

**L'UNIVERSITE  
SYNDICALISTE**

**MAG**

**REDÉPLOIEMENTS, FILIÈRES SÉGRÉGATIVES,  
REMISES EN CAUSE DU MÉTIER**

**Non au projet Fillon**

**Pour une autre loi d'orientation**

**ÉDUCATION, FONCTION PUBLIQUE**

**Tous en grève le 20 janvier**

**RAPPORT D'ACTIVITÉ : VOTEZ !**

**Dossier : l'apprentissage, état des lieux**



**10** Actualités :  
Tous en grève

**21** Dossier  
L'apprentissage,  
état des lieux

**36**  
Fenêtre sur  
La voix des profs



## Édito

Le discours de vœux du président de la République aux « forces vives de la nation » a été cette année éminemment politique et s'inscrit résolument dans le cadre de la « stratégie européenne » de Lisbonne et d'une politique libérale.

Tandis que la reprise économique s'essouffle, le président fait le pari paradoxal de relancer la croissance... sans augmenter les salaires.

Il fait appel à la concurrence pour baisser les prix au moment où la grande distribution et les banques ont montré la force des monopoles privés. Il choisit la baisse de l'impôt sur le revenu, les dégrèvements fiscaux qui touchent les plus fortunés, et la hausse des impôts locaux qui, elle, pèse sur l'ensemble des ménages.

Il veut relancer le crédit à la consommation dont l'accès est profondément inégalitaire et coûteux. Sur les services publics, le discours confirme l'attaque contre l'ANPE et la poursuite de la politique de privatisation faisant fi de tout ce que l'histoire récente a montré en Argentine, au Royaume-Uni, aux États-Unis qui ont démantelé les services publics.

L'école, qui n'était déjà plus la priorité depuis deux ans, est quasiment absente de ce discours, même si le président a tenté maladroitement de se rattraper le lendemain devant les « Corps constitués ». Et cela à une semaine de la présentation de la loi d'orientation en conseil des ministres. Il ne s'agit que d'une « réforme » dans la ligne de celle des retraites et de l'assurance maladie, ce qui n'est pas très rassurant.

Il n'est jamais question du rôle de l'école, de la formation, de l'élévation des qualifications dans la croissance, le développement, le progrès social. Seul l'apprentissage trouve grâce aux yeux du président comme moyen sûr d'accéder au « bon emploi ».

Ces choix budgétaires ont conduit depuis trois ans à supprimer des dizaines de milliers de postes, notamment d'enseignants et d'encadrement éducatif (surveillants et aides éducateurs) bloquant toute possibilité de remplacement aujourd'hui, réduisant l'offre de formation, fermant des sections notamment technologiques et professionnelles.

La loi Fillon en préparation s'inscrit dans ce cadre de renoncement à toute politique éducative et sociale ambitieuse. Ceci nous conforte dans l'idée que l'action unitaire forte est plus que jamais nécessaire. Le 20 janvier, nous serons en grève pour dire que

nous souhaitons  
construire  
une école et  
une société plus  
justes, plus  
égalitaires,  
solidaires.



**Gisèle Jean**  
cosecraire générale

## Sommaire

### Revue de presse

4

### 30 jours

5

### Courriers/témoignages

6

### Débat/opinion

8

### Actualités

10

- Tous en grève le 20 janvier
- Loi d'orientation
- Salaires
- Assurance maladie
- Les nouveaux locaux du SNES
- Le tsunami

### Eco/social

18

- Projet de loi sur le handicap
- Réduction du temps de travail

### Dossier

21

- L'apprentissage, état des lieux

### Métier

29

- Les langues vivantes dans la loi d'orientation
- La philosophie en séries technologiques
- Les CPE dans la loi d'orientation

### International

33

- Éducation pour tous, rencontre de Beyrouth

### Catégo

34

- CPGE : les heures supplémentaires
- Détachement, et plus si affinités

### Fenêtre sur

36

- La voix des profs

### Culture

38

- Livres-revues
- Cinéma/Théâtre/Spectacles/Expositions
- Multimédia

### Portrait

44

- Une pratique pédagogique

## Bonne année, bonne santé !

C'est ce qu'ensemble nous pouvons souhaiter pour notre syndicat et nos métiers. Et cette année 2005 commence sur une note très positive en terme de syndicalisation : plus de 61 000 collègues ont déjà acquitté leur cotisation syndicale 2004/2005, soit déjà quelque 3 500 de plus que l'an dernier à la même date. Les personnels de second degré confirment ainsi leur volonté de se rassembler plus nombreux dans leur syndicat, et de construire ensemble les ripostes aux agressions et autres projets néfastes.

Si vous êtes de celles ou ceux qui n'ont pas encore acquitté leur cotisation, alors faites ce geste sans tarder auprès de votre section SNES d'établissement ou auprès de votre section académique.

L'Université Syndicaliste, hebdomadaire du Syndicat national des enseignements de second degré (SNES, 1, rue de Courty, 75341 Paris Cedex 07. Tél standard : 01 40 63 29 00). Directeur de la publication : Gérard Anthéaume, Tél. 01 42 80 91 04. Rédacteurs en chef : Serge Chatelain et Alexis Chabot. Secrétaire de direction : Thérèse Bara. Collaborateurs permanents : Nicolas Beniès, Fabrice Giovanazzi. Responsable publicité : Clotilde Poitevin, tél. : 05 65 11 00 79. Photocomposition et photogravure : C.A.G. Imprimerie : RPN, Livry-Gargan (93). C. P. N° 0108 S 06386. I.S.S.N. N° 0751-5839. Dépôt légal à parution. Conception : Voltaire & Associés, 15, rue de la Banque, 75002 Paris. Prix du numéro : 1,30 €. Abonnement : 1) Personnels de l'Éducation nationale : France 26 € ; étranger et DOM-TOM : 40 €. 2) Autres, France : 37 € ; étranger : 51 €. Publicité : CASDEN (2), ZIG-ZAG ; DIDACTHÈQUE BAYONNE (47), MAIF (48). Photo de Une : Thierry Nectoux. Pour s'informer et donner son avis : Mél : secgene2@snes.edu, Internet : http://www.snes.edu

BONNE ANNÉE

## Le travail, c'est la santé...

**Les Echos** 7 décembre 2004

### CLASSEMENT OCDE DES ÉLÈVES : LA FRANCE MOYENNEMENT PERFORMANTE

Ni cancrans ni premiers de la classe : cette année encore, les élèves français affichent des résultats sans éclat, « légèrement au-dessus de la moyenne » internationale. [...] En 2000, le premier palmarès avait fait couler beaucoup d'encre : certains pays considérés jusqu'alors comme des modèles éducatifs (France, Allemagne) s'étaient vu voler la vedette par des nouveaux venus, comme le Japon, la Finlande ou le Canada. Trois ans plus tard, les tendances générales demeurent [...]. La France tire, quant à elle, tout juste son épingle du jeu : les élèves de Seconde et de Troisième qui composaient le panel ont obtenu des résultats presque identiques à ceux de l'an 2000. En compréhension écrite, ils sont 14<sup>e</sup> si l'on retient les seuls pays de l'OCDE [...]. Dans les matières scientifiques, ils ont obtenu une 10<sup>e</sup> place (progressant de 3 rangs).

**L'Humanité** 26 novembre 2004

### L'IVG, UNE LIBERTÉ FRAGILE

Après 3 ans d'attente, le ministre de la Santé, Philippe Douste-Blazy, a fini par signer, le 23 juillet dernier, l'arrêté autorisant la prise de pilule abortive « en ville » pour des grossesses ne dépassant pas 5 semaines. [...] Non revalorisé depuis 13 ans, le prix de l'acte de l'IVG a été augmenté de 29 % cet été. Une façon de lutter contre les médecins qui choisissent la clause de conscience pour des questions de non-rentabilité. De plus, depuis janvier 2002, toute jeune fille mineure peut se procurer à la pharmacie, gratuitement et sans ordonnance, une boîte de Norlevo, la pilule du lendemain qui, prise 72 heures après le rapport sexuel, permet d'éviter la grossesse. Problème : sur le terrain, la moitié des pharmaciens refusent de la délivrer. Une question d'avance de frais... alors que 8 000 à 10 000 jeunes filles mineures se font encore avorter chaque année.

**LE FIGARO** 17 novembre 2004

### Travailler ne protège pas toujours de la pauvreté

Le travail ne protège plus de la pauvreté. C'est le constat essentiel du Secours catholique, qui a remis son rapport annuel à Jean-Pierre Raffarin [...]. Près des trois quarts (74 % exactement) dès 690 600 personnes en grande pauvreté accueillies l'an dernier par l'association ont un emploi précaire – trois fois plus que la moyenne nationale –, des « sous-contrats » qui entraînent un succeion « de ruptures dans les ressources et donc une vie en pointillé », note le rapport.

Ces petits contrats (intérim, temps partiel, CDD, emplois aidés...) leur fournissent un revenu moyen de 540 euros par mois et par unité de consommation, inférieur au seuil de pauvreté (602 euros selon l'Insee). Ce sont les saisonniers et intérimaires qui ont le revenu le plus faible (448 euros), tandis que seuls ceux qui ont un CDI à temps complet parviennent à dépasser le seuil (675 euros). [...]

Autre constante mise en lumière par le Secours catholique : l'embellie économique des années 1999-2001 n'a pas permis aux personnes les plus éloignées de l'emploi de s'y insérer durablement : elles sortent du chômage en période de croissance mais y retournent dès que la situation économique se dégrade, comme en témoigne la remontée des taux de chômage des personnes accueillies, passé de 58,6 % en 2001 à 66,5 % en 2003.

Plus d'un quart des chômeurs accueillis est au chômage depuis plus de deux ans, et 66 % des demandeurs d'emplois ne sont pas indemnisés, alors qu'ils ne sont « que » 36,7 % au niveau national. Entre 1999 et 2003, alors que la proportion de chômeurs non indemnisés a décrié en France (- 10 %), elle a augmenté de 10 % pour ceux qui frappent à la porte du Secours catholique.

**L'Humanité** 3 décembre 2004

### LES 35 HEURES EN TRAVAIL D'ASSOULPISSEMENT

[...] Dimanche, au Bourget, ministre de l'Économie et des Finances encore pour quelques heures, Nicolas Sarkozy haranguait les militants de son parti en leur disant : « Si nous pensons que les 35 heures ne sont pas la solution aux problèmes de la France, alors n'hésitons pas à en présenter une réforme profonde. » Ce n'est pas dans cette hypothèse que se place le gouvernement. Mais cela n'empêche pas Jean-Pierre Raffarin d'explorer toutes les hypothèses qui permettraient de montrer que les assouplissements envisagés ne sont pas symboliques. C'est ainsi qu'il pourrait jouer sur le compte épargne temps (CET) et le repos compensateur, sans toucher à l'architecture générale du dispositif mis en place par Martine Aubry. Le compte épargne temps permet de reporter d'une année sur l'autre une partie des heures de récupération au titre de la RTT. L'idée serait de permettre sa conversion en droit à formation (DIF) ou en épargne pour la retraite, voire en épargne d'entreprise. Ce qui reviendrait à permettre de monétiser tout ou partie des jours de RTT.

**L'Humanité** 8 décembre 2004

### LES FONCTIONNAIRES LAISSÉS POUR COMPTE

Renaud Dutreil a-t-il vraiment l'intention de négocier sur les salaires des fonctionnaires ? Les syndicats n'en sont pas convaincus. [...] Alors que son prédécesseur insistait sur la « modernisation nécessaire » de la fonction publique pour faire passer les réformes, Renaud Dutreil retrouve des accents poujadistes pour tenter de diviser les fonctionnaires (« rigides, budgétivores et inefficaces ») et le reste des Français. Car c'est bien de budget qu'il s'agit. En période de crise de la dette publique, les fonctionnaires sont devenus une variable d'ajustement budgétaire.

### Le dessin du mois

SEILLIÈRE FÊTE LES 50 ANS DES WENDEL

UNE FAMILLE COMME LA NÔTRE  
QUI TRAVAILLE DUREMENT  
DEPUIS 300 ANS NE PEUT PAS  
ACCEPTER L'IDÉE DES 35 HEURES



Le Canard enchaîné du 15 décembre 2004.



## ASIE DU SUD-EST

### L'émotion et la colère

Le 26 décembre, l'Asie du Sud-Est connaissait une catastrophe naturelle d'une ampleur inédite. Elle a engendré des dizaines de milliers de morts, de blessés, de personnes déplacées et plongées dans une détresse et un dénuement profonds.

D'une telle catastrophe humanitaire, le monde entier s'est ému, entraînant un large mouvement de solidarité. L'émotion doit cependant faire place, d'ores et déjà, à des interrogations sur l'absence de prévention du risque de tsunami, pourtant bien connu dans cette région, et plus généralement encore sur les responsabilités en cause dans cette catastrophe. L'avenir commande d'y répondre afin d'éviter qu'un tel drame se renouvelle. Lire à ce sujet les articles de la page 17.

**18 nov.** **Sous surveillance.** La nouvelle Commission européenne est finalement investie par le Parlement de Strasbourg.

**20 nov.** **Économie(s).** Vote du budget de l'Élysée, en hausse de 580 % depuis 1995.

**21 nov.** **Mort à crédit.** Les principaux créanciers de la planète (un tiers de la dette mondiale) annulent 80 % de leurs créances.

**23 nov.** **Démocratie.** Début des manifestations contre les résultats truquées de l'élection présidentielle en Ukraine.

**23 nov.** **Espoir ?** La conférence de Charm El Cheikh marque le soutien de la communauté internationale au processus démocratique en Irak.

**28 nov.** **Iznogoud.** Nicolas Sarkozy est élu président de l'UMP. Hervé Gaymard lui succède à Bercy.

**1<sup>er</sup> déc.** **Oui !** Référendum interne au Parti Socialiste sur la Constitution européenne.

**7 déc.** **Grève dans le second degré.**

**8 déc.** **Discriminations.** Adoption de la loi créant une Haute Autorité contre les discriminations et comportant un dispositif contre le sexisme et l'homophobie.

**9 déc.** **Ci-gisent les 35 heures.** Raffarin présente son « Contrat 2005 » comportant un plan pour revenir sur les 35 heures.

**10 déc.** **Justice...** Silvio Berlusconi est relaxé dans son procès pour corruption.

**14 déc.** **Papesse.** Mort de Françoise Verny, grande figure de l'édition française.

**14 déc.** **« Les hommes construisent trop de murs et pas assez de ponts » (Newton)**  
Inauguration du viaduc de Millau.

**15 déc.** **« Oui, si... »** de Jacques Chirac à l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne.

**15 déc.** **Maladie.** Un protocole d'accord est signé entre l'assurance maladie et trois syndicats de médecins. Il instaure un parcours de soins coordonné.

**26 déc.** **Tsunami.** Un raz-de-marée provoqué par un tremblement de terre fait des dizaines de milliers de morts en Asie du Sud-Est.

**4 janv.** **Élections en Irak.** Assassinat du gouverneur de Bagdad.

**6 janv.** **Solidarité.** En Indonésie, conférence internationale sur l'aide aux pays d'Asie du Sud-Est victimes du tsunami.

## Romulus ou Remus ?

Le professeur certifié Romulus passa de nombreuses années à préparer ses cours et à corriger ses copies ; à l'écoute de ses élèves, il œuvrait pour la réussite de tous. Au cours d'un jour faste, il avait obtenu, au prix de nombreuses luttes que sa fin de carrière fût revalorisée : au 11<sup>e</sup> échelon, il attendait d'accéder à une promotion : la hors-classe. Mais c'était sans compter la décision des Dieux : jour néfaste ! Son frère, le professeur certifié Remus, observait régulièrement le vol et le chant des oiseaux, il nourrissait avec attention les poulets sacrés, espérait devenir expert en l'art de lire leurs entrailles et surtout s'entretenait souvent avec l'augure qualifié. Celui-ci, grâce à sa baguette divinatoire et expert dans l'art d'interpréter les phénomènes célestes décida que seul Remus devait accéder à la hors-classe : son initiation à la science augurale lui semblait bien plus importante que le fait d'enseigner. Qui sait ce que l'augure qualifié avait lu dans les entrailles des poulets ? Qui sait surtout si un autre augure qualifié n'y aurait pas lu autre chose ?... Que serait-il alors advenu de Remus ? Ceci est une autre Histoire...  
**Corinne Gioanni-Massa**

Précarithon

## Le travail n'est plus un rempart contre la précarité

J. Mancione, Bordeaux

**A**insi en va-t-il du rapport *France précaire 2003* remis par le Secours catholique le 16 novembre dernier au Premier ministre de la France, Jean-Pierre Raffarin.

Selon le Secours catholique, le travail n'est plus un rempart contre la pauvreté : « tous les emplois précaires exposent à la pauvreté ». La phrase a le mérite d'être claire et d'annoncer la couleur du rapport. Le niveau des plus fragiles ne cesse de se dégrader et la proportion des personnes sans ressource augmente. Les revenus, même du travail, ne règlent pas tout. Au contraire, intérim, contrat à durée déterminée, temps partiel, ... concernent particulièrement les populations les plus démunies. Parmi les travailleurs accueillis par l'association, les 3/4 occupent un emploi précaire.

Une collègue vient de s'adresser au SNES pour signaler sa situation personnelle ; elle n'avait sans doute pas lu le rapport du Secours catholique. Elle écrit pourtant : « actuellement, n'ayant aucun poste, je vis en tout et pour tout avec 300 €/mois (allocations familiales). Avec un tel budget, difficile de s'offrir un voyage jusqu'à Bordeaux même pour une bonne cause. On a du mal à imaginer qu'une catégorie d'enseignants soit très mal lotie, mal logée et qu'ils font partie des « travailleurs pauvres ». Moi-même, avant d'essayer d'intégrer l'Éducation nationale, j'ignorais toutes ces galères auxquelles sont confrontés certains enseignants. J'ai 45 ans, 2 enfants à charge et j'enseigne depuis 7 ans... De l'Éducation nationale, j'espérais mieux. »

Le rapport France précaire démonte l'idée des chômeurs bien contents de l'être : « les gens rencontrés ont une volonté de travail. Pour une question de dignité par rapport à leur famille et à leur environnement ». Si la monoparentalité augmente, la situation des femmes seules et plus particulièrement des mères est des plus préoccupantes. Précaires, pauvres et maltraités.

Nous sommes sans doute loin des activités d'un syndicat. Et pourtant, ces questions concernent tout particulièrement l'Éducation nationale et le secteur de l'éducation. Chômage, retards de paiement, difficultés à payer son loyer, la cantine, les déplacements pour se rendre à son travail, ...

C'est ce que nous sommes allés dire le 24 novembre – dans le cadre d'une action nationale contre la précarité – au rectorat, et pas seulement dire. Les retards de paiement sont proprement scandaleux : comment peut-on accepter qu'un travail effectué soit payé par l'État avec un tel retard ? Surtout pour des personnes aux revenus irréguliers ! Manque de personnel pour traiter les dossiers ?

Trop de personnels titulaires ? Ah bon ! Ce trop entraînerait le chômage des non-titulaires ? Et pourquoi M. Fillon envisage-t-il de confier les remplacements aux collègues de l'établissement ?

La garantie de réemploi pour les contractuels n'est pas une aberration de pensée. Tout le monde sait qu'en droit social, les faits précèdent le

droit. La garantie de réemploi des MA n'était pas en son temps assurée. Le droit à l'action sociale dont sont écartés les non-titulaires chômeurs ne serait-il pas un moyen honorable d'aider des collègues investis dans leur mission et que le rectorat a élégamment rejetés à l'ANPE. ?

Et même si ces collègues ne pouvaient retrouver un emploi de remplacement garanti, ne pourrait-on pas les aider à préparer leur titularisation autrement que par la réouverture des dossiers de candidature aux préparations des concours ? Ne pas se laisser endormir. Ces questions posent des choix financiers donc politiques. Face à ce réquisitoire contre l'emploi précaire, le Premier ministre a appelé à « une mobilisation collective » contre la pauvreté et exprimé « la gratitude nationale pour l'engagement personnel au sein des associations ». Il a réaffirmé sa confiance en un retour de la croissance et une baisse significative du chômage en 2005. On connaissait Jean-Pierre Raffarin comme un expert dans l'art d'endormir ses interlocuteurs. Parce que les précaires – et les autres – ne peuvent dormir tranquilles, il est temps pour toute la profession de montrer qu'elle ne se laisse pas endormir.

Le 7 décembre, nous étions en grève pour la déprécarisation de l'emploi dans l'Éducation nationale. Continuons à nous mobiliser !

Établissements pénitentiaires

## À propos des prisons pour mineurs

C. H., *SI de Gaillac*

Dans une ville accueillante du Tarn, le maire se félicite d'avoir obtenu la construction d'un EPM (établissement pénitentiaire pour mineurs) pour 2006.

Ce dernier, prévu pour 60 mineurs entre 13 et 18 ans, est l'un des 6 établissements projetés sur l'Hexagone.

Actuellement, 14 mineurs sont incarcérés pour la région Midi-Pyrénées à Seysses (où 40 places sont disponibles) dans un quartier qui leur est réservé.

Augmenter « l'accueil » peut laisser craindre de chercher avec plus de zèle des « pensionnaires » dans un contexte sécuritaire renforcé par l'application de la loi Perben.

Par ailleurs, 150 personnes devraient assurer l'encadrement avec pour moitié des adultes de la PJJ (protection judiciaire de la jeunesse). Un encadrement et un souci éducatifs qui laissent pantois. Tant que les mineurs sont en liberté, dans leur quotidien, leur encadrement éducatif (surveillants, éducateurs, enseignants, infirmières, médecins scolaires) diminue fortement, mais ils auraient droit

à ce qui peut apparaître comme un « traitement de faveur » en détention. Cependant la présence forte de la PJJ est un leurre. En effet, cette dernière se voit de plus en plus contrainte à prendre en charge uniquement des mineurs délinquants et à les contenir au moyen de l'enfermement. C'est une dérive dangereuse car tout jeune en relation avec la PJJ sera catalogué de délinquant *ipso facto*. Le SNPES-FSU (personnels de l'éducation surveillée) semble bien seul à dénoncer ces projets. Or nous assistons à la logique du répressif vainqueur du préventif et de l'éducatif.

Il ne faut pas que ces EPM se remplissent de jeunes dont on sait que 80 % retourneront en prison. Enseignants, parents, citoyens, nous devons dire NON à la construction de ces EPM qui résonne dangereusement face à la diminution drastique des moyens de l'Éducation nationale. Il me semble que nous devrions davantage intégrer cette dimension répressive dans notre évocation de la situation et dans nos revendications.

### BD ET MYTHOLOGIE



Ulysse, le vainqueur de la guerre de Troie, ne peut rentrer chez lui. Ce périple est plein de rebondissements. Sébastien Ferrand a eu l'idée d'adapter l'œuvre d'Homère pour la rendre visible et lisible aux jeunes générations. C'est un travail d'utilité publique. Il faudrait le subventionner. Trois tomes pour suivre les aventures du roi d'Ithaque protégé d'Athéna et victime de Poséidon. Ce n'est pas trop. Le dernier vient de paraître. Le graphisme a évolué. Il est plus fou, plus lié au fantastique. De quoi réjouir les enfants. Que nous sommes restés. N.B.

• *Ulysse*, Emmanuel Proust éditions.

# Un collégien arrêté en plein cours au collège Jeanne-d'Albret de Pau et menacé d'expulsion

J.-J. L. M., pour le S2 des Pyrénées Atlantiques

Samuel Johnson a 16 ans et demi. Orphelin, Ghanéen réfugié en France depuis plusieurs mois, placé par le juge des enfants dans un foyer de la région paloise, excellent élève assidu au collège Jeanne d'Albret depuis la rentrée de septembre dernier, il ne présente aucun danger ni aucune menace pour notre pays.

Le 18 novembre à 9 h 45, trois fonctionnaires de la Police Aux Frontières viennent l'arrêter à l'intérieur du collège. Ses camarades de la classe qu'il a dû quitter brutalement pendant le cours sont traumatisés. Le personnel, et particulièrement les enseignants du collège, est choqué, indigné.

Il est ensuite interné au centre de rétention administrative d'Hendaye, puis dans celui du Mesnil-Amelot dans la Seine-et-Marne, à proximité immédiate de l'aéroport de Roissy.

Comme il est mineur, la police ne peut pas l'expulser. L'avocate M<sup>e</sup> Maripierre Massou dit Labaquère a d'ailleurs déposé le 22 novembre un recours en référé contre la menace d'expulsion devant le tribunal administratif de Pau et l'expulsion est suspendue. La police demande alors au consulat du Ghana un laissez-passer pour le Ghana pour Samuel. Le consulat le fournit, en indiquant la date de naissance de Samuel, car il ont reconnu leur ressortissant.

Chou blanc pour la police car le document indique que Samuel est mineur. Qu'à cela ne tienne. Elle fait pression sur le consulat pour obtenir un nouveau document et exige « qu'il soit conforme aux examens radiographiques que nous lui avons fait subir » ! C'est-à-dire qu'ils veulent faire primer un examen radiologique sans valeur scientifique, et très discuté, sur deux papiers officiels indiquant l'âge de Samuel. Il faut absolument que Samuel apparaisse comme majeur pour pouvoir être expulsé, et il faut expulser Samuel pour remplir le quota d'immigrés à expulser.

Malheureusement les pressions sont efficaces et le consulat fournit, paraît-il (personne ne l'a vu), un nouveau laissez-passer avec une date de naissance « convenable ». Jeudi 16 décembre, Samuel doit être expulsé. Il refuse de monter dans l'avion. Il est placé en garde à vue. Il est présenté à un juge qui l'incolpe pour entrave à procédure administrative. Il est jugé le 20 décembre devant la 17<sup>e</sup> chambre correctionnelle du tribunal de grande instance de Bobigny en Seine-Saint-Denis et condamné à trois mois de prison à Fleury-Mérogis...

Le S1 du collège est intervenu dès le 1<sup>er</sup> jour par une pétition unanime du personnel, qui a été portée au principal du collège.

Une délégation du S1, accompagnée du secrétaire départemental de la FSU, a été reçue à la préfecture le 1<sup>er</sup> décembre pour s'indigner de l'entrée de la police dans un établissement scolaire pour un motif sans aucun rapport avec la sécurité des biens ou des personnes et pour protester contre la politique d'expulsion des étrangers, même mineurs. Le 14 décembre, le secrétaire départemental de la FSU, membre du S2 du SNES, rend visite à Samuel au centre de rétention administrative du Mesnil-Amelot.

Une conférence de presse unitaire intersyndicale est organisée le 18 décembre à Pau avec la FCPE, le MRAP et plusieurs autres associations. Le 23 décembre à 15 heures, une manifestation est organisée par les mêmes devant la préfecture de Pau pour exiger la libération de Samuel. La mobilisation s'étend. Le temps presse. L'indignation est grande de constater une dérive policière de cette ampleur.

Cette fois-ci, il s'agit de Samuel Johnson. Mais des dizaines de cas comparables se passent chaque mois dans le département, l'académie de Bordeaux et partout en France. La police intervient pour expulser des enfants qui sont scolarisés à l'école primaire, comme ils ont tenté de le faire à Bordeaux. Chaque semaine, des jeunes gens qui commençaient à s'intégrer dans notre pays et qui sont scolarisés régulièrement, sont brutalement expulsés dès qu'ils atteignent 18 ans.

Le cas de Samuel est remarquable, car il s'agit d'un mineur dont la police essaie de faire croire qu'il est majeur, en employant des procédés inqualifiables, mais il faut prendre conscience que des rafles incessantes se produisent dans notre pays qui n'est plus terre d'asile. Le ministre nous dit que nous devons apprendre à nos élèves les valeurs républicaines. Monsieur le ministre, nous n'avons pas les mêmes valeurs.

## PRODUCTION CULTURELLE ET OCCUPATION



La période 1940-44 connut une étonnante et paradoxale production culturelle en France alors que l'Allemagne s'appauvrisait. Comment l'expliquer ? Les auteurs réunis par Albrecht Betz et Stefan Martens essaient d'y répondre. L'histoire culturelle est en train de gagner sa place. Les interrogations sont multiples sur ces intellectuels et leur réaction, mais aussi leur fascination. Une véritable leçon et d'histoire et de comportements. N.B.

• *Les intellectuels et l'Occupation 1940-1944, Collaborer, Partir, Résister*, Editions Autrement, collection Mémoires.

## Télénotes

### Zéro pointé

Sections SNES-SNEP FSU du collège Jas-de-Bouffan, du lycée de Luynes, du lycée Cézanne, Aix

« Le grand problème de l'État, c'est la rigidité de sa main-d'œuvre », « Le problème que nous avons en France, c'est que les gens sont contents des services publics ».

Renaud Dutreil, ministre de la Fonction publique et de la Réforme de l'État le 20 octobre 2004.

Le grand problème du collège Jas-de-Bouffan, du lycée de Luynes, du lycée Cézanne et de tant d'autres établissements en cette fin de premier trimestre c'est que nous ne sommes pas content, des services offerts par des entreprises privées (COFRAMI et Microsoft) en sous-traitance du CRDP pour les notes et les bulletins en ligne sur Internet. Ce n'est pas un problème de rigidité mais d'efficacité à cause de sa complexité et de sa lenteur. Ses concepteurs savent-ils seulement

qu'ils risquaient l'encombrement à certaines périodes ? Connaissent-ils seulement le fonctionnement d'un établissement et les besoins des enseignants ? La conséquence pour les enseignants, ce sont des heures de travail en plus sans aucun intérêt pédagogique. Exemple au lycée de Luynes, deux heures et demi pour remplir les bulletins de 35 élèves, soit l'effectif normal d'une classe... quand le logiciel marche ! C'est parfaitement inadmissible ! Vu le prix payé, soit 300 euros, par un collège – combien par les nombreux autres collèges et lycées abonnés –, on peut se demander s'il n'aurait pas été plus simple de confier le fonctionnement de ces services en ligne au... service public par exemple, comme c'était le cas l'an dernier.

## Précision/Autorité

Nous avons omis de préciser que l'article de F. de Singly sur l'autorité paru dans *L'US Mag* du mois de décembre a été reproduit avec l'aimable autorisation des *Cahiers pédagogiques*. L'interview réalisée par J.-M. Zakhartchouk a été publiée dans le numéro de septembre-octobre (426) de cette revue que l'on peut se procurer pour exemple sur le site du Cercle de recherche et d'action pédagogiques (CRAP) : [www.cahiers\\_pedagogiques.com](http://www.cahiers_pedagogiques.com)

**DISCRIMINATIONS POSITIVES.** Le débat autour du traitement des inégalités s'est focalisé sur les formes que peuvent prendre les discriminations positives. Cette question est d'une grande complexité. Les deux points de vue présentés dans ces pages n'engagent que leurs auteurs mais devraient permettre de faire avancer la nécessaire réflexion qui serait prolongée dans le cadre du congrès.

# Faire émerger les compétences... sans discrimination

L'inégalité des chances d'accès aux grandes écoles s'est aggravée et les discriminations dans le monde du travail restent considérables. Il est essentiel de prendre l'exacte mesure de ces réalités pour couper court au déni et sensibiliser à l'urgence de l'action. L'observatoire des discriminations y a contribué au moyen du testing, par envoi de C.V. quasi-identiques. Nous avons mis en évidence la pluralité et la gravité



**Jean-François Amadiou**  
est professeur à Paris I Panthéon Sorbonne.  
Il dirige l'Observatoire des Discriminations de l'Université Paris I

des discriminations. Un handicapé a 15 fois moins de chance de décrocher un entretien d'embauche qu'un candidat ordinaire, un homme d'origine marocaine ou un candidat de 50 ans a 5 fois moins de chances. Une personne au visage disgracieux ou qui habite un mauvais quartier est également clairement discriminée. Ajoutons que pour certains emplois, les femmes sont discriminées. D'autres encore sont en butte à l'homophobie et les personnes en situation d'obésité sont exclues du marché du travail. Les faits sont incontestables et ce diagnostic attire l'attention sur la nécessité de traiter sans exclusive toutes les formes de discriminations.

**Remédier aux inégalités et aux discriminations, à l'école et dans le monde du travail demande une action en profondeur, qui s'attaque aux racines du problème.**

Toutefois les politiques relevant de la discrimination positive, qu'elle soit basée sur des critères ethniques ou socio-économiques, ne sont pas satisfaisantes : facteurs de discorde, elles produisent ou aggravent d'autres types de discriminations. Elles agissent comme un voile sur les réels mécanismes de l'inégalité des chances : c'est parce que le fonctionnement de notre système éducatif ou la gestion du personnel des entreprises et des administrations ne sont pas satisfaisants que cette inégalité existe. Ce sont ces dysfonctionnements qu'il faut éradiquer plutôt que d'inventer des politiques qui visent à corriger après coup et à la marge les effets les plus choquants de nos propres pratiques de gestion.

Les jeunes scolarisés dans des lycées où sont regroupés des enfants dont les origines sociales sont défavorisées (et dont les parents sont souvent étrangers) ne peuvent bénéficier des conditions d'enseignement et d'information qui leur permettent d'intégrer les classes préparatoires. Faut-il prendre acte de cette différence de niveau et d'information, et faire accéder de manière facilitée un modeste contingent d'étudiants issu de quelques

« lycées défavorisés » aux grandes écoles ? C'est la solution choisie par Sciences Po. Mais pourquoi ne pas avoir une politique plus ambitieuse qui donne réellement leur chance aux enfants défavorisés ? Et pourquoi ne pas avoir d'abord songé à modifier les modalités du concours d'entrée à Sciences Po ? Les épreuves de culture générale ou la maîtrise d'une langue étrangère (essentielle à Sciences Po) favorisent en effet les enfants aisés. N'est-il pas plus juste, moins stigmatisant

et plus conforme aux idéaux républicains d'amener des lycéens, désavantagés par leur lieu de résidence ou leur origine, à un niveau d'excellence ?

Au lieu de remédier aux déficiences du système éducatif, de doter en ressources supplémentaires tous les établissements scolaires qui accueillent les jeunes de milieux défavorisés, ou certains élèves qui souhaitent passer des concours, on préfère contourner la difficulté en intégrant à la marge un contingent de jeunes issus de ZEP. À l'inverse, l'expérience de l'ESSEC, beaucoup moins médiatisée que celle de Science Po, consiste justement à injecter des moyens et du soutien dans des lycées peu favorisés pour des jeunes particulièrement motivés. La méthode choisie pour remédier à une inégalité des chances croissante et à une reproduction sociale effarante n'est pas anecdotique. Si la discrimination positive mise en œuvre par Sciences Po reste une expérience limitée, elle servira de cache-misère. Elle retarde en effet la réforme des autres voies d'accès à l'école (qui sont ouvertement discriminantes) et une action vigoureuse de « justice sociale » dans les établissements scolaires. De plus si l'on généralisait la nouvelle voie d'accès, on renoncerait aux règles du concours et de l'anonymat au profit de modalités de sélection à la discrétion des enseignants et d'orateurs devant des jurys. En quoi ce retour en arrière garantirait-il à l'avenir un traitement égal et non discriminatoire des candidats ? ■

**Jean-François Amadiou**

**Jean-François Amadiou** est professeur à Paris I Panthéon Sorbonne. Il dirige l'**Observatoire des Discriminations** de l'Université Paris I, qui mène des études sur toutes les formes de discriminations : genre, ethniques, âge, géographique, apparence, orientations sexuelles, handicap, etc. Sa méthode est de traiter conjointement les facteurs qui conduisent à des inégalités d'accès à l'emploi, de déroulement de carrière, de salaires, d'accès à la formation ou encore de licenciement. L'observatoire mène des travaux (dont une dizaine de thèses) qui utilisent une grande diversité de techniques d'enquêtes et adoptent une perspective pluridisciplinaire (gestion, sociologie, droit, économie).

<http://cergors.univ-paris1.fr/observatoiredesdiscriminationsfd.htm>

# Pour la discrimination positive « socio-économique »!

La déclaration fracassante de Nicolas Sarkozy appelant à la nomination d'un « préfet musulman » a incontestablement (re)lancé le débat autour des mesures dites de discrimination positive. Mais cette sortie à visées électoralistes a également renforcé la confusion autour d'une logique reposant notamment sur un traitement préférentiel. Tout d'abord, en laissant entendre que la discrimination positive se traduit par une place réservée dans la haute fonction publique, l'ancien ministre de l'Intérieur a donné des gages à ses détracteurs qui la réduisent à une simple technique: celle des quotas. Ensuite, en fondant la discrimination positive sur un critère religieux (ou, plus largement, ethnique), Nicolas Sarkozy a suscité une réprobation légitime: outre qu'un



**Eric Keslassy,**  
sociologue (Dauphine),  
enseigne les sciences  
économiques  
et sociales

constitue en effet une solution volontariste pour essayer de crédibiliser cette valeur fondatrice de notre démocratie qu'est l'égalité des chances. Cela suppose de retrouver l'esprit originel des ZEP et de sortir de la logique de gestion comptable qui est actuellement la nôtre: celle-ci a considérablement amoindri l'efficacité espérée de la « politique éducative prioritaire » qui, néanmoins, a permis d'éviter que la situation continue de se

dégrader pour des enfants qui dans le même temps voient leurs conditions d'habitats se détériorer. Reste que le « saupoudrage » des moyens, qui s'explique en partie par le nombre trop élevé de zones concernées, conduit à des effets insuffisants, par exemple en ce qui concerne le nombre d'élèves par classe. Or, l'amélioration des résultats scolaires des élèves issus des quartiers défavorisés est très sensible à une prise en charge très différenciée et à une réduction significative du nombre d'élèves par classe. Loin de remettre en cause le principe des ZEP, donc de la discrimination positive « socio-économique », cette réalité doit nous amener à mieux cibler les moyens sur les zones où se concentrent les difficultés scolaires.

Au-delà, une relance par le haut, qui peut provenir d'un élargissement du recrutement des grandes écoles, est souhaitable. L'innovation de la filière ZEP à Sciences Po nous indique une voie possible: tout en entamant une diversification nécessaire de son effectif, Sciences Po a ainsi suscité une nouvelle dynamique dans les ZEP concernées (élèves plus motivés et équipes enseignantes plus stables notamment). C'est la raison principale pour laquelle j'ai appelé avec d'autres, dans un manifeste publié par *Le Monde* (19/10/2004), toutes les grandes écoles à mettre en place une discrimination positive « socio-économique », et ce suivant les modalités qu'elles considéreront les plus conformes à leurs spécificités. On signale souvent qu'une telle généralisation offre l'op-

## Sortir de la confusion qui entoure le concept de discrimination positive doit permettre une application à l'école. Parce qu'il est temps de réagir...

verrou constitutionnel « assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion » (premier article de la Constitution de 1958), c'est avaliser une conception de la société où chacun s'exprime par et pour sa communauté. Vision qui affaiblit considérablement la République dès lors obligée d'échanger la « communauté des citoyens » contre le communautarisme. C'est ainsi que finalement la discrimination positive est généralement définie par deux mots: « quotas ethniques ».

Pour essayer de sortir de cette approche réductrice, j'ai proposé dans un ouvrage récent (*De la discrimination positive*, Bréal, 2004) de définir la discrimination positive ainsi: « instituer des inégalités formelles pour lutter contre des inégalités de fait ». Sans aucun doute imparfaite, cette définition plus large a l'immense mérite de ne pas faire l'impasse sur la discrimination positive « à la française »: aussi bien pour ce qui concerne les zones d'éducation prioritaire (ZEP) que les zones franches urbaines ou même l'expérience récente menée à Sciences Po Paris. Mais pour ne pas participer à la confusion qui entoure ce concept sulfureux, j'ai pris une précaution conceptuelle supplémentaire: toujours faire suivre discrimination positive du suffixe « socio-économique » afin d'introduire une distinction, qui me paraît particulièrement opératoire, entre discrimination positive « socio-économique » d'une part et discrimination positive « ethnique » d'autre part. Et de considérer que la discrimination positive « socio-économique » est aujourd'hui une nécessité absolue – démarche qui, certes, n'est pas sans effets pervers mais qui demeure un moyen essentiel de réduire la ségrégation scolaire qui ne cesse de s'affirmer. S'inscrivant dans une perspective républicaine, cette politique est d'autant plus impérative que l'immobilisme n'est plus acceptable.

Sans quotas, sans référence ethnique pour désigner les bénéficiaires potentiels, la discrimination positive « socio-économique »

## L'amélioration des résultats scolaires des élèves issus des quartiers défavorisés est très sensible à une prise en charge très différenciée et à une réduction significative du nombre d'élèves par classe.

portunité de maintenir le concours inchangé. C'est exact et regrettable. Mais en attendant le « grand soir » de la modification des épreuves du concours que j'appelle également de mes vœux, faut-il rester immobile? Combien de temps encore allons-nous espérer cette révision du contenu du concours? Refuser que des lycéens de ZEP entrent dans une grande école serait-il un meilleur moyen de l'obtenir? C'est oublier que l'expérience de Sciences Po, bien qu'imparfaite, a eu le mérite de convaincre le plus grand nombre que certains élèves de ZEP ont le potentiel pour réussir dans une grande école.

En matière de lutte contre l'inégalité des chances, il est temps de faire preuve de pragmatisme. ■

# ÉDUCATION, FONCTION PUBLIQUE, AGIR Tous en grève le je

LE SNES S'ÉTAIT LANCÉ DANS LA GRÈVE DÈS LE MOIS DE DÉCEMBRE. L'INTRANSIGEANCE DONT FAIT PREUVE LE GOUVERNEMENT A ENCORE ACCRU LE MÉCONTENTEMENT, NOTAMMENT DANS L'ÉDUCATION NATIONALE ET LA FONCTION PUBLIQUE, CE QUI A CONDUIT À CE QUE SE PRENNENT ENFIN DES DÉCISIONS UNITAIRES, NOTAMMENT D'ALLER À LA GRÈVE LE JEUDI 20 JANVIER.

## Face à un gouvernement entêté et intransigeant

S'il y a un reproche qui ne peut pas être fait à ce gouvernement, c'est celui de manquer de cohérence. Sur le fond, comme sur la méthode.

Le 16 décembre, F. Fillon présente son projet de loi au Conseil supérieur de l'Éducation. Des dizaines de tables rondes et rencontres bilatérales ont eu lieu, mais le projet ne tient presque aucun, voire absolument aucun compte des remarques qui ont été formulées. Le projet est massivement rejeté par le Conseil supérieur. Ce qui n'empêche pas F. Fillon d'annoncer le soir même qu'il présentera son projet en l'état au Conseil des ministres du 12 janvier puisque les avis donnés sont « contradictoires » (sic) et qu'il refuse de céder aux « conservatismes » (resic).

Le 21 décembre après plusieurs discussions et contacts bilatéraux sur les salaires avec les fédérations de fonctionnaires, le ministre R. Dutreil annonce des mesures qui non seulement ne tiennent aucun compte des demandes des fédérations pour

## CE QUE NOUS VOULONS

### ABANDON DU PROJET FILLON ET UNE AUTRE LOI D'ORIENTATION

**Pour des objectifs ambitieux pour tous garantis par une loi budgétaire de programmation sur plusieurs années.**

**Abandon des logiques ségrégatives et des propositions inacceptables (baccalauréat, brevet, remplacement, bivalence, concours à affectation régionalisée, conseil pédagogique...).**

**Pour le maintien des règles nationales pour nos services, nos carrières, et non le renforcement des hiérarchies locales.**

### POSTES

**Pour le rétablissement de 3 500 emplois d'enseignants, CPE, CO-Psy pour la rentrée 2005 et augmentation de 4 000 postes aux concours 2005.**

**Pour le retour aux recrutements d'étudiants surveillants avec une première étape de 6 000 embauches pour la rentrée 2005.**

**Pour le réemploi des non-titulaires et l'arrêt du recours à la vacance pour les remplacements, des voies de titularisation.**

### MUTATIONS ET PROMOTIONS

**Pour de véritables négociations garantissant des règles nationales, l'égalité de traitement sur tout le territoire, le respect des engagements des années précédentes et la mobilité du plus grand nombre.**

**Des promotions permettant l'accès du plus grand nombre à l'échelon terminal de la hors-classe dans le respect des accords de 1989.**

### SALAIRES

**Pour le rattrapage du pouvoir d'achat (perte de 5 % depuis 2000).**

rattraper les pertes de pouvoir d'achat (5 % depuis 2000) mais qui vont encore aggraver ces pertes en 2005.

## Une multitude de rendez-vous sociaux en janvier

Face à une telle politique gouvernementale qui fait sentir ses

effets bien au delà de l'Éducation et de la fonction publique, le mécontentement de l'opinion publique grandit. Mais le fait nouveau en ce début 2005 c'est que ce mécontentement semble bien devoir retrouver la voie de l'action collective. Les médias pronostiquent un mois de janvier difficile pour le gouvernement qui sera confronté à une multiplication des rendez-vous sociaux. Si le SNES et les syndicats de la FSU du second degré se sentaient encore bien seuls début décembre, des actions ont marqué depuis plusieurs secteurs (SNCF, casinos, pédiatres sont les derniers en date) et, surtout, bien d'autres sont annoncées. Et la grève réussie du 7 décembre a été manifestement un facteur décisif pour précipiter de nouvelles décisions dans l'Éducation. Les fédérations de l'Éducation se sont en effet réunies le 21 décembre et ont assez facilement trouvé un terrain d'entente sur une décision de grève et sur une plate-forme (cf. ci contre) portant sur les questions budgétaires, le refus des mesures de suppression de postes dans le cadre de la

## SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES : LE SNES APPELLE À PARTICIPER À LA GRÈVE DU 12 JANVIER

Les professeurs de SES sont très inquiets du projet de loi présenté par le ministre de l'Éducation nationale qui remet en cause les possibilités réelles de choix des élèves et conduira à leur disparition.

La disparition en classe de Seconde d'une des deux options de détermination contraindra les élèves à choisir pour l'option restante la LV2. Ils seront ainsi privés de l'enseignement de SES et ne pourront plus choisir leur orientation en

connaissance de cause. Ceci va tarir le recrutement de la série ES qui correspond à une forte demande sociale et à de véritables débouchés. Le SNES demande que la LV2 soit intégrée au tronc commun de Seconde, ce qui permettrait de maintenir pour les élèves un choix suffisamment large : SES, LV3, langues anciennes, arts... De plus, par souci d'économie budgétaire le projet prévoit la suppression des dédoublements en lycée notamment en SES.

Les enseignants de SES se mobilisent mercredi 12 janvier lors de la présentation du projet au Conseil des ministres.

Cette journée de grève et de manifestation permettra un rassemblement national à partir de 11 heures place de la Madeleine à Paris.

Pour le SNES, cette action s'inscrit dans la logique de sa grève du 7 décembre et de ses interventions au CSE. Elle marquera une nouvelle étape dans la préparation de la grève nationale du 20 janvier.

EN GRÈVE  
LE 20

DANS LA DURÉE

# Jeudi 20 janvier

carte scolaire et sur l'abandon du projet Fillon, même s'il ne faut pas cacher qu'il reste des avis sensiblement différents sur des questions comme le socle commun ou la bivalence. Le lendemain, les fédérations de fonctionnaires décidaient, c'est une première depuis plusieurs années, d'appeler à la grève le jeudi 20 janvier « partout où c'est possible ». La plate-forme (texte ci-

D'autres secteurs sont sur le point d'arrêter leur position.

## La loi d'orientation au cœur de l'action du SNES

Le SNES ne peut que se réjouir de ces convergences indispensables pour faire céder le gouvernement. En même temps il restera très attentif à ce que l'ensemble de sa plate-forme soit bien présente dans les mobilisations et en tout particulier

festement l'opinion publique, le SNES poursuivra sa campagne montrant qu'il existe bien des alternatives au projet ministériel (après les forums de Marseille et Rouen, les forums de Toulouse, d'Orléans et Paris se tiendront ces prochaines semaines, la brochure « Notre ambition pour l'école » a fait l'objet d'un nouveau tirage à 100 000 exemplaires).

## Le 20 janvier s'inscrit dans une série de rendez-vous d'action.

Au-delà de la grève, le SNES propose de saisir toutes les occasions de se manifester. Le 12 janvier à l'occasion du Conseil des ministres qui examinera la loi et à partir du 15 février, quand le Parlement en sera à son tour saisi. Le Conseil national des 11 et 12 janvier débattrà des suites à donner à ces actions. ■

Bernard Boisseau

## MERCREDI 12 JANVIER

La présentation du projet Fillon au Conseil des ministres est une occasion de manifester notre désaccord.

Comme nous l'avons fait pour le passage du texte au CSE le 16 décembre, le SNES et ses structures académiques et départementales proposent une palette d'initiatives : **rassemblements, envois de méls, de motions et pétitions, interventions auprès des médias, organisation locale de journées du remplacement Fillon, diffusion de tableaux de remplacement, etc.** Un mél sera adressé à chaque syndiqué donnant des exemples concrets d'initiatives. Vous pouvez aussi consulter les sites du SNES. La FSU tiendra une conférence de presse le 12 au matin à 11h pour présenter ses propositions. Le Conseil national réuni le 12 adressera un appel public au gouvernement pour qu'il renonce à son texte. Cette journée sera aussi marquée par les grèves des enseignants de SES.

## La grève réussie du 7 décembre a été manifestement un facteur décisif pour précipiter de nouvelles décisions d'action

dessous) est essentiellement centrée sur les salaires mais évoque aussi précisément la nécessité de défendre et développer les services publics. De premières décisions sont déjà prises dans l'Éducation, les Finances et la Santé. Les PTT seront en grève le 18 janvier et la SNCF le 19.

la loi d'orientation. Nous demandons une autre loi d'orientation que le projet Fillon dont les ambitions affichées ne sont que des trompe l'œil, qui programme des redéploiements, qui institue au colège une logique de ségrégation et qui dénature le sens de notre métier. Face à un ministre qui joue mani-

## COMMUNIQUÉS INTERSYNDICAUX

### FÉDÉRATIONS DE L'ÉDUCATION : FAEN - FERC-CGT - FSU - SGEN-CFDT - UNSA ÉDUCATION

Alors que le service public d'éducation se doit d'assurer la réussite de tous les jeunes et ainsi de répondre aux besoins de la société, les fédérations de l'Éducation nationale FAEN, FERC-CGT, FSU, SGEN-CFDT, UNSA Éducation, dénoncent une politique qui va à l'encontre de ces exigences. Après les coupes intervenues depuis 2003, les mesures de carte scolaire, de suppressions de postes et de fermetures de classes résultant du budget 2005 sont d'une extrême gravité. Elles sont lourdes de conséquences pour les élèves et l'ensemble des personnels : réduction de l'offre d'enseignements, diminution des moyens de lutter contre l'échec scolaire, dégradation des conditions de travail et d'enseignement, précarité accrue. La diminution des recrutements compromet l'avenir.

Ces choix budgétaires éclairent pour partie le contenu du projet de loi d'orientation qui non seulement ne comporte aucune programmation de moyens nouveaux mais prévoit de nouveaux redéploiements. Ce projet rejeté très largement par le CSE tourne le dos aux objectifs qu'il affiche. Ses dispositions ne permettront pas de conduire tous les jeunes à la réussite scolaire, de réduire les inégalités et, pour certaines, elles dégraderont les conditions d'exercice de nos métiers.

Par ailleurs les transferts de personnels résultant de la loi de décentralisation se poursuivent en dépit de l'opposition des personnels.

Cette politique intervient dans un contexte de remise en cause des services publics, du statut de leurs agents et de baisse de leur pouvoir d'achat.

Les fédérations veulent une autre politique permettant de rendre effective une véritable ambition pour les jeunes et le service public. Elles réclament un plan d'urgence pour répondre aux besoins. Elles exigent l'abandon de ce projet de loi, qui ignore les attentes exprimées lors de multiples débats, et l'ouverture d'une véritable négociation pour élaborer une loi ambitieuse pour l'avenir des jeunes. Elles revendiquent une politique des services publics répondant aux besoins de la société et dans ce cadre le rétablissement et la progression du pouvoir d'achat.

Les fédérations appellent les personnels à se mobiliser avec les parents et les jeunes dans le prolongement des actions déjà conduites.

**Elles estiment d'ores et déjà qu'une journée nationale de grève et de manifestation s'impose dans la troisième semaine de janvier, elles souhaitent qu'elle puisse s'inscrire dans une mobilisation plus générale de l'ensemble des fonctionnaires.** Paris, le 21 décembre 2004

### CGT, CFDT, FO, UNSA, FSU, CFTC SALAIRES FONCTION PUBLIQUE : ACTION LE 20 JANVIER 2005

Les organisations syndicales de la fonction publique se sont réunies le 22 décembre 2004. Elles constatent que les décisions unilatérales sur les salaires annoncées par le ministre ne répondent en rien aux exigences qu'elles avaient formulées. Loin de constituer un quelconque rattrapage ces mesures programmées pour 2005 une nouvelle perte de pouvoir d'achat du point d'indice ; elles vont contribuer à un nouvel écrasement de la grille des salaires et créer de nouvelles injustices. Le refus de négocier s'inscrit dans une politique gouvernementale dont le service public et les agents font les frais avec notamment :

- Un affaiblissement et une remise en cause du service public.
- Une politique de l'emploi faite de suppressions massives, de manques d'effectifs et de précarité accrue.
- De fortes inquiétudes sur le devenir des garanties statutaires.
- Des mesures autoritaires en guise de « dialogue social ».

Les organisations syndicales considèrent qu'une telle situation implique une mobilisation des personnels dans l'unité la plus large pour exiger une politique des services publics répondant aux besoins. Dans ce cadre elles revendiquent :

- Une mesure immédiate de rattrapage du pouvoir d'achat des salaires et des pensions au regard de la hausse du coût de la vie depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000, alors que sur cette période le pouvoir d'achat de la valeur du point a perdu près de 5 %.
- Des mesures permettant d'assurer une progression du pouvoir d'achat sur la période à venir.
- Les indispensables mesures bas salaires, par un relèvement significatif du minimum Fonction publique, véritable « sous-smic ».
- L'élargissement de l'amplitude de la grille et des carrières. Il s'agit de reconnaître les qualifications, de mettre fin aux blocages des carrières et d'améliorer les promotions.
- Le traitement du contentieux accumulé.

**Les personnels des services publics et de la fonction publique seront dans l'action dans la semaine du 17 au 21 janvier 2005.**

**Les organisations syndicales de la fonction publique CGT, CFDT, FO, UNSA, FSU, CFTC appellent l'ensemble des agents à se mobiliser le jeudi 20 janvier 2005 en manifestant et en décidant la grève partout où ce sera possible.**

Paris, le 22 décembre 2004

# Loi d'orientation

Le projet de loi d'orientation qui sera présenté le 12 janvier a confirmé toutes nos inquiétudes : redéploiement des moyens, remise en cause des dédoublements, des heures statutaires, suppression de la seconde option de détermination en Seconde, risque d'un collège à plusieurs vitesses, remise en cause du bac comme examen national, remplacement, bivalence, mise en place d'un conseil pédagogique... Nous revenons dans ces deux pages sur certains aspects du projet de loi moins traités dans les *US* précédentes.

## SOCLE COMMUN OU CULTURE COMMUNE ?

**Permettre à tous de maîtriser les éléments dits de base peut sembler relever d'une bonne intention. Mais derrière cette idée se cache une conception profondément inégalitaire et erronée de la structuration des connaissances, à l'opposé de notre notion de culture commune.**

**Le socle commun proposé par François Fillon est extrêmement étroit en terme de contenus à enseigner**

Il élimine un certain nombre de disciplines et postule l'existence de préalables à certains enseignements. La conception sous-jacente est qu'il serait possible de définir un socle minimum formé d'éléments de base liés à certaines disciplines, repérables, empilables au fil des années. Ces derniers seraient conçus comme des outils ou des savoirs au service des connaissances à acquérir dans d'autres disciplines. Par exemple, lire serait essentiellement déchiffrer, alors que lire est une compétence beaucoup plus complexe.

Ce socle commun, en rejetant une partie jugée non indispensable,

conduit à construire de nouvelles et profondes inégalités dans l'accès aux savoirs : ainsi se crée une école à deux vitesses avec des contenus enseignés pour certains et pas pour d'autres (EPS, enseignements artistiques, technologie par exemple). Le tri entre les savoirs, y compris à l'intérieur des disciplines, conduit à enfermer les apprentissages autour de quelques savoirs ou compétences. Cette conception est inégalitaire puisque ce sont les élèves qui maîtrisent le plus vite les connaissances et les compétences qui pourront élargir leur champ et que, d'autre part, elle nie l'importance de l'apport des différentes disciplines à la construction des savoirs. On apprend à lire, à parler, à écrire, en français mais également dans toutes les disciplines ; la maîtrise de la langue est un travail continu renforcé par la diversité des approches et des contenus. Au socle commun est associé l'idée que la difficulté peut être traitée par un ensemble de techniques, que les contenus enseignés n'ont rien à voir avec la motivation, la compréhension... La difficulté à apprendre pour certains élèves à tel moment, à tel âge... n'est alors pas analysée.

**Notre conception de la culture commune est différente**

Elle est fondée sur des savoirs et des valeurs partagés, introduits à travers des disciplines et des contenus. Nous raisonnons ainsi en terme de cohérence globale autour d'objectifs. Le propre de la culture par opposition au socle, ce sont des objectifs généraux à atteindre s'appuyant sur une culture large et concourant à développer la culture littéraire, scientifique, technique, artistique, l'éducation physique... pour permettre l'épanouissement de l'individu y compris sur le long terme et lui donner des instruments de compréhension et d'ouverture sur le monde.

La mise en cohérence critique des disciplines peut donner du sens au travail des élèves et leur permettre d'acquiescer ce qu'on appelle une véritable culture. Il ne s'agit pas d'empiler, mais d'être dans une logique de choix de grandes questions à traiter, y compris transversales, que les disciplines travaillent ensemble avec des méthodes diverses, des approches et des contenus spécifiques. Ainsi, au contraire du ministère qui veut introduire l'éducation à la santé ou



© JPH

la lutte contre l'obésité comme une éducation au comportement, nous la souhaitons dans la culture commune sur la base de la compréhension des fonctionnements biologiques et des enjeux politiques, sociaux, environnementaux, culturels quelle recouvre : quel type de santé pour quel type de mode de vie, quels types d'inégalités sociales conduisent à des problèmes de santé ?

Face à Fillon nous opposons une autre conception de notre métier. Les collègues doivent pouvoir intervenir sur les contenus, donner leur avis sur ce qui est déjà enseigné mais aussi sur l'évolution des programmes. Nous proposons une conception collective du métier et des apprentissages, de la formation des élèves pour construire une culture commune qui ne soit pas une simple somme d'éléments que chaque collègue ou discipline dispenserait isolément. ■

Gisèle Jean

## LANGUES VIVANTES

On pourrait considérer naïvement que nous avons été entendus sur une partie de nos demandes, avec l'annonce de groupes dédoublés, mais le silence est total sur le financement de l'opération. Le « seuil » de dédoublement n'est pas annoncé, or il est fondamental. Sur notre autre demande de porter à 3 h/élève tous les enseignements de LV, les propositions Fillon

n'apportent rien. Plus inquiétante : la mise en place de groupes de niveau en langues sur la base de compétences, la fin de la distinction entre LV1 et LV2 et entre les niveaux de classe pour la constitution des groupes permettraient une réduction des moyens alloués à l'enseignement des LV, et s'inscriraient mal dans le cadre du baccalauréat qui, jusqu'à preuve du

contraire, n'est pas une accumulation de certifications de niveau de compétences. Le texte ne dit rien non plus sur les moyens et dispositifs permettant de maintenir au moins l'actuelle diversification des langues enseignées. Nous vous renvoyons à l'analyse du groupe langues vivantes du SNES dans ce même numéro en page 29. ■

### Débat à Lyon

#### École : le choix de l'ambition

En janvier, le débat sur la loi d'orientation de François Fillon battra son plein. Pour faire part de ses propositions, la FSU organise une rencontre débat avec : Gérard ASCHIERI, Secrétaire général de la FSU, jeudi 3 février 2005 à 18 heures, à l'IUFM de Lyon, 5, rue Anselme, Lyon 4<sup>e</sup> (amphi Kergomard).

## LYCEES : AVENIR DES SERIES GENERALES

**N**ous connaissons déjà les intentions ministérielles concernant la classe de Seconde : réduction de 2 à 1 du nombre d'enseignements de détermination. Cela limitera les possibilités de choix des élèves, ne leur permettra plus une orientation basée sur une découverte de nouvelles disciplines spécifiques à certaines séries et mettra en péril nombre de disciplines comme les SES, les disciplines technologiques, les enseignements artistiques, les langues anciennes, les langues vivantes 3 et régionales (voir *L'US* n° 609 du 26 novembre 2004).

Depuis, nous avons découvert dans l'annexe du projet de loi d'orientation de nouvelles propositions pour les Premières des séries générales avec l'introduction d'enseignements permettant « une spécialisation plus marquée » : initiation à la philosophie, enseignements de communication, de gestion des ressources humaines, d'art et de civilisations étrangères en L, histoire des sciences et des techniques et enseignement renforcé de mathématiques en S, initiation à la gestion des entreprises et droit en ES. Nous prenons acte de la volonté affichée de s'inter-

roger sur une évolution des séries générales en cernant leurs difficultés (la L pour se constituer un vivier suffisant d'élèves et la S qui reste un parcours difficile ou décourageant pour nombre d'élèves), mais nous ne nous satisférons pas de voir reprises quelques pistes de réflexion sans que les conditions de leur mise en œuvre et leurs objectifs réels ne soient précisés. On peut craindre que ces disciplines soient installées, une fois de plus, sur des réductions horaires des disciplines existantes. Rien n'est dit non plus sur les conditions d'enseignement : qui assurera ces heures et avec quel horaire ?

Ces propositions ne sont-elles que des réponses improvisées à la hâte en réponse aux nombreuses critiques sur la faiblesse du premier projet dans l'organisation des lycées généraux ou sont-elles porteuses d'une véritable modification de l'architecture et de la conception des séries générales ? A ce titre l'introduction d'une initiation à la gestion des ressources humaines en L ou des entreprises en ES n'est-elle pas révélatrice de la place grandissante que le ministère veut don-

ner à « la culture d'entreprise » ? Si on rapproche de la réduction à un seul enseignement de détermination en S1econde, c'est la nature même des SES et de la série ES qui semble remise en cause.

Le SNES demande depuis des années la prise en compte d'éléments d'histoire des sciences et d'épistémologie dans les programmes des disciplines scientifiques. Cela ne signifie pas la mise en place d'un enseignement spécifique en dehors des disciplines elle-mêmes, mais bien une intégration dans les programmes de ces dimensions, avec une formation des enseignants à ces problématiques et un horaire adapté. Des questions se posent sur le renforcement de l'enseignement de mathématiques : s'agit-il d'un renforcement horaire, du rétablissement des modules, de la mise en place d'aide et de soutien ou d'une modification des programmes ? Pour le SNES, les difficultés des élèves dans cette série proviennent aussi de son architecture unifiant les anciennes séries C et D pour faire échec à ce qui était vécu comme la suprématie des mathématiques. Cette proposition serait-elle, en fait, l'aveu de l'échec de cette réforme ?

Pour la série L, le ministère reprend des pistes formulées çà et là depuis quelques années, sans réelle cohérence : s'agit-il de spécialités de Terminale créant de nouveaux « profils » en L ou d'enseignements obligatoires en Première seulement ? Les réponses à ces questions sont essentielles pour en mesurer l'impact sur l'attractivité de la série L, tout comme les précisions indispensables sur les ouvertures vers le supérieur que ces nouveaux profils sont censés permettre.

Inadmissible est la proposition : « à l'exception des langues, les doubléments actuels seront réexaminés en fonction de leur intérêt pédagogique qui est en cause, ou plus simplement leur coût ? Qui examinera cet intérêt ? Ceux qui, hier, paraient les TPE de toutes les vertus et qui, aujourd'hui, les suppriment en Terminale ?

En l'état, qu'elles ne soient qu'un bricolage pour un nouvel affichage dans le cadre d'une réforme dont un des objectifs reste la diminution des coûts à la charge de l'Etat ou une transformation inavouée des séries, ces propositions ne peuvent nous satisfaire. ■

**Roland Hubert**

## EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

### Une conception ministérielle réductrice et inégalitaire « dans un cadre budgétaire contraint »...

**L**a circulaire interministérielle présentée lundi 3 janvier à la presse porte une conception dangereuse de l'éducation artistique et culturelle en englobant les enseignements artistiques dans « l'éducation artistique et culturelle », comme dans le projet de loi d'orientation pour l'école.

Le risque est grand de substitution des enseignements aujourd'hui obligatoires dès l'école primaire, par des dispositifs artistiques et culturels divers (classes à projet, visites d'expositions, rencontres avec des artistes...).

Pour le SNES, les enseignements

artistiques sont la pierre angulaire du développement de l'éducation artistique et culturelle. Elle doit s'appuyer sur eux pour permettre une véritable formation des élèves.

La circulaire précise « que le ministère de l'Éducation nationale assure aux élèves des écoles et des collèges des enseignements artistiques obligatoires » : qu'en sera-t-il réellement demain puisque les enseignements artistiques ne font pas partie du socle commun prévu par le projet de loi d'orientation pour l'école, et seraient exclus des disciplines obligatoirement évaluées au brevet ?

Elle annonce la présence d'une chorale dans tous les collèges. En fait les professeurs n'ont pas attendu les déclarations ministé-

rielles pour en installer dans la très grande majorité d'entre eux ! Cependant, pour qu'elles existent partout, il faudrait des dotations spécifiques identifiées « chorales », ce que, bien évidemment, la circulaire ne propose pas ! La suppression de 7500 postes d'enseignants, « le cadre budgétaire contraint » comme l'annoncent les deux ministères, et le projet d'une seule option de détermination possible en Seconde, aura pour conséquence la fermeture d'options artistiques en lycée. On voit mal, dans ce contexte, comment le ministère va pouvoir réaliser « la présence effective d'une offre éducative artistique dans tous les lycées »..., sauf à faire disparaître des enseignements artistiques au profit de disposi-

tifs artistiques qui nécessiteraient moins de professeurs, voire qui seraient entièrement délégués à des structures extérieures.

Cette circulaire ne répond en rien sur le fond à l'attente des enseignants et des élèves, et ne prévoit aucun financement.

Le manifeste pour l'Art à l'École, initié par le SNES et le SNEP, et déjà signé par d'autres syndicats et associations porte une autre conception et d'autres demandes. Il est signable en ligne : <http://www.snes.edu/petitions/?petition=5>

Dans la continuité du manifeste, le SNES et le SNEP organisent un colloque national les 3 et 4 février 2005 : « L'art, ça s'apprend ! L'art, ça s'enseigne ! ». Inscriptions au colloque : [ens.artistiques@snes.edu](mailto:ens.artistiques@snes.edu)

# LA BATAILLE DES SALAIRES UN ENJEU MAJEUR

EN GRÈVE  
LE 20

COMMENT RELANCER LA CONSOMMATION SANS AUGMENTER LES SALAIRES ?  
TELE EST LA QUESTION PARADOXALE DANS LAQUELLE LE GOUVERNEMENT S'EST ENFERMÉ.

« Reprise bousculée » : la dernière note de conjoncture de l'INSEE est claire. La croissance attendue du PIB pour 2005 (au mieux 2 %) est moins élevée que celle prévue par le gouvernement (2,5 %). Principale conséquence : le chômage devrait se stabiliser au niveau actuel.

Principal responsable : l'environnement international, avec la hausse du prix de l'énergie, la surévaluation de l'euro, et des exportations tournées essentiellement vers la zone euro, dont la croissance est faible comparativement aux zones d'Asie et d'Amérique.

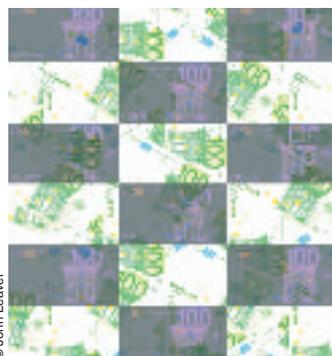
Dans ce contexte, les entreprises, bien que bénéficiant du relèvement de leurs profits, sont attentistes et l'investissement ne progresse pas. Il ne reste plus que la consommation pour

redynamiser la demande. Dans son discours de vœux, le président de la République a réaffirmé le credo gouvernemental : la concurrence pour baisser les prix, la baisse des impôts, et a emprunté au gouvernement allemand l'idée des « micro-crédits ». Aucune de ces solutions n'est crédible.

La concurrence ? L'expérience avortée de l'accord entre la

grande distribution et les industriels montre que les rapports de force l'emportent sur les mécanismes concurrentiels, surtout quand la fameuse « concurrence libre et non faussée » vantée dans la Constitution européenne est le cache-sexe des cartels et des rentes de monopoles, fort bien illustrés par l'exemple des banques et de la téléphonie.

La baisse des impôts ? On sait qu'il s'agit surtout d'un transfert entre impôts d'État et impôts locaux, et l'OFCE\* vient de rappeler que ce sont les ménages qui supporteront l'essentiel des prélèvements sociaux supplémentaires (3,4 milliards contre 1,9 milliard pour les entreprises). Résultat : la croissance du pouvoir d'achat des ménages va se ralentir (+ 0,5 % au premier semestre) et celle de la consommation va suivre.



© John Leaver

## L'indice des prix contesté

Selon l'INSEE, les prix des produits de grande consommation ont augmenté depuis 1998 de 13,2 %, nettement plus vite que l'inflation globale (9,9 %).

L'UFC « Que choisir » a indiqué les résultats des relevés opérés par ses observateurs sur les 47 produits de grandes marques de son panier test : 12,2 % entre 2000 et 2004.

La crédibilité de la mesure de l'inflation par l'indice des prix est à nouveau en question.

Les revendications salariales sont de retour, y compris dans le privé avec des grèves chez H & M, Lesieur, Total... Les salariés commencent à être excédés par le « travaillez plus, mais gagnez moins » du gouvernement. ■

Daniel Rallet

\*OFCE : Observatoire français des conjonctures économiques

## LES MESURES ANNONCÉES POUR LA FONCTION PUBLIQUE

### RÉMUNÉRATIONS DES ACTIFS

- Augmentation du point d'indice de 0,5 % au 1<sup>er</sup> février et de 0,5 % au 1<sup>er</sup> novembre.
- Une « indemnité exceptionnelle de sommet de grade » : versée au cours du premier semestre 2005 aux titulaires qui ont atteint au 31/12/2004 le dernier échelon de leur grade ou de leur corps depuis au moins trois ans ; 1,2 % du traitement indiciaire brut versé en 2004.
- La suppression de la plus basse échelle de rémunération au 1<sup>er</sup> juillet 2005.

### PENSIONS DE RETRAITE

+ 2 % au 1<sup>er</sup> janvier.

### DES PRÉLÈVEMENTS NOUVEAUX

AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2005

- Pour les actifs, l'assiette de la CSG passe de 95 % à 97 % des rémunérations éligibles. Les fonctionnaires versent une cotisation au régime de retraite additionnelle pouvant atteindre 1 % du traitement indiciaire brut (cf. article *US Mag* supplément au n° 608).
- Pour les retraités imposables, augmentation du taux de la CSG de 6,2 % à 6,6 %.

Inflation prévue en 2005 : + 1,8 %.

## L'avis du SNES

Avant même de réunir les fédérations syndicales le 21 décembre, le ministre avait fait savoir qu'il n'y aurait pas d'accord.

Les mesures annoncées au cours d'une pitoyable mise en scène consacrent donc la baisse de pouvoir d'achat du traitement des fonctionnaires et porteront le retard sur les prix à plus de 6 % fin 2005 par rapport au début de l'année 2000. Elles traduisent le choix gouvernemental d'un affaiblissement du service public, ponctionné dans ses emplois et atteint par le mépris porté à la situation de ses personnels.

Pour Dutreil, c'est par les promotions d'échelon ou de grade que les agents pourront maintenir leur pouvoir d'achat.

C'est bien le sens de l'indemnité de sommet de grade, rattrapant ceux des agents qui ne peuvent plus avancer automatiquement dans leur carrière et que le ministre entend pérenniser. En conséquence, la grille indiciaire ne cesserait de se dévaloriser.

La rémunération serait éventuellement complétée selon les caractéristiques et le classement du poste occupé. Enfin, le troisième élément de la rémunération serait déterminé par la manière de servir de l'agent, afin que les agents qui « prennent

des initiatives » voient leur pouvoir d'achat progresser.

Ces orientations détruisent les références communes, la solidarité dans le travail. Elles transformeraient profondément la carrière des fonctionnaires, les relations de travail au sein des établissements et des services.

C'est d'une autre politique salariale et de l'emploi que la fonction publique a besoin. Nous le dirons dans la grève unitaire du 20 janvier. ■

Anne Féray

### 0,5% + 0,5% ne font pas 1%

Un enseignant gagnant 2 000 € par mois en moyenne en 2004 qui est augmenté de 1 % au 1<sup>er</sup> janvier 2005 gagne 20 € de plus pendant 12 mois, soit 240 € de plus sur l'année ; il a bien été augmenté de 1 % sur l'année. Si, par contre, il gagne 0,5 % de plus au 1<sup>er</sup> février et 0,5 % au 1<sup>er</sup> décembre, cela fait 10 € de plus pendant 10 mois et 20 € de plus en décembre ; soit 120 € de plus, c'est-à-dire 0,5 %. Conclusion : en prétendant que les fonctionnaires seront augmentés de 1 % en 2005, le gouvernement se moque du monde. Pendant ce temps, les prix, eux, augmentent tous les mois et souvent dès le 1<sup>er</sup> janvier, en particulier les transports publics.

# ASSURANCE MALADIE CE QUI VA CHANGER

La loi entre véritablement en application au 1<sup>er</sup> janvier 2005, même si certaines mesures ne seront installées que progressivement. Quelles en sont les conséquences pratiques pour chacun ?

## Le « parcours vertueux »

Le passage chez le médecin traitant<sup>(1)</sup> devient obligatoire. Dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2005, chaque assuré de plus de 16 ans devra avoir fait connaître à sa caisse le nom de son médecin traitant. Un formulaire est envoyé à chaque assuré au cours des prochaines semaines. Ce choix pourra être modifié ultérieurement. Le médecin traitant est chargé de coordonner les soins et de vous diriger dans le système de santé. S'adresser directement à un spécialiste vous coûtera plus cher (dépassement d'honoraires autorisés) et vous serez moins bien remboursé.

Le dossier médical personnalisé (ne sera prêt qu'en 2007) : il doit permettre un meilleur suivi. Accessible par Internet grâce à la carte Vitale (progressivement modifiée et dotée d'une photographie) et à la carte professionnelle des médecins, l'accès au dossier sera théoriquement impossible aux assurances et médecins du travail. Vous aurez le droit de refuser l'accès à votre dossier, mais vous serez moins remboursé.

Les arrêts de travail : les contrôles sont renforcés, notamment pour les personnes fréquemment arrêtées. La prolongation devra être

Pour le SNES, cette loi n'améliore en rien le système de santé lui-même. Pire, elle détourne de bonnes idées (coordination, suivi des patients) à des fins exclusivement comptables. Elle favorise un parcours à deux vitesses, en permettant l'accès direct aux spécialistes, qui verront leurs revenus augmenter en accueillant les assurés « pressés ». L'objectif de la réforme était de réduire le déficit. Faute de s'en prendre aux racines du mal (salaires, emplois) le déficit continuera à se creuser, sauf si l'UNCAM<sup>(2)</sup> sous la pression du comité d'alerte créé à cet effet, prend des mesures de déremboursement accrues afin de limiter l'augmentation des dépenses. Des perspectives sombres pour l'avenir de l'assurance maladie.

prescrite par le médecin qui a demandé le premier arrêt. Les affections longue durée : un protocole de soins est établi par votre médecin traitant et le médecin conseil de la Sécurité sociale. Seuls les soins mentionnés seront pris en charge à 100 %. Le recours aux génériques va se développer. Si vous exigez le médicament d'origine, vous risquez de n'être remboursé que sur la base du générique par la Sécurité sociale et la mutuelle.

## Le coût de la réforme sera supporté surtout par les assurés sociaux

Un euro est déduit des remboursements à partir du 1<sup>er</sup> janvier, pour chaque consultation, acte de biologie ou analyse. Seuls les enfants de moins de 16 ans, les femmes enceintes et les bénéficiaires de la CMU en sont exemptés, de même si vous êtes hospitalisés. Un plafond annuel de 50 euros est fixé. Cette franchise doit être fixée annuellement par l'UNCAM<sup>(2)</sup> : elle risque donc d'augmenter tous les ans. Les mutuelles ne la rembourseront pas. Les cotisations augmentent au

1<sup>er</sup> janvier : l'assiette de la CSG et de la CRDS passe pour les actifs de 95 à 97 % de votre salaire net (gain d'un milliard d'euros). Pour les retraités, le taux de CSG passe de 6,2 à 6,6 % (gain de 600 millions d'euros). Le taux de CSG sur le patrimoine augmente de 0,7 % (630 millions d'euros) celui de la CSG sur les jeux de 2 % (100 millions d'euros). La taxe sur les entreprises fera rentrer 780 millions. Le forfait hospitalier : passe à 14 euros (15 en 2006 et 16 en 2007). L'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé : sous condition de ressources (651,47 euros mensuels) légèrement supérieures à celles de la CMU. Mais elle est bien inférieure au coût d'un contrat moyen. ■ Elizabeth Labaye

(1) À ne pas confondre avec le médecin référent, dont la rémunération était en partie forfaitisée et liée à une pratique différente de la médecine de ville (notamment un nombre limité d'actes). La pression des syndicats de médecins les plus libéraux fait disparaître ce dispositif en 2006 au profit du médecin traitant.

(2) UNCAM : Union Nationale des Caisses d'Assurance Maladie.

Rassemblement unitaire  
devant le Louvre  
le samedi 15 janvier 2005

## L'accès à la culture n'est ni une marchandise ni un privilège !

Prix d'entrée en augmentation de 13 %, suppression du tarif réduit accordé après 15 h et le dimanche, réduction drastique de l'accès gratuit aux collections dont sont victimes les enseignants, les artistes et les étudiants en art de plus de 26 ans ou étrangers...

Décidément, le Louvre, avec l'assentiment de son Ministère de tutelle, se distingue par une politique de plus en plus mercantile qui va à l'encontre des devoirs de transmission, d'éducation, de formation continue, artistique et professionnelle qui étaient reconnus depuis longtemps comme indispensables à un travail de démocratisation de la culture.

Au Louvre comme ailleurs, nous assistons à une logique globale de remise en cause du service public, sous couvert de sa réorganisation administrative et de sa prétendue réforme. Malgré la mobilisation des artistes et des enseignants, la direction du Louvre n'a rétabli la gratuité, moyennant la signature d'une Convention non rendue publique, qu'aux seuls adhérents de l'association Maison des Artistes prouvant ainsi une nouvelle fois qu'elle cherche à « rentabiliser » la gratuité en trouvant des bénévoles professionnels ou en formation afin d'assurer le développement de sa mission de médiation vers le public.

Face à ce constat, un appel unitaire vient d'être lancé pour revendiquer le retour à la gratuité sans restriction pour tous ceux qui viennent d'en être exclus et pour l'ouverture d'un véritable débat public sur une politique de gratuité qui profiterait au plus grand nombre.

Un rassemblement se déroulera le 15 janvier 2005 à partir de 11 h 30 devant la pyramide du Louvre.

**Premiers signataires :** Louvre pour Tous ; Syndicat national des artistes plasticiens - CGT ; Intersyndicale ministère de la Culture : CFDT, FSU, SUD, UNSA ; Fédération FSU ; SUD Education ; SUD Etudiant ; Comité des Artistes-Auteurs Plasticiens ; Syndicat national des Designers textile ; Union nationale des peintres illustrateurs ; Syndicat national des sculpteurs ; Union des photographes créateurs ; Union syndicale solidaires Paris ; Collectif Gratuité enseignante dans les musées nationaux ; Réseau Stop précarité.

## « SÉCURISATION » DE L'ÉCOLE

### Une opération de "Com" inacceptable

Une dépêche de l'AFP annonçait le 5 janvier qu'une « vaste opération nationale de sécurisation » avec contrôles d'identité serait organisée aux abords de 2 collèges d'Orléans, jeudi 6 janvier en présence du Ministre de l'Intérieur.

Renseignements pris, cette opération était censé s'inscrire dans le cadre du protocole « Education-Intérieur » d'octobre 2004, n'avait fait, d'après le Ministère de l'Éducation nationale, l'objet d'aucune concertation préalable et prenait des proportions complètement démesurées puisqu'elle concernait 1400 établissements difficiles et 8 000 policiers et gendarmes ! Le SNES a dénoncé immédiatement comme la plupart des syndicats d'enseignants, mais aussi de policiers, le caractère tapageur d'une telle opération qui n'améliorera en rien la sécurité des établissements et qui est d'autant plus contestable que ces contrôles a priori ne sont justifiés par aucune raison précise et qu'ils ont pris dans certains cas un tour particulièrement inadmissibles (interventions de chiens policiers - cf reportage diffusé par FR3)

Pour le SNES le message ainsi adressé à l'école et aux jeunes est à l'opposé de la démarche d'éducation et de prévention qui devrait pourtant être la première priorité de l'action des pouvoirs publics. Force aussi est de constater que gouvernement se lance dans une telle opération alors qu'il vient de supprimer en 3 ans et sans les remplacer plusieurs milliers d'emplois d'encadrement éducatif (30 000) dans les lycées, collèges des zones difficiles.

**Bernard Boisseau (le 6 janvier)**

## DÉMÉNAGEMENT DU SNES UN NOUVEL OUTIL

LE 31 JANVIER, LE SIÈGE NATIONAL DU SNES SERA TRANSFÉRÉ  
46, AVENUE D'IVRY, DANS LE 13<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT DE PARIS.

Ce sera l'aboutissement d'une démarche amorcée il y a un an et demi visant à restructurer les différents locaux du SNES en un seul lieu, pour être plus efficace, plus rationnel et plus économique. Le rapport financier joint à cette US donne les éléments de financement de cette opération. Le SNES disposera alors pour l'ensemble de ses secteurs d'activité d'un immeuble sur huit niveaux totalisant un peu plus de 3 000 m<sup>2</sup> de surfaces. Un niveau regroupera la documentation du SNES, l'IRHSES

plan en cinq ans de numérisation des archives a été décidé.

Le premier niveau rassemble la comptabilité, la trésorerie, le fichier, le secrétariat administratif et les salles techniques informatiques.

Le deuxième niveau regroupe un ensemble de quatre salles de réunion ou de formation.

Les secteurs d'activité du SNES sont répartis sur les cinq autres niveaux de bureaux, avec à chacun des niveaux une salle de travail de 10-12 places.

Cette nouvelle organisation devrait



### D'un quartier ... à un autre

Le SNES quitte des locaux dont les premiers mètres carrés sont acquis il y a presque 40 ans rue de Villersexel dans le 7<sup>e</sup> arrondissement. Pour l'anecdote, ils sont vendus à l'époque par la FCPE. Pour des raisons historiques, à la suite de la Libération, le siège de la FEN est rue de Solferino. C'est cette proximité et celle du ministère de l'Éducation nationale qui conduisent le SNES à se développer à ses débuts dans ce quartier bourgeois devenu un des plus chers de Paris. La dispersion des différents locaux, leur hétérogénéité rendent leur gestion et leur

exploitation de plus en plus coûteuses. Le pas est franchi en 2003, et la recherche aboutit à un immeuble du 13<sup>e</sup> arrondissement, quartier des Olympiades, qui s'il n'est pas l'immeuble idéal répond à l'essentiel des contraintes posées: coût, localisation, surfaces...

Le SNES passe d'un quartier riche et bourgeois à un quartier riche d'histoire populaire et ouvrière. Gageons que les militants et les syndiqués sauront donner âme et vie à ces nouveaux locaux, à proximité d'universités en expansion et de la Bibliothèque nationale. ■

et une partie de ses archives (Institut de recherche sur l'histoire des enseignements de second degré), et ADAPT (activité édition et réflexion pédagogique). L'IRHSES a vocation à être la mémoire du SNES; pour mieux lui en donner les moyens et faciliter l'accès à ses archives par les chercheurs et les étudiants, un

permettre un meilleur accueil des syndiqués, une meilleure communication entre les secteurs du SNES rassemblés dans les mêmes locaux, et avec les militants et les adhérents qui participeront aux réunions ou stages de formation au siège du SNES dans des conditions de travail améliorées pour tous. L'avenir dira si ce pari est réussi.

Dès aujourd'hui, notez la nouvelle adresse du SNES national  
(à utiliser dès le 26 janvier 2005):

**SNES - 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13**

La numérotation téléphonique ne changera pas globalement. Le standard reste le 01 40 63 29 00.

Les sections de Paris, Créteil et Versailles ne sont pas concernées par ce déménagement et demeurent rue Beccaria, Paris 12<sup>e</sup>.

Le déménagement se fera entre le 20 et le 28 janvier.

Le siège national sera fermé les 27 et 28 janvier.

Les services Internet et informatiques seront arrêtés ou très perturbés entre mercredi 26 à 14 h et jeudi 27 à 12 h.

... d'autres informations dans les prochains numéros de L'US.

Le SNES met à la disposition de toutes les sections d'établissements un nouveau mémo des personnels du secondaire.

Tant sur les problèmes professionnels quotidiens que rencontrent les personnels dans leurs relations aux élèves, à l'administration, aux parents, que sur les questions de statut, de carrière, de protection sociale. Il vous donne des éléments de réponse et l'éclairage du SNES.

Nous espérons qu'il constituera un atout pour faire vivre le syndicalisme de proximité que nous pratiquons, faciliter l'activité des sections locales, former de nouveaux militants et créer les liens tellement nécessaires pour éviter l'isolement souvent ressenti dans nos professions.

Il est disponible (et bien sûr gratuit) dans votre section départementale. N'hésitez pas à le demander.



# TSUNAMI CONSEQUENCES AGGRAVEES PAR LE MAL-DEVELOPPEMENT

Le nombre de morts est déjà très élevé et il risque de s'alourdir encore dans les semaines qui viennent. Des villages, des villes, des écoles et des outils de travail ont été détruits par le flot dévastateur. Les images ont bouleversé des millions de gens ordinaires qui manifestent leur sympathie et leur solidarité en participant à toutes sortes de collectes de fonds pour venir en aide aux victimes de cette catastrophe « naturelle ».

Cet élan de solidarité est en tout cas une bonne nouvelle qui montre que les populations sont capables de se mobiliser massivement pour venir en aide à d'autres être humains au-delà d'appartenances nationales, ethniques ou religieuses. C'est une véritable gifle à tous ceux qui raillent les militants qui disent qu'un autre monde est possible,

un monde solidaire, sans guerre et sans pauvreté.

Pourtant cet élan de générosité ne doit pas nous faire oublier que cette aide, présentée comme d'un montant élevé, devra être bien utilisée et qu'il faudra également s'interroger sur les raisons d'une si grande catastrophe.

La question du système d'alerte et d'évacuation a déjà été soulevée, et nous souhaitons qu'il se généralise à toutes les parties du monde sans considérations liées à la richesse des habitants des régions couvertes.

D'autres données sont à prendre en compte pour comprendre l'impact d'un tel désastre, elles touchent au modèle de développement des pays en question. Les investissements réalisés dans tous ces pays n'ont pas que de bons effets. C'est vrai que les conséquences pour la Thaïlande seront

certainement moindres de celles pour le Sri Lanka ou Aceh du fait notamment du développement des infrastructures liées au tourisme. Mais ce modèle de développement perpétue beaucoup d'inégalités et rend la vie encore plus difficile pour les plus pauvres. Les éléments des classes sociales les plus défavorisées ne bénéficient pas en Asie de système de protection sociale d'État et aucun de ces pays n'a de système de secours bien organisé.

Pourtant les pays touchés par le tsunami ne sont pas pauvres. L'Inde est une super-puissance nucléaire. La Thaïlande est un pays en développement rapide. Le Premier ministre Thaï et son entourage sont des multimillionnaires. Tous ces pays entretiennent des armées nombreuses et fort coûteuses dont la fonction n'est pas de protéger les populations mais de protéger les intérêts de ceux qui sont au pouvoir. Ces armées servent également à maintenir le « mini-impérialisme » de ces États qui sont obligés de donner des gages de sécurité à leurs investisseurs étrangers à l'ombre de la base US de Diego Garcia.

Rien n'est à rejeter dans cette aide aux victimes de cette catastrophe. Ni celle des USA, ni celles des entreprises qui néanmoins pour certaines d'entre elles, en tirent des avantages immédiats. Mais il ne faut pas être dupe de l'hypocrisie de ceux qui continuent de main-



© AFP

tenir une emprise économique et militaire sur cette région, et qui continuent de faire payer au prix fort médicaments et infrastructures une fois l'émotion passée.

Dans ces conditions, la conférence des pays donateurs qui va se réunir à Djakarta devrait rompre avec la politique menée jusqu'ici dans cette région. Comme Walden Bello, une voix altermondialiste de la région, demandons que cette conférence débouche sur un contrôle démocratique de l'aide et son attribution à ceux qui en ont besoin, l'annulation sans condition de la dette au FMI et à la Banque mondiale, la fin de la courses aux armements et la fermeture des bases militaires étrangères de la région avec l'affectation des ressources ainsi dégagées aux secteurs sociaux, et que les grandes entreprises y compris de tourisme soient obligées de participer au financement de la reconstruction et au développement. ■

**Roger Ferrari**

*Secrétaire international*



© AFP

## L'AIDE POUR QUOI FAIRE ?

Les dons et promesses de dons s'élèvent à plus de 2 milliards de dollars. Au moins deux questions se posent par rapport à ces fonds. La première concerne la concrétisation des promesses car elles ne sont pas toujours concrétisées (en Afghanistan 50 %). La deuxième concerne l'attribution de cette aide et son utilisation. Le besoin de transparence et d'évaluation est absolument nécessaire pour la destination de l'aide qui ne doit pas être utilisée pour servir les intérêts économiques ou géostratégiques d'États pas plus qu'à des fins de rivalité ou de concurrence entre ONG.

Une partie importante devra être destinée à remettre sur pied les moyens d'existence de populations qui ne sont pas sous les projecteurs de l'actualité à savoir hors activité touristique et dans des zones difficiles d'accès.

L'exemple de Via Campesina montre, en s'appuyant sur des groupes locaux, que l'on peut à la fois intervenir pour des besoins urgents de base (nourriture, eau potable, habitat et médicament) comme sur des besoins à plus long terme de reconstruction de leur propre environnement.

C'est la voie choisie par le SNES qui participe à travers ses cotisations à l'aide d'urgence de 30 000 euros débloquée par l'Internationale de l'Éducation dont la répartition sera assurée par le bureau régional Asie auprès des syndicats des pays touchés. En complément, le SNES prend contact avec un syndicat du Sri Lanka pour mettre en œuvre un projet de réhabilitation de locaux syndicaux et de structure scolaire. Pour ce projet, vous pouvez envoyer vos contributions au SNES à l'ordre de SNES/Solidarité Tsunami.

**Roger Ferrari**

## État-civil

### Quels noms ?

Un des fondements du patriarcat est tombé : depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, bien après la plupart des pays européens, la loi française permet enfin aux enfants de porter le nom de leur mère.\* Cependant, en offrant trois possibilités, la loi ouvre la porte aux désaccords : les parents pourront choisir le nom du père, celui de la mère, ou les deux accolés (en cas de désaccord, c'est le nom du père qui s'impose... grâce à un amendement des sénateurs). Le principe du double nom, comme cela se fait en Espagne, était la solution préconisée par le Collectif national pour le Droit des Femmes, car elle permet la relation de l'enfant à ses deux lignées mises à égalité.

\* La loi est rétroactive, il sera possible de modifier le nom des enfants de moins de 13 ans.

## Médicaments

### Laboratoires et transparence

Grâce aux laboratoires pharmaceutiques il est de plus en plus dangereux d'être malade.

Le fabricant du Distilbène condamné en décembre par le tribunal de Nanterre à indemniser la victime d'un cancer de l'utérus, le Vioxx, un anti-inflammatoire de Merck, retiré du marché par son producteur en octobre dernier (ce médicament reconnu comme dangereux a coûté 130 millions d'euros à la Sécu en 2003), tandis que le concurrent, la firme Pfizer, refuse de retirer du marché son Celebrex, pourtant accusé de provoquer également des accidents cardio-vasculaires. Et maintenant, c'est le must des antidépresseurs, le Prozac, qui est suspecté de susciter des tendances suicidaires et des actes de violence chez les personnes qui le prennent pour... s'en protéger !

Tout médicament comporte un risque, mais ce qui est en cause dans ces affaires, ce sont les tentatives des labos de masquer des résultats négatifs d'études cliniques ou d'étouffer des plaintes de victimes.

Bernard Bégaud, président de l'université Bordeaux II, résume bien le problème : « dès qu'un médicament présente un bénéfice, on perd tout sens critique » (*Libération*, 3 janvier). Il est urgent de mettre fin à la confusion qui existe entre des intérêts privés et le contrôle public, d'assurer la transparence et la publication des études cliniques, et de procéder à des études après l'autorisation de mise sur le marché pour voir les effets réels du médicament sur une population. La nouvelle « Haute Autorité », indépendante des labos ? On peut rêver.

Daniel Rallet

**HANDICAP.** Alors que Jacques Chirac avait fait de cette question l'un des chantiers les plus ambitieux de son quinquennat, la loi qui devrait être adoptée solennellement le 18 janvier a fait l'objet d'une valse-hésitation qui a suscité la colère des associations de handicapés, notamment après le passage du projet de loi au Sénat.

## Projet de loi sur le handicap : en demi-teinte ?

Celui-ci avait en effet voté des amendements qui restreignaient considérablement la portée de la loi. La mobilisation a cependant permis des corrections lors du passage en 2<sup>e</sup> lecture à l'Assemblée, à la fin du mois de décembre. Si des avancées ont pu être acquises, notamment sur le principe du droit à compensation, (aide à l'aménagement du logement, d'un véhicule adapté, d'un fauteuil...), les associations hésitent entre espoir et amertume, avec le sentiment qu'une chance a été gâchée. Surtout, beaucoup estiment, comme Fernand Tournan président de l'APAJH, que « nous n'avons pas une loi de solidarité, mais une loi d'assistance ».

Parmi les mesures envisagées, le droit à l'accessibilité des lieux publics et des transports doit être effectif dans un délai de 10 ans (délai que les sénateurs avaient fait sauter, mais rétabli en deuxième lecture). La garantie de ressources pour les personnes handicapées dans l'impossibilité de travailler est acquise à hauteur de 80 % du SMIC (les associations réclamaient l'alignement sur le SMIC et s'inquiètent des conditions d'attribution, car celles-ci sont liées au taux d'incapacité, ce qui ne leur paraît pas pertinent). Le droit pour les travailleurs handicapés ayant obtenu une retraite anticipée, de percevoir une retraite à taux plein, a été ajouté *in extremis* par la secrétaire d'État M.-A. Montchamp qui a dû essuyer le feu des critiques après les scandaleux amendements votés par la majorité UMP au Sénat, obligeant le gouvernement à amender lui-même le texte. Dans chaque département sera créée une maison du handicap. Pour les enfants handicapés, le principe d'inscription à l'école la plus proche est adopté, tandis qu'a été supprimé l'amendement visant à interdire l'accès d'un enfant handicapé « si sa présence était jugée à même de pro-



© Tomislav Stajdihar

voquer des troubles qui perturbent de manière avérée la communauté des élèves ». Mais ces principes se heurtent à l'insuffisance de l'aide matérielle et humaine à l'intégration (les AVS ne compensant pas en totalité la suppression des emplois-jeunes). L'emploi reste également l'un des points noirs : 1/4 des adultes handicapés est au chômage et la loi qui prévoit un taux de 6 % de per-

sonnes handicapées dans les entreprises de plus de 20 salariés, n'est pas respectée, malgré l'amende dont le montant vient d'être alourdi. ■

Elizabeth Labaye

elizabeth.labaye@snes.edu

\* La loi a également adopté une mesure rendant obligatoire sur les bouteilles d'alcool l'information sur les dangers de l'alcool en direction des femmes enceintes.

## BÉNÉVOLES

### Des gens de bien

C'est plus de 12,5 millions de bénévoles que comptait notre pays en 2003, ces données intègrent les actifs qui, hors activité professionnelle, participent au développement d'associations dont 84 % fonctionnent sans salariés. Selon un rapport de l'INSEE (2002), 45 % de la population est adhérente d'une association. L'une des données récentes concerne l'intervention dans ce cadre d'une nouvelle génération de retraités. Ces « seniors » utilisent leur disponibilité en temps, énergie, compétences pour militer et contribuer au fonctionnement d'associations sans but lucratif (loi de 1901).

En novembre 2004, une étude du

centre d'études et de recherches sur la philanthropie indique que 29 % des 60/69 ans et 19 % des plus de 70 ans sont bénévoles ; ces chiffres évolueront dans les prochaines années ; ils sont à relier au développement des études dans les années soixante qui fait que leur expérience, leurs compétences sont appréciées dans les associations qui ne peuvent s'offrir de professionnels consultants ou d'encadrement au prix du marché.

L'engagement des enseignants retraités porte sur les actions humanitaires et sociales au sens large du terme, sur l'alter-mondialisme, la défense de l'environnement, la culture, toutes actions visant la solidarité, la jus-

tice, la lutte contre toutes les exclusions et la solidarité inter-générationnelle.

De nombreux retraités exercent également des fonctions électives ou sont bénévoles dans le secteur coopératif ou mutualiste qui font partie, les deux derniers, de l'économie sociale à côté des associations et des fondations. Concurrents déloyaux pour les salariés ? L'expérience des années passées le dément : c'est par l'intervention des bénévoles appuyée par un courant d'opinion que les pouvoirs publics ont dû prendre à leur charge des actions (aides aux personnes âgées, aux handicapés, emplois-jeunes...).

Il n'existe pas à ce jour de statut du bénévolat à proprement



Professeur de SVT à la retraite, Françoise s'implique toujours et organise des clubs santé.

parler : quelques dispositions législatives des années 93 et 2000 permettent sous condition l'accès à des assurances et plus rarement des allègements d'impôt.

À ceux, ignorants ou mal intentionnés, qui penseraient que les retraités sont inutiles, on conseille l'ouvrage documenté de Béné-

dicte Holba (Documentation française 2003) « Bénévolat et volontariat en France et dans le monde ». Les mêmes peuvent également s'adresser au ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative qui prépare une loi sur le volontariat (à suivre donc...).

Annie Clavel

## RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL

# Vérités et contrevérités

Le débat récent sur le temps de travail se déroule dans une grande confusion, qui semble parfois entretenue à loisir par la presse. Il a notamment été affirmé à droite que les 35 heures n'avaient pas créé d'emplois, que la remise en cause des 35 heures allait créer des emplois, que la France s'appauvriait par rapport à d'autres pays (notamment les États-Unis) parce qu'on y travaille peu, alors que la gauche proclamait la mort des 35 heures. Or, ces quatre affirmations sont fausses.

Concernant les créations d'emplois, les estimations sérieuses (dont certaines émanant de services gouvernementaux) varient selon les économistes entre 350 000 et 450 000. Certes, on peut toujours critiquer les hypothèses aboutissant à ces résultats, mais il faut dans ce cas trouver une explication au fait que la France a créé plus d'emplois que les autres pays européens à croissance comparable dans la période 1999-2001, qui est une période record pour la création d'emploi en France.

Dans le discours gouvernemental, la conversion de jours de RTT en salaire est censée doper le pouvoir d'achat des salariés, donc la consommation. Les entreprises étant peu habituées à

payer leurs salariés à ne rien faire, soit (version optimiste) les heures supplémentaires effectuées permettent de produire ce que les salaires supplémentaires permettent de dépenser et la réforme n'a pas d'impact, soit (version réaliste) les heures supplémentaires réduisent les besoins des entreprises en intérimaires et en CDD et le chômage augmente.

Le nombre d'heures de travail rapporté à la population totale est 28 % moins élevé en France qu'aux États-Unis, 11 points s'expliquant par un temps de travail plus court. Le MEDEF et ses représentants en déduisent brillamment qu'il suffirait d'allonger le temps de travail pour s'enrichir. C'est oublier que la productivité élevée de la France n'est possible que parce qu'un temps de travail court permet une intensité du travail sans équiva-



© Marc Lamitok

lent ailleurs. Allonger le temps de travail réduirait la productivité, donc la production. Inversement, les 35 heures ont permis, ne l'oublions pas, une formidable réorganisation du travail dans les grandes entreprises et des gains de productivité parfois considérables (10 % par an dans l'automobile, par exemple, où le passage à 35 heures s'est souvent accompagné du passage d'une à deux équipes de travail).

Pour beaucoup de salariés, la RTT s'est traduite par la modération salariale et une intensification du travail facteur de fatigue et d'accidents, ce qui fait que le temps gagné n'est pas du temps libre mais du temps de récupération. Comme, par ailleurs, le surcoût salarial des 35 heures a été en grande partie financé par l'État, il est clair que les 35 heures sont une très bonne affaire pour la plupart des grandes entreprises, qui n'ont aucune envie de revenir à la situation antérieure. C'est pourquoi les 35 heures ne sont pas mortes, loin de là. Surfant sur le mécontentement de certains salariés, la réforme prévue par le gouvernement Raffarin adapte en fait le temps de travail aux besoins des entreprises, qui varient d'un secteur à l'autre.

Arnaud Parienty

## Droit du travail

### Borloo invente le salarié jetable

Le « contrat de travail intermédiaire » « offert » aux salariés licenciés (avec maintien de la rémunération pendant douze mois), semble de plus en plus être la « pilule » pour faire passer l'essentiel : l'accélération et « l'assouplissement » des procédures de licenciement. Il est même question de permettre à une entreprise de licencier en quelques jours. Le capitalisme revisite ses origines.

## Textile et Santé

### Bombes à retardement

Le 1<sup>er</sup> janvier 2005, le système des quotas qui régissait le commerce mondial du textile depuis plus de trente ans, a été démantelé en application des accords conclus en 1995 avec la création de l'OMC. Ces quotas, définis pour chaque pays exportateur, protégeaient dans une certaine mesure l'industrie des pays développés, et avaient permis le développement des exportations de certains pays en voie de développement, du Mexique à l'Île Maurice en passant par le Bangladesh. Les gagnants de cette déréglementation du commerce mondial devraient être les grandes puissances asiatiques, l'Inde et surtout la Chine, qui allie faibles coûts de production, qualité et une monnaie sous-évaluée, rattachée au dollar. Les perdants seront les salariés des usines délocalisées dans les pays développés, en particulier dans l'Europe méditerranéenne, et de nombreux pays pauvres victimes du redéploiement interne aux pays du Sud. Aucun souci à se faire pour les grandes chaînes de la confection qui font déjà fabriquer leurs produits en Asie, sans être très regardantes sur les conditions de travail.

D'autre part, l'accord sur « les aspects des droits de la propriété intellectuelle », signé il y a dix ans, toujours dans le cadre de l'OMC, s'applique progressivement. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, l'Inde doit respecter les brevets déposés par les multinationales qui produisent les médicaments antisida et cesser d'exporter ses génériques à prix réduit. L'accord du 30 août 2003 permet des dérogations, mais le pays importateur, le Mozambique par exemple, doit prouver l'urgence de la situation pour justifier ses achats de génériques en Inde. Et les grands labos du Nord ont une conception restrictive de l'urgence !

Daniel Rallet

# VOTES



## sur les rapports d'activité et financier nationaux

Les rapports d'activité et financier nationaux sont publiés dans le cahier joint à ce numéro de *L'US*. Ils sont soumis à l'appréciation individuelle de chaque syndiqué(e), qui est invité(e) à se prononcer par un vote à bulletin secret.

Le scrutin est organisé dans chaque section SNES d'établissement (S1) selon les indications fournies par votre section académique (S3). Chaque S3 adresse aux S1 le matériel électoral nécessaire (liste des électeurs et d'émargement des votants, bulletins de vote, procès-verbal de dépouillement). Le dépouillement des votes est effectué dans chaque S1 à la date fixée par la section académique pour la clôture du scrutin et les résultats sont immédiatement transmis au S3.

### Attention

- La période de vote est fixée par chaque académie (cf. calendrier).
- Dans plusieurs académies, ce vote national est couplé avec d'autres scrutins : rapports académiques et/ou élections de la Commission administrative (CA) académique et/ou de bureaux départementaux (S2). Si c'est le cas dans votre académie / département, pensez à vous exprimer pour chacun des scrutins. Chaque S1 reçoit du S3 le matériel approprié qui doit être utilisé.
- Si le seul scrutin est celui sur les rapports nationaux, vous pouvez éventuellement utiliser le bulletin de vote ci-dessous.
- Les syndiqué(e)s retraité(e)s expriment leur(s) vote(s) individuel(s) les indications fournies par leur section académique.
- Les syndiqué(e)s isolé(e)s en France adressent leur(s) vote(s) individuel(s) directement à leur section académique.

### Hors de France et TOM

Les sections SNES hors de France et des TOM recevront du SNES national une circulaire spéciale pour l'organisation des votes sur les rapports nationaux d'activité et financier.

Les syndiqué(e)s isolé(e)s hors de France recevront individuellement les indications leur permettant de voter par correspondance. ■

Eugenio Bressan (eugenio.bressan@snes.edu)

### CALENDRIERS ACADÉMIQUES DES VOTES

Académie	Du	Au
Aix-Marseille	lundi 21 février 2005	samedi 12 mars 2005
Amiens	lundi 10 janvier 2005	vendredi 4 février 2005
Besançon	mercredi 12 janvier 2005	vendredi 25 février 2005
Bordeaux	lundi 24 janvier 2005	vendredi 4 février 2005
Caen	lundi 17 janvier 2005	vendredi 11 mars 2005
Clermont-Ferrand	mercredi 12 janvier 2005	mercredi 9 février 2005
Corse	lundi 28 février 2005	vendredi 11 mars 2005
Créteil	lundi 17 janvier 2005	vendredi 28 janvier 2005
Dijon	lundi 21 février 2005	vendredi 11 mars 2005
Grenoble	lundi 17 janvier 2005	vendredi 4 février 2005
Guadeloupe	lundi 17 janvier 2005	mercredi 2 février 2005
Guyane	lundi 10 janvier 2005	lundi 31 janvier 2005
Lille	lundi 21 février 2005	samedi 12 mars 2005
Limoges	lundi 21 février 2005	samedi 12 mars 2005
Lyon	lundi 24 janvier 2005	vendredi 11 février 2005
Martinique	lundi 10 janvier 2005	samedi 29 janvier 2005
Montpellier	lundi 24 janvier 2005	jeudi 10 février 2005
Nancy-Metz	lundi 21 février 2005	vendredi 11 mars 2005
Nantes	lundi 17 janvier 2005	samedi 5 mars 2005
Nice	lundi 10 janvier 2005	jeudi 3 mars 2005
Orléans-Tours	lundi 21 février 2005	samedi 12 mars 2005
Paris	lundi 7 février 2005	samedi 19 février 2005
Poitiers	lundi 21 février 2005	samedi 12 mars 2005
Reims	lundi 24 janvier 2005	samedi 12 mars 2005
Rennes	lundi 17 janvier 2005	vendredi 4 février 2005
Réunion (La)	lundi 31 janvier 2005	vendredi 25 février 2005
Rouen	lundi 21 février 2005	vendredi 11 mars 2005
Strasbourg	lundi 17 janvier 2005	vendredi 4 mars 2005
Toulouse	vendredi 21 janvier 2005	vendredi 11 février 2005
Versailles	lundi 17 janvier 2005	mardi 1 <sup>er</sup> février 2005

### BULLETIN DE VOTE

SUR LE **RAPPORT D'ACTIVITÉ NATIONAL**

SUR LE **RAPPORT FINANCIER NATIONAL**

**RAPPORT D'ACTIVITÉ<sup>(1)</sup>**

POUR            CONTRE            ABSTENTION

**RAPPORT FINANCIER<sup>(1)</sup>**

POUR            CONTRE            ABSTENTION

**(1) Pour chaque vote, ENTOUREZ VOTRE CHOIX**

### CONTRIBUTIONS POUR LE CONGRÈS NATIONAL LE MANS 2005

Le congrès national se prépare d'abord dans les sections d'établissement (S1). Les syndiqués y débattent des rapports et orientations proposés (publiés avec *L'US* n° 611 du 17 décembre 2004) et proposent des contributions à leurs congrès académiques respectifs, préparatoires au congrès national. Nous reviendrons prochainement plus en détail sur la préparation d'un congrès national du SNES.

*L'US* tient toute sa place dans ce débat préparatoire et publiera, dans quatre cahiers spéciaux, les contributions collectives ou individuelles qui seront adressées sur l'un ou l'autre thème de congrès.

Les contributions, qui ne doivent pas excéder 2 500 signes (le souhait étant d'en publier le maximum pour refléter du mieux possible la diversité des débats), doivent être adressées à [contributions\\_congres2005@snes.edu](mailto:contributions_congres2005@snes.edu). Chaque contribution devra comporter le numéro et le nom du thème auquel elle se rapporte.

# DOSSIER

Apprentissage : voie de formation ou impasse ?

## Apprentissage État des lieux



© Daniel Maunoury



© Daniel Maunoury



© Thierry Nectoux



© Clément Martin



© Daniel Maunoury

Dossier coordonné par Pierre Narbonne et Thierry Reygades - [enseignements.technologiques@snes.edu](mailto:enseignements.technologiques@snes.edu)

Les photos du dossier ont été prises aux lycées Antonin-Artaud de Marseille, Gustave-Eiffel de Cachan et Émilie-de-Breteuil de Montigny-le-Bretonneux.

Le développement des formations initiales sous statut d'apprenti, « l'apprentissage », est pour beaucoup - ministère, branches professionnelles, régions... - le moyen de faire réussir davantage de jeunes, de fournir aux entreprises des employés qualifiés, d'éviter l'échec scolaire... Lorsque Jean-Louis Borloo vise 500 000 apprentis, François Fillon le doublement du nombre d'apprentis dans les lycées professionnels, peu de voix s'élèvent pour remettre en question ces objectifs. Seules quelques-unes, et notamment les régions et les entreprises, réclament les moyens de ces ambitions.

L'apprentissage est-il vraiment la potion magique capable de résoudre les problèmes de formation, d'échec scolaire et de besoin de qualification ? Ce dossier n'a pas la prétention de répondre à cette question, mais à travers différents éléments : les flux, les niveaux, les financements, la réussite, et en interrogeant plusieurs acteurs : sociologues, politiques, patrons, formateurs, apprentis, il dresse un état des lieux de cette question. Ce dossier n'est évidemment pas exhaustif, des éléments plus complets sont disponibles sur le site du SNES.

## Le contrat d'apprentissage

## « Une formation générale, théorique et pratique »

L'objet du contrat d'apprentissage est de donner au jeune ayant satisfait l'obligation scolaire « une formation générale, théorique et pratique », en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle sanctionnée par :

- un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique du second degré ou du supérieur ;
- un titre d'ingénieur, un titre ou un certificat inscrit au Répertoire national de la certification professionnelle.

Le contrat d'apprentissage s'adresse aux **jeunes de 16 ans à moins de 26 ans** (avec une dérogation possible pour les jeunes de 15 ans ayant achevé le premier cycle du secondaire ou ayant effectué deux ans de classe préparatoire à l'apprentissage).

La durée du contrat est au moins égale à celle du cycle de formation qui fait l'objet du contrat. La prolongation en cas d'échec à l'examen est admise pour un an maximum. Cette durée peut être réduite, en fonction du parcours préalable (jeunes déjà titulaires d'un diplôme et préparant un autre diplôme du même niveau ou d'un niveau inférieur ; jeunes ayant bénéficié d'un contrat de qualification. La durée de formation ne peut être inférieure à 400 heures. Pour le baccalauréat professionnel et le BTS, cette durée est fixée par le règlement général du diplôme (1 500 heures pour 2 ans ; 750 si la durée du contrat est réduite à 1 an, suite à un positionnement). Il est possible d'enchaîner les contrats d'apprentissage, pour préparer des diplômes successifs (d'où la « voie

## Les chiffres de l'apprentissage

- 360 000 apprentis (176 000 préparent un CAP contre 80 000 en LP), 27 000 préparent un BTS (contre 234 000 en lycée).
- Taxe d'apprentissage : 1386 millions d'euros.
- Financement total : 3 431 millions d'euros.
- Plus de 1000 centres de formation (CFA et SA) et près de 2 000 lieux de formation.

de l'apprentissage ». **L'apprentissage est une voie de formation initiale**, ce qui explique que son contrôle soit du ressort de l'Éducation nationale. Le code du travail assigne clairement un rôle dans l'apprentissage à d'autres acteurs : chambres consulaires, branches professionnelles et partenaires sociaux. ■

## Accueil des apprentis

## Des structures différentes

Le code du travail (art. R 115-1, créé par le décret 95-403 du 14/4/95) précise que, selon les cas, les enseignements dispensés aux apprentis pendant le temps de travail peuvent être donnés :

- dans un **centre de formation d'apprentis (CFA)** ;
- dans une **unité de formation par apprentissage (UFA)** ;
- dans une **section d'apprentissage (SA)**.

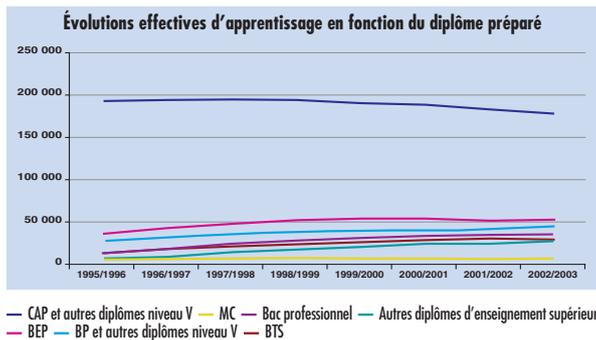
En terme de structure, ce sont les CFA qui sont les plus nombreux, gérés par près de 1 000 organismes. Ils peuvent être classés en fonction de la nature de cet organisme. Pour une **section d'apprentissage (SA)**, une convention est passée entre l'établissement et la Région, le chef d'établissement assure la direction de la SA.

Une **Unité de Formation par Apprentissage (UFA)** est le résultat d'une convention entre l'établissement, le rectorat et un CFA. Le directeur du CFA assure la direction de l'UFA. ■

	Proportion de CFA	Proportion effectifs apprentis
CFA gérés par une association (origine : org. professionnelles, mixte org. professionnelle et chambre consulaire...)	44 %	44 %
CFA gérés par l'Éducation nationale ou l'agriculture	27 %	12 %
CFA chambres consulaires	14 %	34 %
Autres (CFA communaux, Université)	15 %	10 % (Univ. : 1,9 %)

## Effectifs

Après une progression importante entre 1995 et 2000, le nombre d'apprentis s'est stabilisé autour de 360 000. Ceci est dû à la diminution des apprentis préparant les diplômes de niveau 5 (-7 % pour les CAP) et à l'augmentation de ceux préparant un diplôme de l'enseignement supérieur (+140 % pour les BTS).



## Témoignage

## Bernard Bellanger, artisan plombier-chauffagiste à Saint-Barthélemy (49)

## Travaillez-vous souvent avec des apprentis ?

Récemment, j'ai travaillé avec deux jeunes que j'ai moi-même formés. Une expérience à refaire, tant la formation est primordiale. Le manque de main-d'œuvre est cruel, ce qui est dû au fait qu'à une certaine époque, il était de bon ton de dévaloriser les métiers manuels au profit des activités, disons, plus cérébrales. Aujourd'hui, il faut relancer la machine. Et le regain d'activité dans ce type de secteurs passera forcément par une revalorisation globale des salaires.

## Les relations avec les écoles sont-elles efficaces ?

J'ai eu l'occasion de travailler avec les compagnons du devoir, et je dois

dire qu'ils réalisent un suivi des élèves de très près. Les autres, en revanche, sont moins efficaces dans ce domaine. Mais aussi étrange que cela puisse paraître, c'est plus avec les parents que j'ai eu des problèmes, ils n'acceptaient pas forcément le fonctionnement de l'entreprise et la communication était difficile.

## Le système de l'alternance pose-t-il des problèmes ?

La règle du jeu est claire dès le départ. On sait à quoi s'attendre... Mais bien sûr, c'est toujours la semaine où l'apprenti est en cours qu'on aurait besoin de lui !

Propos recueillis par Matthieu Abadie

# Un système complexe

Le financement de l'apprentissage comprend le financement de l'appareil de formation et l'ensemble des aides ou incitations aux entreprises employant des apprentis. Ce financement implique, dans un montage complexe, trois acteurs essentiels : l'État, les régions et les entreprises, entre lesquels existent des flux financiers croisés. Des organismes intermédiaires (branches professionnelles, organismes collecteurs, fonds de péréquation), interviennent dans ces flux et dans la répartition des fonds.

Les mesures prévues par la loi de cohésion sociale vont modifier de façon importante mécanismes et circuits de ce financement.

Ce qui ressort de ce survol du financement de l'apprentissage est, en premier lieu, sa complexité, qui fait qu'il est très difficile

Évolution des moyens alloués à l'apprentissage (en millions d'euros) (Présentation du budget du ministère de l'Emploi pour 2005) - (* : Évaluations)		
	2004	Projet de loi de finances 2005
<b>Crédits d'État</b>		
> Transferts aux régions	1 294	1 134
> Compensation d'exonérations de charges	791	773
<b>Taxe d'apprentissage</b>		
> Produit de la taxe *	1 386	1 428
> Suppression d'exonérations*		123
> Hausse de 0,06 %		197
<b>Dépense fiscale</b>		
Crédit d'impôt*		472
<b>Total</b>	<b>3 431</b>	<b>4 127</b>

d'évaluer le coût par apprenti. La diversité des situations est également importante (écarts importants de ressources entre les

différents types de CFA que les quelques mécanismes correctifs existants ne font pas disparaître). ■

## Qu'est-ce que la taxe d'apprentissage ?

La taxe d'apprentissage, impôt créé en 1925, est définie comme « la participation des employeurs au financement des premières formations technologiques et professionnelles<sup>(1)</sup> ». Elle a donc vocation à contribuer au financement de la formation professionnelle initiale, sous statut d'apprentissage comme sous statut scolaire ou étudiant.

La taxe d'apprentissage représente 0,5 % de la masse salariale brute (= taxe brute, TB). Elle est divisée en deux parties : le quota (représentant une part de la taxe obligatoirement affectée au financement de l'apprentissage) et le hors-quota (ou barème). Depuis la loi de 1996, la répartition est la suivante :

**Quota :** 40 % TB (soit 0,2 % masse salariale), réparti en :

> 75 % pour les CFA (30 % TB)

> 25 % pour le fonds national de péréquation, qui a pour objet de corriger les inégalités de répartition de la taxe entre régions (10 % TB).  
**Hors quota :** 60 % TB, réparti entre établissements assurant des formations premières : établissements de l'enseignement secondaire ou supérieur, public ou privé, technologique ou professionnel et CFA (à nouveau).

Les employeurs peuvent s'acquitter de leur taxe en la versant directement en totalité au Trésor public ou en effectuant, directement ou par l'intermédiaire d'organismes collecteurs, des versements au centre de formation.

Un des principes essentiels de l'affectation de la TA est celui de la liberté du choix par l'entreprise des établissements bénéficiaires. Ce principe contribue aux inégalités de répartition de la TA.

Établissements bénéficiaires de la TA en 2001				
Établissements		% de TA reçu en 2001	Montant (en millions d'euros)	Taxe moyenne/apprenti, élève ou étudiant (en euros)
CFA		46,1 %	443	1 386
Établissements dispensant des formations professionnelles hors apprentissage	Second degré	Public	15,5 %	149,5
		Privé	10,9 %	105
	Supérieur	Public	9,1 %	88
		Privé	18,1 %	174,3
				332 (sous contrat) 1 790 (hors contrat)
				183
				2 093

Part de la TA dans les ressources des CFA	
Catégorie de CFA	Pourcentage des ressources totales du CFA représenté par la TA
CFA d'association loi de 1901	30,5 %
CFA de chambres de commerce et d'industrie	37,4 %
CFA de chambres de métiers	10,4 %
CFA d'EPLÉ	14,2 %
CFA de collectivité locale	13,2 %

Ce système est d'une complexité et d'une opacité rares, à tel point que l'on ne peut connaître que d'une manière indirecte le montant annuel de cette taxe.

### Les modifications introduites par la loi de cohésion sociale

L'objectif est d'augmenter le montant de la taxe affectée à l'apprentissage, en supprimant plusieurs chefs d'exonération et d'améliorer la transparence de la collecte, en rendant obligatoire le versement de la taxe à un organisme collecteur. Dans un deuxième temps, il est prévu de modifier les proportions quota/barème à 57 % / 43 %. Il sera donc important de vérifier si, comme

l'affirme le ministère, cette réforme, qui augmente les ressources de l'apprentissage, ne diminuera pas le montant de TA perçu par les établissements d'enseignement. Elle n'aura de toute façon aucun effet sur le déséquilibre de répartition qui affecte les établissements publics, qui demande toujours à être corrigé. ■

(1) Ces formations sont définies comme celles qui, « avant l'entrée dans la vie active, préparent les jeunes à un emploi d'ouvrier ou d'employé spécialisé ou qualifié, de travailleur indépendant, d'aide familial, de technicien, de technicien supérieur, d'ingénieur ou de cadre des entreprises des divers secteurs économiques ». N'en font pas partie : les stages ANPE, stages organisés en fonction des protocoles d'alternance, stages de la formation professionnelle continue.

Questions à Gilles Moreau, sociologue à l'université de Nantes

## « Ceux qui ne jurent que par l'apprentissage ne sont pas sérieux »

Les recherches de Gilles Moreau portent sur la jeunesse populaire, principalement celle qu'accueillent les lycées professionnels et l'apprentissage. Il vient de publier *Le monde apprenti* (2003, Éditions La Dispute), un livre où, à travers des enquêtes empiriques par questionnaires et entretiens, les apprentis s'expriment largement sur leurs conditions de formation, de travail et d'insertion. Il a par ailleurs coordonné un ouvrage de synthèse sur les enjeux de la formation professionnelle initiale en France : *Les patrons, l'État et la formation des jeunes* (2002, Éditions La Dispute), et publié dans *Le Monde diplomatique* d'avril 2004 un article intitulé : « L'enseignement professionnel ou la défaite d'un projet émancipateur ».

**L'US :** Au moment où le Premier ministre fait l'éloge de « l'intelligence de la main », où le ministre de la Cohésion sociale souhaite renforcer les financements de l'apprentissage, où le ministre de l'Éducation nationale souhaite doubler le nombre d'apprentis dans les lycées professionnels, peut-on parler d'une revalorisation des formations professionnelles des jeunes ?

**Gilles Moreau :** La question de la revalorisation de la formation professionnelle initiale des jeunes ne peut pas se résumer à des effets d'annonces. Ainsi, l'objectif de 500 000 apprentis en 2007 est gratuit. Pour atteindre un tel niveau, il faudrait que beaucoup plus d'entreprises acceptent d'accueillir des apprentis. Or c'est loin d'être le cas, et les incitations financières ne compenseront pas un problème majeur : aujourd'hui déjà, beaucoup de jeunes ne trouvent pas de maître d'apprentissage. Ainsi, dans mes enquêtes en Pays de la Loire, un quart des apprentis titulaires d'un CAP ou d'un BEP et qui voulaient poursuivre en niveau IV n'ont pas trouvé d'entreprise pour les accueillir. On met souvent en exergue certains secteurs comme le bâtiment qui peinent à trouver des apprentis, mais c'est pour mieux camoufler la sélection importante qu'il y a dans d'autres domaines d'activité : en coiffure ou en pharmacie par exemple, il n'est pas rare de contacter cinquante entreprises pour trouver un maître d'apprentissage ! Or comme le marché de l'apprentissage est un marché non régulé, le taux d'échec à l'entrée (ou à la poursuite) en (d')apprentissage est inconnu. Il est réel, mais on fait comme s'il n'existait pas !

**L'US :** Comment analyser les évolutions des vingt dernières années ?

**G. M. :** La détérioration de l'image des formations professionnelles est indéniablement liée à celle des conditions de vie, de salaire et de travail des ouvriers et des employés. D'ailleurs, c'est pendant les Trente Glorieuses que le lycée professionnel (le CET à l'époque) a connu son apogée : il formait de bons professionnels, voire une « aristocratie ouvrière »

et portait haut et fort un projet émancipateur. Mais se contenter d'attendre le retour de jours meilleurs est contre-productif.

**L'US :** Comment agir ?

**G. M. :** Par exemple en reprenant l'excellente idée de Jean-Luc Mélenchon de rétribuer les stages en entreprise des élèves de LP, en organisant le financement d'un quasi-salaire réglementé nationalement pendant ces périodes en entreprise. Pour cela, il faut une volonté politique que le gouvernement Jospin n'a à l'évidence pas eue, et que bien sûr le ministre Fillon n'a pas. De même, l'investissement des LP dans l'apprentissage peut être une bonne chose... Je sais combien une telle affirmation peut paraître choquante. Mais si l'enseignement professionnel public a, ce que je crois, un savoir-faire, des pédagogies et une expérience en matière de formation professionnelle, son investissement dans l'apprentissage montrera sa différence et donc ses forces. Lui seul peut réguler un dispositif aussi peu organisé et aussi inégalitaire que l'apprentissage ; lui seul peut insuffler dans l'apprentissage un supplément d'humanité en réhabilitant le triple objectif de « former l'Homme, le travailleur et le citoyen ». Mais une telle perspective doit avoir un sens politique. Il ne s'agit pas tant de « courir après » ou de « concurrencer » les CFA privés que de construire un projet politique d'unification du système de formation professionnelle initiale des jeunes.

**L'US :** Vous pouvez développer ?

**G. M. :** Je crois que l'on est face à un « impensé historique ». Le LP a été progressivement aligné sur le modèle « bourgeois » du lycée, et apparaît donc irrémédiablement comme une instance de relégation. L'abandon en rase campagne des CAP en 1985 et celle des BEP que la récente décision du ministre Fillon de créer les bacs pro en trois ans annonce, va dans ce sens. Or, si on regarde l'ensemble que constituent LP et apprentis-



sage comme un tout, on voit les choses différemment. La France a un système « dual » de formation des futurs ouvriers et employés (LP d'un côté, apprentissage de l'autre), comme elle avait hier un double système de formation général (primaire/primaire supérieur d'un côté, lycée classique de l'autre). Ce dernier a été au cours du XX<sup>e</sup> siècle unifié ; le premier reste, sans aucune raison autre qu'historique, divisé entre apprentissage scolaire et apprentissage salarié. Penser un système public unifié de formation professionnelle initiale, c'est penser autre chose que la « juxtaposition » des lycées des métiers de Jean-Luc Mélenchon. C'est inventer quelque chose qui n'existe pas, mais qui ne peut se

faire qu'à l'image des processus historiques d'unification scolaire en France, à savoir, par pilotage de l'État et du service public.

**L'US: Et les apprentis ? Vous avez recueilli de nombreux témoignages ; pourquoi un jeune choisit-il aujourd'hui l'apprentissage ?**

**G. M. :** Pour qu'un jeune se tourne vers l'apprentissage, il faut qu'il trouve dans son histoire sociale et scolaire les moyens d'avoir une vision positive de ce mode de formation longtemps délégitimé. D'où trois types d'apprentis. Le premier rassemble les enfants d'artisans et de commerçants, surreprésentés dans ce dispositif. Socialisés dans une famille d'indépendants, ils adoptent facilement ce mode de formation. Ils y réussissent d'ailleurs très bien. Je dis souvent que l'apprentissage offre aux enfants d'indépendants ce que l'école garantit aux enfants d'enseignants : une proximité d'habitus qui favorise la réussite. Le second type renvoie à ce que j'appelle « l'anti-intellectualisme populaire » ; on le trouve également en LP. Il se bâtit sur un « désamour » scolaire, une survalorisation de l'expérience et le primat de la pratique comme forme de réhabilitation de soi, à leurs yeux impossible à l'école. Et puis il y a ceux que j'appelle « les nouveaux apprentis ».

**L'US: Qui sont-ils ?**

**G. M. :** Ce sont des jeunes, qui du fait de la politique des 80 % au bac et de l'allongement des études sont devenus des « malgré-nous » scolaires, pour reprendre l'expression de Stéphane Beaud<sup>(1)</sup> : ils sont maintenus dans le système scolaire sans grand espoir de réussite et surtout dans une situation impécunieuse que leurs origines populaires peuvent

difficilement compenser. Du coup, ils peinent à épouser le modèle « lycéen » qui domine aujourd'hui dans la jeunesse et qui se définit par une consommation festive et ludique importante. Ils ont donc le sentiment d'être en porte-à-faux et souvent en souffrent. L'apprentissage, par le salaire qu'il offre, certes minime, leur permet de résoudre cette contradiction initiale. Ils quittent légitimement l'école, et accèdent à un pouvoir d'achat qui leur permet de « faire leur jeunesse » à l'instar des autres lycéens. C'est un peu comme s'ils quittaient l'école pour mieux être « lycéens ». D'ailleurs, leur réseau d'amitié et de sociabilité reste lycéen et ils ont peu le sentiment d'être salariés.

**L'US: Dans un rapport sur « les discriminations à l'embauche des jeunes », Claude Bébéar propose également l'apprentissage comme voie de formation ; l'apprentissage serait-il exempt de discrimination ?**

**G. M. :** C'est l'inverse ! L'apprentissage est « blanc ». Les jeunes issus de l'immigration sont nettement sous-représentés dans l'apprentissage, même dans le bâtiment. Ce n'est d'ailleurs pas la seule différence entre le public des LP et celui de l'apprentissage salarié. La proportion de filles par exemple reste très faible en apprentissage : 30% et cette part n'a pas changé depuis 30 ans. Ce qui montre combien les comparaisons entre lycée professionnel et apprentissage (en termes d'insertion par exemple) sont à manier avec d'extrêmes précautions : ce ne sont pas les mêmes populations. En conséquence, ceux qui ne jurent que par l'apprentissage ne sont pas sérieux. ■

(1) 80 % au bac, et après ? La découverte, 2002.

## Formation

### Toute une histoire...

Dès le début du XX<sup>e</sup> siècle, deux conceptions de la formation professionnelle des jeunes s'opposent. La première repose sur un apprentissage en entreprise, adapté au marché du travail, la seconde insiste sur le rôle de l'école et la formation du citoyen. La loi Astier de 1919 ne résoudra pas cette contradiction. C'est au lendemain de la seconde guerre mondiale que l'apprentissage des métiers à l'école s'impose. Les centres d'apprentissage, ancêtres des CET, puis en 1975 des LEP et en 1985 des LP, seront les vecteurs de la formation professionnelle à l'école, en s'appuyant sur le CAP, ils poseront les bases d'une culture technique.

Dès 1945, les enseignants seront formés dans des écoles normales d'apprentissage (ENNA), et formeront à leur tour « l'aristocratie des ouvriers et des employés qualifiés ».

Jusqu'en 1975, on assiste à la montée en puissance de la formation professionnelle à l'école et le déclin de l'apprentissage en entreprise.

C'est à partir de 1980, que la tendance s'inverse, les lycées professionnels peinent à préserver leur culture technique, les ENNA disparaissent à la création des IUFM, et dans le même temps des pans entiers de l'industrie s'effondrent, et le chômage s'envole !

Dès lors les vertus formatrices de l'entreprise sont présentées comme novatrices, les incitations financières se multiplient, l'apprentissage élargit son offre de diplôme (du CAP au diplôme d'ingénieur), et Monsieur Borloo annonce un objectif de 500 000 apprentis...

D'après Gilles Moreau, L'enseignement professionnel ou la défaite d'un projet émancipateur, *Le Monde Diplomatique*, mai 2004.

## Témoignages

**Pisset, 16 ans,  
BEP mécanique automobile, option D  
(motocycles, cycles)**

**Pourquoi avoir choisi de suivre une formation en apprentissage ?**

Parce que je ne voulais pas suivre une formation générale, je savais que je n'aurais pas le niveau nécessaire.

**L'alternance CFA-entreprise te convient-elle ?**

Oui, j'aime bien le principe. Je préfère d'ailleurs être en entreprise, même si les cours m'intéressent également. Le fait est que je me sens plus utile à l'entreprise, où j'ai l'impression d'être important. Je travaille pour l'entreprise Piaggio, qui fabrique des motocycles. Il y a une bonne ambiance, car je côtoie beaucoup de monde. Je ne pense pas que ça me plairait autant si j'étais seul avec mon patron et seulement quelques employés.

**Concrètement, comment se passent les cours ?**

Je ne sais pas si c'est partout pareil, mais dans mon CFA (l'Institut national du cycle et motocycle, *ndlr*), je suis à la fois des matières générales et techniques. Le niveau moyen est celui de la Troisième. Souvent, nous ne faisons que de la pratique lors de journées appelées « journées atelier ».

**Quel genre d'élèves y as-tu rencontré ?**

Je m'attendais à pas mal d'élèves plus ou moins en difficulté scolaire, et j'en ai trouvé quelques-uns. Mais il y a surtout des jeunes qui aiment la mécanique et qui veulent en faire leur métier.

**Franck, 18 ans,  
chômeur depuis juillet 2004**

**Quelle formation as-tu suivie ?**

Pendant trois ans, j'ai fait un BEP carrosserie au CFA Saint-Nicolas, à Issy-les-Moulineaux. Ma formation s'est terminée le 29 juillet 2004.

**Et depuis, que fais-tu ?**

Je suis au chômage ! Je cherche à droite et gauche, mais je n'ai aucune piste.

**Ton école ne t'a pas suivi après ton diplôme ?**

En fait, le problème est que je n'ai pas eu mon diplôme, je l'ai raté d'un petit point. Alors l'école m'a « viré ». Après, il n'y a eu aucun suivi, ils m'ont laissé me débrouiller tout seul comme si je n'étais jamais passé chez eux. Depuis, je « rame ».

**Que comptes-tu faire pour te sortir de cette situation ?**

Je compte aller à l'armée pour au moins un an, histoire de m'occuper. Là-bas, je pourrai passer mon permis de conduire et faire quelques économies. Par contre, après, je ne sais pas vraiment...

**Propos recueillis par Matthieu Abadie**



Questions à Maurice Pinkus, directeur délégué à l'Union des industries et métiers de la métallurgie (UIMM)

## « La voie de l'apprentissage n'est pas la voie réservée aux jeunes en difficulté »

**L'US: Le plan Borloo, comme le projet de loi Fillon, propose de développer la formation initiale des jeunes en apprentissage. Comment appréciez-vous ces propositions? À quel niveau de diplôme faudrait-il selon vous développer ces formations?**

**Maurice Pinkus:** Développer quantitativement pourquoi pas, mais il y a des conditions. On ne fait déjà pas le plein dans tous nos centres de formation d'apprentis. Dans notre branche, la métallurgie, il y a une pratique ancienne de l'apprentissage. Jusqu'en 1985 c'était réservé aux CAP, ensuite l'UIMM a souhaité préparer le bac pro par apprentissage, le BTS à partir de 1987 et les diplômes d'ingénieur à partir de 1989. La voie de l'apprentissage n'est pas la voie réservée aux jeunes en difficulté. Il s'agit d'un choix des jeunes et des entreprises.

En 2004: 11 000 apprentis sont entrés dans nos centres, ce qui correspond à environ 25 000 apprentis en formation. Ces chiffres sont stables. On assiste à une augmentation des plus hauts niveaux, le niveau V diminue, les IV et III augmentent.

Le premier niveau demandé devient aujourd'hui le bac pro. Cela répond à des besoins des entreprises, mais également à une demande des jeunes d'atteindre des niveaux de formation par des modalités pédagogiques spécifiques.

**L'US: Les entreprises ont-elles les moyens d'accompagner les apprentis dans leur formation? En particulier existe-t-il en leur sein un nombre suffisant de tuteurs qualifiés?**

**M. P.:** Dans la métallurgie, on a une stabilité des effectifs d'apprenti. Pour certaines formations on peut avoir des difficultés à trouver des entreprises mais la vraie difficulté est d'attirer des jeunes. Ici comme ailleurs, la voie professionnelle est choisie par défaut. Les services d'orientation ne jouent pas leur rôle, à la fois d'information sur

les formations professionnelles et sur l'apprentissage. Les entreprises doivent participer à la formation des jeunes qu'il y ait ou non des possibilités de recrutement. Dans le cadre des CFAI nous préparons aux diplômes, un contrat doit aboutir à l'obtention d'un diplôme.

Le diplôme reste une référence commune qui atteste d'une première formation qui vise l'insertion dans l'entreprise. Il faut parfois compléter par des CQP ou d'autres qualifications mais le diplôme reste un signal important pour l'entreprise.

Il y a suffisamment de professionnels dans les entreprises aptes à encadrer des apprentis et le tutorat est intégré dans les pratiques des entreprises. On insiste sur la qualité de la relation entre les jeunes et les tuteurs, et il y a des formations souvent prévues pour les tuteurs.

**L'US: Le plan Borloo prévoit une réforme de financement: augmentation de la taxe d'apprentissage versée par les entreprises et versement d'un crédit d'impôts par apprenti. Comment appréciez-vous ces évolutions?**

**M. P.:** Nous avons été furieux à propos de l'augmentation prévue de la TA et la suppression de certaines subventions. Ce n'était pas une demande de notre part. Nous nous sommes donné les moyens de développer l'apprentissage par une mutualisation des fonds de l'alternance (35 % vers l'apprentissage). Il n'y avait pas besoin d'augmenter la TA.

L'augmentation de la TA contre le crédit d'impôts est un marché de dupes!

**L'US: La volonté de développement de l'apprentissage fait craindre que le patronat ne cherche à prendre le contrôle des contenus de formation pour les transformer en une seule adaptation à l'emploi ou pire au poste de travail. Que répondez-vous à ce sujet?**

**M. P.:** Le patronat, à travers les CPC<sup>(1)</sup>, per-

met de garder une approche professionnelle aux formations. Pour des raisons budgétaires, l'administration serait trop facilement encline à transformer ces formations en formations générales.

La formation professionnelle joue pleinement son rôle, on parvient à faire acquérir des connaissances générales en partant du concret. Dans nos formations en CFA, nous développons les mêmes savoirs que dans les LP. L'adaptation à l'emploi se situe si nécessaire après l'obtention du diplôme. Mais elle est facilitée par l'expérience due à la période passée en entreprise.

**L'US: Gilles Moreau parle d'apprentissage « ségrégatif », est-ce votre analyse?**

**M. P.:** Lorsque l'entreprise recrute un apprenti, elle utilise les mêmes critères que pour un recrutement d'employé. Les questions de motivation et de maturité des jeunes sont essentielles, certains jeunes ne sont pas prêts à intégrer directement l'entreprise.

En conclusion, l'UIMM demande une discussion globale sur le développement de l'apprentissage avec les responsables politiques et en particulier le développement de partenariats entre l'Éducation nationale et les branches professionnelles sur cette question.

Nous ne sommes pas satisfaits de la démarche purement quantitative qui, de plus, est éclatée entre différents ministères et responsables politiques. Il faudrait plus de cohérence. ■

(1) CPC: commission professionnelle consultative, instance où les diplômes professionnels sont définis et élaborés.

L'Union des industries et métiers de la métallurgie (UIMM) est une fédération professionnelle. Elle regroupe 130 syndicats de branche et 93 chambres syndicales territoriales. Elle représente 48 000 entreprises dans lesquels plus de 2 millions de salariés travaillent. C'est un des « poids lourds » du MEDEF.

### Le rôle des régions

## Des politiques différenciées

**E**n matière d'apprentissage, sur lequel elles ont compétence, les régions ont mené ces dernières années des politiques différenciées, qui se sont traduites par des évolutions variables: certaines d'entre elles, où l'apprentissage était déjà développé, ont mené des politiques volontaristes (Pays de la Loire, Région PACA), d'autres, qui n'étaient pas des territoires traditionnels de l'apprentissage, ont mené une

politique qui a abouti à une forte augmentation des effectifs (Bretagne, Rhône-Alpes).

Pour beaucoup de ces régions, l'apprentissage est ainsi devenu une charge financière importante, qui les a conduit à demander des réformes en matière de financement, en particulier à souhaiter une affectation régionale de la taxe d'apprentissage.

Plusieurs éléments récents justifient un intérêt

renouvelé pour le contenu des politiques régionales concernant l'apprentissage: le changement de majorité survenu dans certaines régions; la volonté gouvernementale de relance de l'apprentissage, qui, pour être effective, exige des relais au niveau régional; enfin, certains transferts de compétence, qui accentuent le rôle prépondérant des régions dans l'apprentissage (détermination du montant de l'in-

demnité forfaitaire versé aux employeurs). Les informations disponibles sont encore fragmentaires ; quelques régions ont initié une réflexion. C'est en particulier le cas de la Région Rhône-Alpes, qui vise un effectif de 50 000 apprentis dans 5 ans (contre 32 000 aujourd'hui), ce développement « devant se faire en complémentarité des formations en lycées professionnels et technologiques » et visant « des publics qui n'ont pas accès à ces formations ou pour lesquels le système scolaire ne convient pas ». Cette région mène une

réflexion pour « labelliser des CFA publics hors murs, en travaillant avec les lycées professionnels de la Région » et s'interroge également sur le montant des primes versées, la préoccupation première étant de savoir comment être incitatif envers les employeurs, mais surtout envers les jeunes.

La loi de cohésion sociale entraîne des tensions entre régions et gouvernement, qu'expose l'association des régions de France (ARF). Cette loi est ressentie « comme une volonté accrue de prise de contrôle par l'État de l'ap-

prentissage au détriment des régions ». L'ARF précise que « Les régions exigent aujourd'hui une clarification en la matière, confirmant un exercice de compétence de plein droit en matière d'apprentissage et leur garantissant les ressources nécessaires notamment par perception directe de la taxe d'apprentissage ». Mais la loi prévoit également des conventions État-région, pour développer et moderniser l'apprentissage : les régions Alsace, Lorraine, Bourgogne, semblent néanmoins se montrer intéressées par cette perspective... ■

Questions à J.-L. Mélenchon, sénateur et ancien ministre de l'Enseignement professionnel

## « L'apprentissage ne permet pas d'anticiper les besoins en qualification »

**L'US :** La relance de l'apprentissage apparaît comme une priorité du gouvernement en matière de formation professionnelle. Quelle est votre analyse, de cette politique ? Est-elle à même de répondre aux besoins de qualification des années à venir ?

**Jean-Luc Mélenchon :** Je ne le crois pas. L'urgence est de conduire une politique volontariste pour faire face à la pénurie de main-d'œuvre qualifiée qui s'annonce avec les départs massifs en retraite. Les emplois sans qualification disparaissent inexorablement. Tant mieux ! Le système de formation doit donc répondre à l'exigence d'élévation du niveau de qualification. C'est un enjeu vital pour les salariés et pour que notre économie productive puisse conserver son avantage comparatif. D'autant que les délocalisations concernent aussi à présent les métiers qualifiés ! Dans ce contexte, le développement prioritaire de l'apprentissage est un contresens. Ce mode pédagogique n'est adapté qu'à quelques métiers où l'observation du geste professionnel est essentielle. Partout ailleurs la qualification intègre un nombre croissant de savoirs généraux. L'opposition entre savoir et savoir-faire recule avec l'élévation du contenu technique des objets produits et des procédés de production. Je suis donc consterné par ce qui est prévu par le gouvernement : 150 000 apprentis supplémentaires sur une classe d'âge en déclin démographique, c'est autant de jeunes en moins sous statut scolaire ! Du point de vue de la production, c'est également aberrant. Car l'apprentissage ne permet pas d'anticiper les besoins en qualification, il se contente de reproduire le tissu existant.

Cette priorité donnée à l'apprentissage est à inscrire dans une tendance lourde. En période d'État minimum la question est posée de savoir si l'enseignement professionnel qualifiant est du ressort du service public ou du secteur privé. Trois facteurs poussent à la privatisation. D'abord la méconnaissance de ce qu'est la qualification professionnelle par les



© Daniel Maunoury

élites politiques et de nombreuses sphères de l'Éducation nationale. Ensuite, une gestion de l'État à courte vue : abaisser ses dépenses en transférant au secteur privé une partie de ses missions. Enfin et c'est le plus dangereux : le savoir qualifiant, indispensable à chacun pour travailler, est le plus facilement marchandisable. Il est la cible prioritaire des lobbies mondiaux de l'enseignement lucratif.

**L'US :** Quelle doit être, selon vous, la place de l'apprentissage parmi l'ensemble des voies de formation professionnelle initiale, et la place du service public dans l'apprentissage ?

**J.-L. M. :** Il ne s'agit pas de dénigrer l'apprentissage mais de le démythifier ! Car il bénéficie d'un *a priori* favorable aveuglé. Son bilan pédagogique n'est jamais fait. L'idée que l'insertion professionnelle des apprentis serait meilleure, est une illusion. Je propose de partir de ce double constat : l'alternance s'est développée sous statut scolaire, la « sco-

larisation » des enseignements se développe sous statut d'apprenti. La réflexion peut donc partir des exigences intellectuelles et « concrètes » du travail contemporain et pas de querelles abstraites entre gens qui n'ont pas souvent mis les pieds dans un atelier.

Je mets en garde les élus régionaux et les syndicats patronaux : l'apprentissage tous azimuts met notre avenir économique et celui des jeunes en danger. L'idée de contrat d'apprentissage de moins d'un an prévu par le gouvernement est aussi totalement néfaste. Il s'agit en effet d'autoriser le commerce de l'enseignement des certificats de compétence professionnelle, ces sous-diplômes à durée de vie limitée !

Pour moi, le service public doit être présent partout. L'expérience montre que le système de formation public est plus performant et moins coûteux. Cela est vrai aussi pour la voie de l'apprentissage. La présence d'un CFA dans un lycée professionnel ou technologique permet un meilleur suivi des jeunes, qui peuvent passer d'une voie à l'autre selon leurs besoins pédagogiques.

**L'US :** Que penser des mesures annoncées visant à améliorer le statut des apprentis ? Améliorer le statut de l'apprenti sans se préoccuper de celui du lycéen ou de l'étudiant ne biaise-t-il pas les choix ?

**J.-L. M. :** Les 350 000 apprentis actuels représentent une réalité sociale qu'il faut prendre en compte. Les mesures contribuant à améliorer ce statut sont donc nécessaires. Le revenu attaché au statut d'apprenti est le principal facteur d'attractivité de l'apprentissage. Le problème qui devrait être traité est celui du statut du jeune en formation professionnelle. Dans ce cadre, l'intérêt d'une allocation d'études est évident si l'on se réfère au nombre de lycéens ou d'étudiants qui travaillent parallèlement à leurs études et qui souvent vivent sous le seuil de pauvreté. ■

## Insertion

## Des études éclairantes

« **D**e l'avis unanime de l'ensemble des acteurs, l'apprentissage apporte une réponse très adaptée au besoin de qualification puis d'insertion professionnelle des jeunes ; [...] l'apprentissage permet d'accéder plus rapidement à un emploi que tout autre mode de formation... ». C'est ainsi qu'est présenté l'apprentissage, dans l'exposé des motifs de la loi de cohésion sociale : l'« unanimité » des acteurs rend inutile toute analyse précise, construite autour des nombreux éléments disponibles, rapportés dans des études de la DARES, de la DEP... Qu'apportent ces études ? Seules quelques données globales peuvent être rappelées ici :

**Réussite aux examens**

- La revue du CEREQ de novembre 2002, dresse le constat suivant : « les apprentis réussissent aujourd'hui aussi bien aux examens, si ce n'est mieux, que leurs homologues préparant leur diplôme par la voie scolaire. Ce qui témoigne probablement de changements importants dans ces deux populations ».
- Ce constat doit être nuancé si l'on prend en compte le nombre important de ruptures de contrat d'apprentissage : de 25 % tous secteurs confondus avec des pointes à 50 %.

**Insertion professionnelle**

- En termes bruts, l'insertion des apprentis dans l'emploi est effectivement meilleure que celle des lycéens, après l'obtention de leur diplôme : début 2003, 7 mois après avoir terminé leur formation initiale, le taux d'emploi des apprentis est de 69 %, contre 58 % pour les lycéens
- Cette comparaison doit être faite avec précaution, car d'autres facteurs interviennent dans l'insertion (note de la DEP 04.21) :
  - > la population des apprentis est essentiellement masculine (plus de 2/3 des effectifs), or l'insertion des garçons est toujours plus facile que celle des filles ;
  - > la majorité des sortants d'apprentissage (61 %, contre 40 % pour les sortants de lycée) a reçu une formation orientée dans le domaine de la production, caractérisé par une meilleure insertion par rapport au secteur des services ;
  - > il y a corrélation entre le développement de l'apprentissage et la présence de débouchés.
- La note « premières synthèses » (DARES, janvier 2004) conclut que « les caractéristiques individuelles restent essentielles pour expliquer l'insertion » et relève que, pour les jeunes en difficulté d'insertion, le passage par l'alternance est moins réussi que pour les autres

publics (échec à l'examen supérieur à 40 %). Ces jeunes sont surreprésentés dans les secteurs du commerce et de la vente.

Cette même note constate que la qualité de l'insertion (stabilité dans l'emploi) est meilleure dans certains secteurs (ceux qui ont le moins recours à l'alternance, comme les services aux entreprises, à l'opposé du secteur des services aux particuliers). Elle dépend aussi du niveau de formation (à l'embauche dans la formation en alternance) : plus celui-ci est élevé, meilleure elle est. ■

**La position du SNUEP****Syndicat National Unitaire de l'Enseignement Professionnel (FSU)**

La loi Borloo et le projet de loi d'orientation sur l'école convergent pour tenter de passer rapidement de 350 000 à 500 000 apprentis. La première, ignorant totalement l'enseignement professionnel public, met en œuvre des mesures pour améliorer le statut des apprentis, la qualité de l'apprentissage, le financement des CFA et des incitations financières à l'embauche d'apprentis. Le ministre Fillon réduit le périmètre de l'enseignement professionnel : déprofessionnalisation des BEP et dans une certaine mesure des bacs pro, réduction de la durée de formation : généralisation des bacs pro 3 ans, accès limité à l'enseignement supérieur pour les élèves de bac pro... et introduction systématique de l'apprentissage en LP.

Pour le SNUEP, l'apprentissage n'est pas un système de formation adapté à notre temps. Mais le SNUEP estime indispensables les relations entre l'école et l'entreprise. Il milite pour instaurer une charte de la qualité des stages et « des maîtres de stage », afin d'en améliorer l'efficacité.

Pour les jeunes, la rémunération qu'offre l'apprentissage constitue un attrait incontestable. Aussi, par souci d'égalité, le SNUEP propose d'accorder une allocation d'études à tous les jeunes qui entreprennent des études professionnelles.

Contrairement à ce qui est annoncé, il ne s'agit plus de complémentarité entre deux systèmes de formation, mais de remplacer peu à peu le service public par la formation patronale. Si aujourd'hui les LP sont en première ligne, ces relances répétées de l'apprentissage et de l'alternance visent à terme à réduire l'ensemble du système éducatif, du collège à l'université. Même si l'apprentissage ne se pose pas de la même manière à tous les niveaux d'enseignement, il y a urgence pour tous les syndicats de la FSU concernés à trouver une réponse unitaire à cette offensive. Voir sur notre site : [http://www.snupep.com/publications/special\\_apprentissage2004.pdf](http://www.snupep.com/publications/special_apprentissage2004.pdf)

**Taux d'échec à l'examen des titulaires d'un contrat d'apprentissage**  
(premières synthèses janvier 2004)

Diplôme	% d'échec	Part des bénéficiaires
CAP et BEP	33,3	64,4
Bac pro, BP et autres diplômes de niveau IV	27,5	18,8
BTS et DUT	30,1	8,0
Mentions complémentaires (IV et V)	27,6	8,8
Total	31,4	100

**Cité technique Jules Verne : de la section d'apprentissage au CFA public, un choix des personnels**

**L**a Cité Technique Jules Verne, à Mondeville dans le Calvados, est constituée d'un LP et d'un LT. Elle propose, entre autres, un ensemble de formations dans le secteur de l'automobile, du BEP au BTS. Le BTS MAVA (Maintenance et après-vente automobile, option véhicules particuliers) a été créé au LT Jules Verne en 1992. Courant 2003, la Région, à la demande de la profession, souhaite ouvrir une deuxième section de BTS MAVA option véhicules particuliers en Basse-Normandie, sous statut d'apprentissage ; il y a au moins un CFA candidat. Inquiets de la perte de poids de l'enseignement public dans leur secteur, les collègues se concertent.

Fin 2003, le conseil d'administration du LT vote à l'unanimité une motion soutenant la demande de création de SA de BTS MAVA. Cette demande est déposée au conseil régional, en janvier 2004

À ce jour, la Région devrait avoir fait son choix parmi les trois CFA privés et le lycée Jules Verne.

En octobre 2004, la nouvelle équipe de la Région et le rectorat décident de créer trois CFA publics dans trois établissements de l'académie (il n'y en a aucun à l'heure actuelle) ; la question est alors posée au LT Jules Verne : être ou ne pas être candidat.

Le débat est beaucoup moins consensuel que pour l'ouverture de la SA de BTS MAVA, les positions vont du « non » de principe (ne soyons pas le cheval de Troie de l'apprentissage public) au « oui » catégorique (il ne faut pas abandonner les jeunes apprentis au seul privé, faisons évoluer l'apprentissage dans le bon sens).

Un vote à bulletin secret est organisé, ouvert à tous les personnels de la Cité Technique, enseignants et non enseignants. La moitié des personnels a participé au vote ; deux tiers se sont prononcés pour le « oui ».

En décembre 2004, le CA a approuvé la candidature du LT par deux tiers de ses voix. C'est maintenant la Région qui décidera si un CFA public doit être créé au LT Jules Verne. ■

# Interrogations sur la loi d'orientation

L'enseignement des LV s'inscrit pour le ministère dans le cadre d'une gestion plus rigoureuse (cf. p. 27) et de la construction européenne (p. 3 et 24-25).

### Quelles langues enseigner ?

Le rapport Thélot souhaitait imposer l'anglais de communication internationale dès le CE2 en tant que compétence à acquérir, nous avons exprimé notre désaccord. Le projet de loi Fillon prévoit une langue vivante à l'école primaire, dès le CE1 et qu'une deuxième langue vivante sera progressivement proposée à partir de la Cinquième. Quels seront les horaires de LV1 en Sixième, de la LV2 en Cinquième, Quatrième et Troisième ? Quelle continuité entre le primaire et le collège ?

Pour le SNES, la discipline langue vivante ne doit pas se transformer en simple savoir-faire. C'est une discipline qui contribue, au même titre que les autres disciplines, à la culture commune.

Le ministère semble avoir renoncé à l'objet mal identifié qu'est l'anglais de communication internationale. Il est inacceptable que s'impose comme norme ce qui n'est pas parlé dans tel ou tel pays de la sphère anglophone. Une généralisation de l'enseignement d'une langue vivante au CE1 paraît surprenante alors que la généralisation au CE2 ne peut pas se faire faute d'enseignants. L'enseignement de la langue vivante pose déjà beaucoup de problèmes au niveau du CM et notamment des problèmes didactiques car les enseignants n'ont pas toujours reçu la formation nécessaire comme le montrent les derniers rapports de l'inspection générale ou les recherches de l'INRP de Line Audin.

Ne faudrait-il pas favoriser la sensibilisation aux LV dès que possible ainsi que les liens entre langue maternelle et autres langues afin de permettre aux élèves d'acquérir une meilleure maîtrise de la langue ou des langues ?

La diversification des langues dans le second degré est devenue une peau de chagrin. Les cartes des langues et l'instauration de pôles dans les académies ne semblent pas régler la question du maintien de la diversification. Celle-ci ne s'améliore pas, même dans les académies qui ont affiché la politique des pôles et la volonté de sauver l'allemand ou des langues de faible diffusion.

Aucune réelle évaluation des classes bilingues en Sixième n'a été faite pour l'instant.

Les sections européennes préconisées restent très marginales et déjà le « vivier » des enseignants en DNL se pose. Elles servent d'affichage dans les différents circulaires tandis que la diversification s'amenuise (cf. rapport n° 63 du Sénat de J. Legendre).

### Quels contenus ?

Selon une note de la DEP publiée en 2004, qui a été très médiatisée et que rappelle le ministère (p. 4), l'enseignement des langues vivantes en France va mal par rapport aux autres pays européens évalués. Il faudrait selon le ministère réformer cet enseignement en développant la communication et en utilisant le cadre européen commun de référence pour évaluer les élèves. Un communiqué de presse du SNES (12 mars 2004) a analysé en détail cette note de la DEP. Il s'interroge sur la validité de cette enquête menée dans plusieurs pays européens : peut-on comparer les résultats si les conditions d'enseignement sont différentes et si le statut de la langue n'est pas le même dans les pays considérés ? Pour améliorer les compétences orales des élèves, il faut que ceux-ci puissent travailler en groupes réduits permettant la prise de parole et avec une fréquence de cours d'au moins 3 h/semaine. Il est clair aussi que l'apprentissage des langues en France ne s'améliorera pas si un travail important n'est pas fait par l'institution sur les représentations qu'ont les français des langues, et si les langues n'acquiescent pas davantage droit de cité dans les médias (en multipliant les VO par exemple, les émissions sur les chaînes publiques).

Il est fondamental de rappeler qu'on ne peut pas avoir pour les langues vivantes les mêmes objectifs dans le cadre de l'école que dans un cadre professionnel : on doit viser certes la communication mais aussi les compétences linguistiques et culturelles en travaillant sur les liens entre langue et pensée. La pratique raisonnée de la langue doit se faire tout au long du cursus. Il est scandaleux de laisser croire, en entretenant des ambiguïtés entre apprentissage, maîtrise et bilinguisme, que les conditions d'apprentissage scolaire (sauf

l'exception que sont les filières bilingues), pourraient être les mêmes que les conditions d'apprentissage naturelle (immersion dans la famille ou dans le pays).

### Quelle évaluation aux examens ?

Le niveau attendu en fin de Troisième est de B1 en LV1 et A2 en LV2, en fin de Terminale B2 en LV1 et B1 en LV2.

Ce sont ceux du cadre européen de référence (la grille a été publiée dans le dernier 8 pages LV).

Il est nécessaire d'évaluer l'oral tant au brevet qu'au baccalauréat si l'on souhaite que les compétences orales des élèves progressent.

La généralisation des épreuves écrites au détriment de l'oral ont eu des conséquences néfastes sur la didactique des LV au lycée. L'épreuve orale du baccalauréat doit évoluer : tous les collègues se plaignent de la liste de textes trop longue que doivent présenter les élèves et de l'épreuve qui ne permet pas d'évaluer les compétences orales du candidat mais plutôt sa capacité à mémoriser le commentaire du professeur.

### Quel cadre ?

Le projet prévoit la généralisation dès le collège de « groupes de niveaux déterminés conformément au cadre européen de référence » et un dédoublement en Terminale. Pourquoi prévoir un dédoublement en Terminale (si ce n'est une justification de la suppression des TPE) mais pas en Seconde et



en Première ? Y aura-t-il dédoublement dans toutes les séries ? Ces groupes de niveaux au collège sont une généralisation des Nouveaux modes d'organisation (NMO) expérimentés au lycée. Nous rappelons notre hostilité à la création de groupes de langues en dehors de la référence à la classe. Nous ne voulons pas de groupes de niveaux dont nous connaissons tous les inconvénients, quelle que soit la discipline. Cette nouvelle organisation pénaliserait les élèves des groupes faibles et alourdirait la tâche des enseignants. En effet, cette organisation demande de nombreuses heures de concertation comme nous l'ont signalé les collègues qui ont mené ces expérimentations dans certains établissements sans moyens supplémentaires. Loin de réduire le nombre d'élèves par classe, elle conduira à accroître les effectifs par classe. Beaucoup d'interrogations demeurent sur les postes nécessaires pour introduire les dédoublements en lycée, la LV en Cinquième, sur la façon d'améliorer réellement l'enseignement des langues vivantes et d'assurer le maintien d'une réelle diversité. ■

Thérèse Jamet-Madec,  
Martine Villy

## LES ÉVALUATIONS INTERNATIONALES : PISA 2003

**Mercredi 12 janvier 2005**

14 h - 17 h Lycée Michelet à Vanves. Métro Corentin Celton, Porte de Versailles, Plateau de Vanves bus 58-89 Ouvert à tous

Avec la participation Antoine Bodin expert en évaluation et Anne Laure Monnier de la DEP.

Tous les trois ans, sous l'égide de l'OCDE, l'évaluation internationale PISA mesure et compare les compétences des élèves de 15 ans dans les trois domaines : compréhension de l'écrit, culture mathématique ou culture scientifique. En 2003 c'est la culture mathématique qui était au centre de l'évaluation menée dans les quarante pays participants. La publication début décembre des résultats a donné lieu à de nombreux commentaires dans les médias, ces derniers focalisant le plus souvent sur les classements des pays.

Avant le congrès, le SNES entend mener une réflexion critique sur les évaluations, leurs pertinences, leurs enjeux : quels sont les choix méthodologiques retenus dans PISA, quel est le cadre théorique qui les sous-tend, quelles conclusions peuvent être tirées des résultats ? Dans quelle mesure ces évaluations peuvent-elles être instrumentalisées par les décideurs pour justifier des orientations en matière de politique d'éducation ?



DES PROGRAMMES ET DES PRATIQUES

# Enseignement de la philosophie en séries technologiques

**EN GRÈVE LE 20**

Le stage du 19 novembre 2004 était consacré à l'enseignement de la philosophie dans les séries technologiques.

Nous avons rappelé le contenu de la rencontre entre le SNES et le groupe d'experts (GEPS). Nous avons fortement insisté sur l'idée de maintien d'une culture commune qui impose clairement des contenus exigeants et en cohérence avec l'esprit de l'enseignement philosophique tel qu'il est pratiqué dans toutes les séries. Notre principal souci a été de lui rappeler l'importance de la voie technologique aux yeux du SNES et son attachement à la place de l'enseignement de la philosophie dans cette voie, qui est et doit rester une voie de réussite (le taux important de poursuite d'études des bacheliers technologiques aujourd'hui en est un indice). Il nous faut constamment lutter contre le discours qui tend à dévaloriser cette voie et à en faire une orientation « par défaut », ainsi que contre la tendance à réduire les flux d'élèves vers ces séries. Pour autant, nous n'en avons pas moins conscience de la spécificité de l'enseignement de la philosophie dans la voie technologique, spécificité qui se manifeste par une forte demande, de la part des élèves, d'une explicitation

peut-être plus large, et de la construction de médiations permettant de s'appropriier les contenus de savoirs et les pratiques de la réflexion philosophique.

En ce qui concerne le choix des notions, nous avons également souligné qu'il importait de préserver un juste équilibre entre des notions plus axées sur la pratique (du type justice, travail, échanges, politique, et même langage...) et d'autres qui relèvent plus de la philosophie générale, voire de la métaphysique (comme le sujet, la liberté, la vérité, la nature, la mort, le bonheur, voire la religion). Cette double orientation, outre qu'elle paraît susceptible de maintenir la double exigence précédemment rappelée, rencontre en effet, si l'on en croit les témoignages des collègues enseignant dans ces séries, la demande des élèves, chez qui l'intérêt pour la philosophie ne serait pas lié exclusivement à leur dominante disciplinaire. De ce point de vue, le contenu du programme Fichant offre une certaine diversité, même si l'on peut s'étonner de certains choix (en particulier l'absence insistante de la notion de langage, déjà écartée, malgré la demande du groupe philo du SNES, du programme des séries scientifiques).

Quant aux documents d'accompagnement, le GEPS n'a pas souhaité en produire. Il s'est limité strictement à la confection du programme. La question des horaires, des coefficients, de même que celle des épreuves et de l'évaluation (qui ne rentrent en aucune façon dans ses attributions) ont donc été laissées de côté. Nous avons obtenu l'assurance qu'un paragraphe portant sur le travail des élèves et la nécessité d'une réflexion commune sur les pratiques philosophiques, issu de la version initiale du programme Fichant pour les séries technologiques, serait réintégré dans le texte. Ce n'est pas suffisant, et en particulier tout ce qui touche aux horaires et aux conditions d'enseignement (dédoubléments pas toujours faits...) n'est absolument pas pris en compte. Le SNES pour sa part prendra ses responsabilités et demandera une audience à la DESCO pour faire entendre ses demandes.

Sur les conditions de la consultation, il semble que le ministère n'ait pas prévu de faire bénéficier les collègues de réunions de travail interacadémiques sur le nouveau programme. Pourtant les collègues qui enseignent dans ces séries, et aussi ceux qui n'y ensei-

gnent pas ou plus, ont à débattre collectivement, non seulement du contenu du programme, mais des conditions d'enseignement dans ces séries, ce qui n'a pas été prévu à ce jour !

Les échanges qui ont eu lieu le matin du stage ont permis de revenir sur nos expériences, diverses de par la multiplicité des séries et des élèves dont nous avons la charge, et fait apparaître clairement le souci de prendre en compte tous les éléments de notre enseignement, le problème des horaires et des coefficients, des conditions d'enseignement et des pratiques, les attentes des collègues en termes de formation, la question de l'évaluation – dont on sait à quel point elle est déterminante sur l'interprétation qui est faite d'un programme – et celle, incontournable, des épreuves.

Les difficultés, parfois bien réelles, du terrain, nous font toucher du doigt à la fois la nécessité de faire de la voie technologique une authentique voie de réussite, mais aussi les obstacles qui s'y opposent encore, et l'on sait que l'on ne peut tout résoudre par un simple changement de programme. ■

**Julien Cueille,  
Jean-Noël Gramling**

## SCIENCES ET TECHNIQUES DE LABORATOIRE

# Quel avenir pour les spécialités ?

La rénovation de la série STL s'engage dans des conditions bien différentes et beaucoup moins définies que celle de la série STI, pour laquelle les travaux ont commencé sur la base d'un projet global qui concerne l'ensemble des baccalauréats de cette série.

La situation la plus claire est celle de la spécialité « biochimie-génie biologique », pour laquelle un groupe de travail a commencé les travaux de rénovation, suite à une commande ministérielle. Pour les deux autres spécialités, chimie et physique de laboratoire (CLPI et PLPI), les hypothèses suivantes semblent être, ou avoir été envi-

sagées. L'idée d'une fusion des spécialités chimie et biochimie a été explorée lors de la première réunion du groupe de travail « biochimie-génie biologique », pour être finalement écartée. En ce qui concerne la spécialité « physique », deux projets paraissent exister : l'un intègre cette spécialité dans la nouvelle architecture de la série STI, dans le baccalauréat « ingénierie des systèmes automatiques », l'autre envisageant une fusion des deux options du baccalauréat « PLPI » (mesures physiques et optique, et contrôle et régulation) et du baccalauréat « génie optique ».

C'est donc le terme d'incertitude,

pour ces deux spécialités, qui semble le mieux caractériser leur situation actuelle. Pour le SNES, la nature, très différente, des trois champs (biochimie - microbiologie, physique et chimie) sur lesquels sont construits les trois spécialités de cette série, justifie le maintien d'une structuration identifiant trois baccalauréats. Cette série peut contribuer à développer l'accès aux études scientifiques, à partir d'une approche technologique : c'est dans cette optique que les travaux de réforme devraient s'engager, plutôt que d'envisager des regroupements artificiels. Rappelons enfin que le fait qu'une formation soit peu



© Thierry Nectoux

répandue ne saurait être la seule justification à sa transformation, d'autres critères devant entrer en compte lorsqu'il s'agit de décider de la pertinence de son existence. Faites-nous parvenir avis ou analyses sur le devenir de la série. ■

**Pierre Narbonne**

# L'année de tous les dangers

« Nous voulons construire des séries générales technologiques industrielles » a déclaré un inspecteur général lors de la dernière commission professionnelle consultative de la métallurgie. L'orientation des formations serait donc profondément modifiée.

En effet, des groupes de travail, pilotés par l'Inspection Générale (IG), ont commencé à élaborer les maquettes des cinq baccalauréats technologiques industriels<sup>(1)</sup>. Selon nos informations, l'Inspection Générale chercherait à redéfinir des contenus davantage transversaux et plus tournés vers des concepts généraux. Ainsi disparaîtraient les supports spécifiques (bois, systèmes motori-

sés, structurelles métalliques, optiques, matériaux...) au profit de pédagogies davantage centrées sur l'analyse système. Concrètement, dans les établissements ne seraient conservés qu'environ 30% des équipements. Dans le même temps, les horaires élèves seraient limités aux alentours de 30-32 heures, la langue vivante 2 serait imposée, ce qui entraînerait une forte baisse des horaires des enseignements technologiques. S'il est nécessaire de rénover les contenus des STI, cette rénovation ne peut pas faire abstraction de l'existant.

Pour le SNES, une des failles du projet de l'IG est de ne pas avoir analysé les motivations des élèves qui suivent ces formations. En

particulier, pourquoi ce sont les formations les plus générales qui perdent des élèves, alors que les formations centrées sur des domaines spécifiques maintiennent leurs effectifs ?

En généralisant les STI, on perdrait de fait les formations les plus porteuses : l'Inspection Générale commet une erreur d'analyse dramatique pour les formations industrielles, pour les enseignants et pour la réussite des élèves. La force des séries technologiques est de développer des activités et des projets s'appuyant sur des supports techniques choisis par les élèves en relation avec leur projet de formation vers le bac et au-delà. Il ne faudrait pas oublier cette réalité. Il faudrait en parti-



© Clément Martin

culier mettre en débat le cadrage de cette réforme<sup>(2)</sup>, et travailler à la fois sur les contenus des enseignements technologiques et généraux en cohérence et complémentarité. ■

Thierry Reygades

(1) Voir L'US n° 607 du 16/10/2004.

(2) Le SNES réclame « la lettre de cadrage » que le ministère refuse de fournir.

## CONSEILLERS PRINCIPAUX D'ÉDUCATION

# L'évolution du métier au regard de la loi d'orientation

La loi d'orientation de 1989, en modifiant le statut de 1970, avait ouvert de nouvelles perspectives à la conception du métier. En inscrivant dans un décret « les CPE sont associés aux personnels enseignants pour assurer le suivi individuel des élèves et procéder à leur évaluation... », elle confère aux CPE un champ de responsabilités plus important.

Mais le CPE ne dispose pas d'un contenu de programme à transmettre, mais plutôt des savoir-faire et des savoir-être qui contribuent à permettre à l'élève de construire ou de consolider ses propres savoirs et de communiquer. Ces « savoirs » ne peuvent pas être mis sur le même plan que les notes des contrôles oraux et écrits par matière. Son rôle est surtout de mettre des élèves dans les meilleures conditions possibles d'apprentissage.

La « note vie scolaire » ne peut être une appréciation chiffrée, et l'obtention d'un diplôme doit rester liée à l'évaluation de résultats et en aucun cas à l'attitude ou au comportement, ou à l'engagement de l'élève dans la vie de l'établissement. Le CPE lors des conseils de classe intervient dans

l'appréciation globale, en apportant des informations complémentaires sur les élèves, il peut expliquer un comportement, ou relativiser certaines analyses. Il est souvent la mémoire de la scolarité et d'une partie du vécu des élèves. Il assure le lien tout le long de la scolarité, surtout lorsqu'il suit, comme c'est souvent le cas, des cohortes d'élèves.

La traduction comportementale dans une note chiffrée « vie scolaire », serait susceptible d'altérer le relationnel qui existe entre le CPE et les élèves. Par exemple, les fonctions de médiation, d'écoute, s'en trouveraient dénaturées. L'apprentissage à la citoyenneté conçu comme des réflexions et pratiques formatrices, pourrait conduire certains élèves à devenir des professionnels de la délégation. Il ne peut en aucun cas être confondu avec la pratique de la civilité, car la citoyenneté à l'école ne doit pas devenir le nouveau nom de la discipline ou être le substitut de l'autorité perdue.

A la différence des professeurs, le CPE gère non un groupe restreint d'élèves, mais une masse soumise à une discipline collective de l'établissement. Souvent seul en

collège, le CPE ne peut connaître tous les élèves de la même façon, et l'évaluation par le biais d'une note chiffrée serait délicate, voire impossible et surtout partielle. L'évaluation de l'assiduité et du

comportement doit rester ce qu'elle est aujourd'hui, une simple possibilité de mention sur les bulletins et non devenir une note de conduite. ■

Evelyne Salé



## AFFECTATION DES ENSEIGNANTS À SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON ET DES CPE ET CO-PSY À MAYOTTE

Le BO du 16 décembre 2004 rappelle les modalités de candidature pour les collectivités territoriales de Saint-Pierre-et-Miquelon et Mayotte. Le dossier doit être rempli en ligne sur le site SIAT ([www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr), rubrique « personnels, concours, carrière » puis « enseignants ») du 10 au 24 janvier 2005, puis édité en deux exemplaires (pièces justificatives en un seul exemplaire) et transmis au chef d'établissement avant le 25 janvier 2005. Lesdits dossiers devront être reçus par la DPE B4 avant le 7 février 2005.

Sont concernés par ce mouvement tous les personnels du second degré souhaitant s'installer à Saint-Pierre et les seuls CPE, CO-Psy et directeur de CIO souhaitant muter à Mayotte.

Cette année encore le MEN « ne donne pas priorité » (sic !) aux collègues de plus de 56 ans et à ceux ayant accompli moins de deux années dans une académie métropolitaine ou dans le même DOM. Deux conditions totalement inacceptables parce qu'elles tendent à limiter sans aucune justification la mobilité des personnels... ce que nous combattons lors de la FPMN correspondante.

Pour tout renseignement concernant les conditions de vie et de rémunération dans ces deux territoires, vous pouvez consulter le site du secteur Hors de France ([www.hdf.snes.edu](http://www.hdf.snes.edu)), rubrique recrutement puis TOM, ou nous joindre par téléphone (01 40 63 29 41) ou par courriel [hdf@snes.edu](mailto:hdf@snes.edu).

N'oubliez pas de nous faire parvenir votre fiche syndicale (téléchargeable sur notre site) !

CO-PSY

## De qui parle le ministre ?

Le projet de loi d'orientation pour l'École, qui est en fait une révision du code de l'Éducation, a été présenté au CSE le 16 décembre. Il n'a reçu le soutien que du MEDEF, de la CG PME, de l'Association des maires de France et de la CGC. Pour l'essentiel les mesures les plus rétrogrades ont été maintenues : retour à un lycée filiarisé, disparition du deuxième enseignement de détermination, bourses au « mérite », délestage précoce vers l'apprentissage, socle minimum pour les uns et ouverture culturelle pour les autres... En ce qui concerne l'orientation, le code de l'éducation qui reprend

les lois existantes, notamment la loi de 1989 n'évoque que les « personnels d'orientation ». Nous avons déjà alerté à l'époque, sur le flou d'une telle appellation qui peut désigner n'importe qui.

Dans le rapport annexé au projet de loi, le ministre confie aux « conseillers d'orientation » la mission de prévoir avec les professeurs principaux les actions qui permettront aux élèves de préparer leur poursuite d'études ou leur avenir professionnel.

De quels personnels s'agit-il ? Officiellement il n'y a plus de « conseillers d'orientation » dans l'Éducation nationale !

Contrairement à ce qu'affirmait

encore le cabinet lors de notre dernière audience, le MEN semble donc bien avoir tranché sur les évolutions du corps qui apparemment passeraient obligatoirement par la suppression du titre de psychologue !

L'ajout dans le projet de loi de la référence aux « perspectives professionnelles liées aux besoins prévisibles de l'économie » confirme la volonté d'encadrer les possibilités d'orientation en fonction des débouchés locaux et à court terme. (On remarque que la première rédaction qui situait les besoins sur le long terme a été modifiée.) Ce projet doit être présenté au conseil des ministres

du 12 janvier. C'est le moment de vous exprimer en faisant parvenir des messages au cabinet du ministre pour protester contre la mise en place d'une École ségrégative où les choix d'orientation seront largement déterminés dès le début du collège et où il s'agit davantage de révéler des « talents » que de les faire naître et de les développer. Dans ce contexte, c'est sûr, des conseillers d'orientation-psychologues seraient, comme le souligne l'OCDE, trop « coûteux » ! Alertons les parents, informons les élus et participons activement à la grève du 20 janvier. ■

Catherine Remermier

### RENTREE 2005 EN COLLÈGE

## Mise en place de la nouvelle Troisième

La nouvelle Troisième sera mise en œuvre à la rentrée prochaine, conformément à l'arrêté du 2 juillet 2004, publié au BO n° 28 du 15 juillet 04 (consultable sur notre site). Désormais il n'y aura plus qu'une classe de Troisième et la LV2 devient obligatoire pour tous les élèves (sauf ceux en grande difficulté qui choisiront le module de découverte professionnelle de six heures). Parmi les nouveautés, figure l'option de découverte professionnelle de trois heures (DP3) dont le contenu sera défini par un arrêté soumis au prochain CSE. Nous rappelons que le SNES n'a jamais

été demandeur de cette option. Offerte à tous les élèves, elle doit selon nous constituer une ouverture culturelle sur le monde du travail et l'ensemble des métiers existants (pas seulement ceux préparés par la voie professionnelle). Elle ne saurait se réduire à une éducation à l'orientation, mais au contraire amener les élèves à voir le travail « vivant » dans sa complexité, dans les ressources individuelles et collectives qu'il mobilise, dans ses évolutions, à aborder des notions élémentaires de droit du travail, de sécurité au travail... Si le texte soumis au CSE diffère considérablement du projet initial

et prend en compte certaines de nos critiques, le contenu de cette option reste décevant à bien des égards : nous y reviendrons dans une prochaine US.

Ne constituant pas une discipline, cette option a vocation à être prise en charge par une équipe pluridisciplinaire restreinte. Au-delà du respect du volontariat des personnels que nous exigeons (afin que l'option ne serve pas de variable d'ajustement des services) se pose la question légitime de leur formation. Se pose également la question du financement de ces trois heures dans le contexte actuel de saignée budgétaire. Pour toutes ces raisons, nous appelons les personnels des collèges à refuser systématiquement de mettre en place cette option si l'établissement ne reçoit pas le complément de dotation nécessaire (et a fortiori si aucune équipe ne se porte volontaire). Rien ne justifie que les élèves concernés par l'option de trois heures soient regroupés dans une même classe. Mais le module de six heures (DP6) implique davantage la constitution d'une classe, celle-ci étant alors plutôt implantée en LP. Cette mesure transitoire réservée, à notre demande, à un public restreint d'élèves repérés en voie de décrochage scolaire fera l'objet d'une évaluation au terme de deux années de fon-

ctionnement. Qu'elle soit implantée en collège ou en LP, la classe à DP6 doit garantir aux élèves concernés le même tronc commun que les autres (hormis la LV2) avec respect des horaires et programmes nationaux pour chaque discipline. Nous demandons donc un effectif restreint pour permettre aux élèves d'entrer efficacement dans tous les apprentissages.

La classe a vocation à se substituer à toutes les classes plus ou moins dérogatoires actuelles (Troisième d'insertion, technologique, préparatoire à la voie professionnelle...). Nous avons toutefois appris que la DESCO souhaite une suppression « en biseau » des Troisièmes d'insertion. Là où elles existent, il appartient aux équipes concernées de faire remonter à leur IA (via le CA) si elles souhaitent le maintien ou la fermeture de leur Troisième d'insertion... et à en informer le S2/S3. L'implantation en LP de ces classes étant décidée par l'autorité académique, après consultation des Comités techniques paritaires, c'est en effet aux niveaux départemental et académique que le SNES pourra veiller à ce qu'elles ne soient pas créées à côté des Troisièmes dérogatoires existantes, mais bien à la place. ■

Ingrid Huet et  
Monique Parra-Ponce



### ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES : INSCRIVEZ-VOUS AU COLLOQUE ET SIGNEZ-LE MANIFESTE

N'oubliez pas de vous inscrire au colloque national SNES-SNEP des 3 et 4 février 2005 (voir US n°611 du 17 décembre 2004). Pour tout renseignement :

[http://www.snes.edu/clet/rubrique.php3?id\\_rubrique=94](http://www.snes.edu/clet/rubrique.php3?id_rubrique=94) ou 01 40 63 28 47.

Le manifeste SNES-SNEP pour l'Art à l'école est déjà signé par des organisations syndicales et associations : APEMU, CRAP, SNUEP-FSU, SNEPAP-FSU, SNU-CLIAS-FSU, SNAC-FSU, SNESUP-FSU, SNUEDEN-FSU, SNICS-FSU, UNSEN-CGT. Signez-le, diffusez-le et faites-le signer.

Il est signable en ligne : <http://www.snes.edu/petitions/?petition=5> et téléchargeable : [http://www.snes.edu/clet/article.php3?id\\_article=856](http://www.snes.edu/clet/article.php3?id_article=856) (voir aussi l'US n°611 du 17 décembre 2004).

**ÉDUCATION POUR TOUS (EPT).** À Beyrouth, se sont tenus sous l'égide de l'UNESCO, le séminaire international sur le renforcement des capacités pour l'engagement de la société civile dans les politiques de l'EPT du 7 au 8 décembre 2004, ainsi que la réunion annuelle 2004 de la consultation collective des ONG sur l'Éducation Pour Tous du 9 au 11 décembre 2004.

## Rencontre de Beyrouth

Ces deux événements se sont déroulés avec la participation des ONG impliquées dans le processus de l'Éducation Pour Tous. Les syndicats francophones présents ont été pris en charge grâce à une subvention de l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie, via le Comité syndical francophone de l'éducation et de la formation (CSFEF).

La présentation des études de cas régionales d'Afrique, d'Asie, d'Amérique Latine et du monde arabe a permis de lancer le débat sur le renforcement des capacités des organisations de la société civile (OSC), et d'examiner les besoins réels sur le terrain et les défis majeurs à relever.

Des discussions inter-régionales sur la définition des priorités conjointes selon les besoins communs ont permis de dégager les orientations suivantes : les ressources pour le renforcement des capacités ; la mise en réseau ; le partage de ressources pour le renforcement des capacités ; l'élargissement et le déplacement des modèles/cadres de renforcement des capacités ; l'engagement dans les politiques de développement de l'éducation ; la définition des objectifs stratégiques, des actions possibles et des partenaires.

Ces priorités devraient être transformées en plans d'action au niveau régional. La définition du rôle de la consultation collective des ONG sur l'EPT (CCONG/EPT) ainsi que celui de l'UNESCO ont été évoqués. Toutefois, un accent particulier a été mis sur l'élaboration des plans d'action nationaux et la mise sur pied des véritables coalitions nationales prenant en compte tous les partenaires impliqués dans l'Éducation Pour Tous.

Les travaux de la réunion annuelle de la CCONG ont débuté par le lancement régional du Rapport mondial de suivi 2005 qui a suscité un véritable débat, notamment sur l'efficacité du dispositif pour atteindre l'objectif EPT, et sur la place accordée à la société civile dans l'élaboration et l'exécution des plans nationaux.

La projection d'une cassette vidéo sur les jeunes et les enfants dans les zones de conflit, qui traitait de la Palestine, a soulevé un débat houleux autour de l'élaboration d'une déclaration devant tenir compte d'autres zones dans le monde se trouvant dans la même situation, telles que : la République Démocratique du Congo (RDC), le Darfour et autres...

Des initiatives du développement de la CCONG/EPT ont été mises en exergue. Il s'agit : d'une initiative d'alphabetisation pour

les exclus ; de contributions de la société civile au Rapport de suivi mondial 2006 ; de contributions des OSC au sommet mondial sur les objectifs du développement du millénaire (ODM).

En conclusion, les participants ont manifesté leur inquiétude quant à l'atteinte des objectifs de l'EPT par rapport à la situation actuelle sur le terrain et les insuffisances de financement. Les syndicats, minoritaires dans ces assises, ont insisté à travers leurs interventions sur l'Éducation publique et de qualité pour tous qui met l'enseignant au centre car son action est déterminante dans le processus.

Certains participants ont à nouveau mis en accusation les États du Nord qui prétendent vouloir réaliser les objectifs de Dakar sur l'EPT alors qu'ils mènent des politiques contraires aussi bien dans leurs coopérations bilatérales qu'à travers les instances internationales où ils siègent. Ces critiques portent notamment sur les politiques qui sont imposées aux États en matière de recrutement, de formation et de rémunération des personnels.

Afin de jouer un rôle plus efficace dans ce processus de promotion et de réalisation de l'EPT, les organisations syndicales et les ONG francophones ont décidé de la mise en place d'un réseau d'information et d'échange pour permettre aux coalitions nationales de s'enrichir de réussites d'autres pays et pour peser plus efficacement au niveau international. ■

Roger Ferrari



Stage

### Coopération syndicale

Le SNES est engagé depuis plusieurs années avec la NEA (USA), la FCE (Canada) et l'AEU (Australie), dans le programme de coopération syndicale John Thompson ; ce programme est destiné à la formation de responsables syndicaux de pays d'Asie, avec l'objectif de renforcer leurs capacités d'organisation et d'action. La session 2004 s'est tenue du 13 au 29 octobre à Kuala Lumpur (Malaisie) avec 22 stagiaires venus de syndicats de sept états de l'Inde, et du Sri Lanka. Le SNES a co-financé et participé à la conception et à l'animation du stage.



Formation

### « Pratiquer la démocratie »

Un nouveau programme de formation « Pratiquer la démocratie » conçu par le SNES et mis en œuvre par le CSFEF après une préparation collective dans une cellule pédagogique pluriculturelle, a été testé à Dakar (Sénégal) du 25 au 28 octobre 2004 et à Libreville (Gabon) du 31 octobre au 4 novembre.

À Libreville ont participé les responsables syndicaux du SENA (20 personnes) ; à Dakar y ont participé 5 syndicats de l'éducation, en tout 57 séminaristes. Le programme a remporté un franc succès : durant les deux derniers jours les participants se sont créés leurs propres supports d'intervention dans des assemblées publiques avec leurs compatriotes : dessins, chants, labyrinthe, textes ont été conçus afin de rappeler le sens profond du vote, à la fois pouvoir, droit et devoir, condition politique de toute démocratie.

## NOS COLLÈGUES EN AFRIQUE

La situation sociale de nos collègues en Afrique ne s'améliore pas. Nous avons eu des contacts téléphoniques avec des organisations membres de l'IE. Dans plusieurs pays les enseignants ont appelé à des manifestations et à des actions de grève. C'est le cas notamment au Bénin, au Sénégal et au Niger pour les salaires et le déroulement des carrières.

**Au Bénin.** Les collègues font 3 jours de grève par semaine depuis le 12 octobre 2004, le Secrétaire général du SYNEMP Bénin nous a précisé les demandes qui sont : paiement des rappels de promotion ; le décrochage du traitement des enseignants de la grille salariale de la fonction publique ; la négociation du statut juridique des contractuels de l'État ; bilan de santé pour les enseignants ; droit à la formation continue pour tous les enseignants.

**Au Niger.** Dans un récent contact, le Secrétaire général du Syndicat des Enseignants du Niger (SNEN) nous a dit : « Les cours n'ont pas repris normalement au Niger depuis le 4 octobre 2004, c'est la grande mobilisation des enseignants dans tout le pays, il y a des meetings, des marches à l'appel du SNEN ». Les revendications sont : évaluation des élèves par les enseignants ; déblocage des salaires et des régimes indemnitaires bloqués depuis 5 ans ; réforme de la retraite des enseignants ; arrêt du recrutement d'enseignants non qualifiés appelés « volontaires » ; recrutement d'enseignants qualifiés.

Après toutes ces actions et des interventions des associations de parents d'élèves et des droits de l'homme, le gouvernement nigérien a annoncé l'ouverture des négociations avec les syndicats. Le SNES suit attentivement l'évolution de la situation.

Issa Koulibaly

**TAUX DE RÉMUNÉRATION DES HSA ET DES HEURES DE COLLES, MAXIMA DE SERVICE :** c'est la confusion la plus totale depuis que l'administration utilise des logiciels mal programmés, qui remettent en cause rien moins que les décrets de 1950.

## CPGE : heures supplémentaires, entre gabegie et irresponsabilité

D'une académie à l'autre, on est stupéfait de l'ampleur de la confusion qui s'est installée depuis qu'en dépit de toute logique, l'administration semble avoir décidé que le taux de rémunération des HSA des professeurs de CPGE serait lié à l'effectif de la classe où ils enseignent. Les collègues ayant des effectifs pléthoriques auront ainsi une augmentation d'environ 10 %, ceux en effectifs faibles une diminution du même

ordre, la majorité ne sera pas touchée. Pourtant la circulaire du 29 mars 2004, qui doit beaucoup à la persévérance du SNES, en abrogeant les inégalités entre disciplines, avait clarifié la situation. Il n'existe plus que deux maxima de service de base : 10 heures en première année, 9 heures en deuxième année et l'on attendait une simplification du même ordre pour la rémunération des HSA et des heures de colles. Des effectifs

faibles ou pléthoriques peuvent modifier ces maxima mais pourquoi cela aurait-il désormais une incidence sur le taux des HSA ? Cette mesure nous semble injuste et, après enquête et courriers auprès de la DPE, l'origine de celle-ci reste inconnue, les rectorats répondent « c'est le logiciel, c'est le logiciel ! ». Si l'on persistait, c'est toute l'interprétation du décret de 1950 depuis 53 ans qu'il faudrait revoir et une telle mesure devrait alors s'appliquer aux professeurs du secondaire. Par exemple l'heure de première chaire produirait mécaniquement une augmentation de 7% du taux de l'HSA. Mais on touche à l'absurdité la plus aiguë lorsque l'on apprend que certains rectorats s'apprêtent à payer les heures d'interrogation (colles) selon les effectifs de la classe, alors que ces interroga-

tions sont individuelles ou par groupe de 3 (scientifiques) à 12 (informatique) ! Le logiciel en a d'ailleurs perdu la raison, certains codes taux étant introuvables, tout paiement est suspendu jusqu'à nouvel ordre. Les professeurs, les étudiants ou assistants qui interrogent en prépa depuis le mois de septembre apprécieront. Pour notre part, nous sommes sidérés de la légèreté de l'administration, qui n'a consulté personne, a déjugé une précédente directive de la direction des affaires financières et renvoie maintenant la responsabilité au bureau des classes préparatoires, qui s'occupe de questions pédagogiques ! Nous attendons une réponse claire à ce sujet avant de publier de nouveaux taux, car nous espérons que la raison prévaudra. ■

Jean-Hervé Cohen  
classes.prepas@snes.edu

### MAXIMA DE SERVICE CPGE

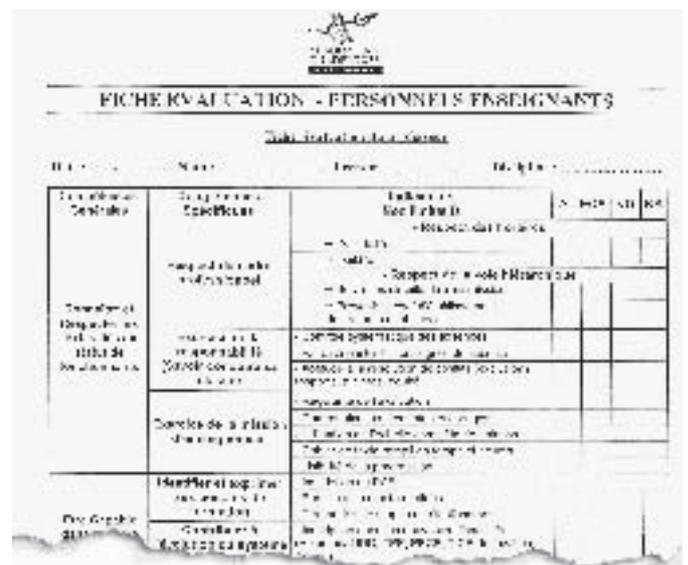
Selon le décret de 1950, les maxima de service CPGE s'appliquent aux professeurs ayant un service complet en classes préparatoires. Nul besoin d'avoir un poste étiqueté CPGE pour en bénéficier, les collègues effectuant une suppléance complète en CPGE y ont aussi droit. Depuis la rentrée, invoquant l'utilisation d'un nouveau logiciel, certains rectorats contreviennent au décret de 1950 : c'est très grave et nous intervenons fermement. L'informatique est au service de l'homme, et non le contraire.

**DE NOUVELLES PROCÉDURES D'ÉVALUATION DES ENSEIGNANTS** sont expérimentées dans le plus grand secret. Elles concentrent dans les mains du chef d'établissement l'essentiel de l'évaluation.

## Infantile et malsain

L'évaluation des fonctionnaires est en pleine transformation. Cette évolution, le ministère voudrait bien l'étendre à tous les personnels de l'Éducation nationale, en particulier aux enseignants. Des expériences sont mises en place dans certains établissements, souvent dans le plus grand secret, sans aucune concertation. Cela donne des résultats comme celui que vous trouverez ci-joint. Si le sujet n'était pas aussi sérieux on pourrait sourire de l'appréciation (A pour acquis, NA pour non-acquis, etc.) qui est la copie du modèle d'évaluation des élèves du premier degré. Chacun aura noté que les items proposés

portent, pour une part importante, sur l'activité pédagogique de l'enseignant dont l'évaluation se trouve, de fait, transféré au chef d'établissement. On se demande comment un chef d'établissement peut apprécier « l'adaptation aux programmes » ou « la lisibilité de la progression » pour l'enseignement dans une discipline où il n'a aucune compétence. L'absence de note clôturant cette évaluation met bien en évidence la volonté de ne plus faire appel à des barèmes chiffrés, barèmes dont l'existence est pourtant le seul moyen d'assurer une véritable transparence. À travers une telle évaluation c'est la nature même



de notre métier qui est remis en cause, l'essentiel des items reposant soit sur l'apparence soit sur des activités qui ne constituent pas le noyau dur du métier d'en-

seignant. Aujourd'hui le ministère reste silencieux sur ces expérimentations.

Daniel Robin  
daniel.robin@snes.edu

**SECONDE CARRIÈRE** Le gouvernement annonce qu'environ 500 enseignants pourraient bénéficier dès la rentrée 2005 d'un détachement en application de la loi Fillon de 2003. Les décrets d'application seront publiés au cours des prochaines semaines, mais les projets d'arrêtés qui doivent les compléter ne nous sont pas encore connus.

# Détachement, et plus si affinités

## Candidatures et sélection des dossiers

Ministères, hôpitaux et collectivités territoriales sont invités à proposer des postes pour l'accueil en détachement des enseignants. Pourront y postuler les enseignants totalisant au moins quinze années de service d'enseignement. Les modalités de candidature et de formulation des vœux doivent être précisées par arrêté et ne sont pas encore connues.

Une « commission d'instruction et d'orientation » créée auprès du recteur formule un avis sur chaque dossier, en fonction des préférences du candidat, à partir de la qualification et des « compétences et de la manière de servir » des candidats, appréciées par l'inspecteur et le chef d'établissement.

C'est ensuite à l'administration d'accueil de faire connaître son choix parmi les dossiers qui lui auront été transmis.

## Détachement puis intégration

Pendant la première année, l'enseignant est détaché auprès de sa nouvelle administration. Il reçoit une formation d'adaptation à l'emploi. Il lui est garanti une « rémunération globale » au moins égale à celle qu'il percevait antérieurement.

À l'issue de cette première année, l'intégration dans le nouveau corps ou cadre d'emploi peut être prononcée à la demande de l'intéressé et sous réserve de l'accord de l'administration d'accueil. L'éventuelle indemnité compensatrice qui maintenait sa rémunération globale antérieure cesse de lui être versée. Sa rémunération suit alors les règles du corps d'accueil, le reclassement étant censé assurer un indice supérieur ou égal à celui détenu antérieurement.

Pendant cinq ans, le retour dans le corps d'origine est de droit.

## L'intervention syndicale

L'intervention de la FSU a permis en premier lieu, d'ouvrir le bénéfice de ce dispositif à tous les enseignants du premier et du second degré, le projet initial écartait les AE, PEGC, instituteurs et CE d'EPS. En revanche, le texte voté par le Parlement ne mentionne que « les corps enseignants », écartant notamment les personnels d'éducation et d'orientation. En commission du conseil supérieur, la FSU a voté un vœu pour qu'ils puissent être concernés.

En second lieu, nous avons fait retirer comme élément d'appréciation de la valeur professionnelle « l'investissement professionnel au-delà de la classe, dans



© Thierry Néboux

ou en dehors de l'établissement ». L'administration a refusé la consultation des CAP, mais s'est engagée à ce que la commission d'instruction et d'orientation comprenne des représentants des personnels.

Enfin, elle a écarté notre demande d'assurer, le cas échéant lors de l'intégration, le bénéfice de l'indice à titre personnel. ■

**Anne Féray**

anne.feray@snes.edu

## Départs anticipés

### Dispositif longues carrières

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005 les départs en retraite anticipée sont désormais accessibles aux fonctionnaires (loi de Finances pour 2005, article 119), mais malgré les améliorations obtenues sur le dispositif initialement envisagé (suppression de la durée minimum de services publics), les conditions exigées restent restrictives et le dispositif n'entrera pleinement en vigueur qu'en janvier 2008.

Voir supplément à L'US n° 604 du 16 juin 2004, page 14.

## Retraite des fonctionnaires parents de trois enfants

### Un nouveau recul voté au Sénat

Les dispositions applicables pour le départ en retraite des fonctionnaires parents de trois enfants viennent d'être brutalement modifiées<sup>(1)</sup>. Le droit à la liquidation de la pension de retraite avant 60 ans et après 15 ans de service est désormais lié à la « condition d'une interruption de l'activité pour chacun des enfants ».

L'amendement adopté écarte de fait les pères de famille du droit à cette disposition. Il s'applique à toutes les demandes qui n'ont pas encore donné lieu à une décision de justice.

Il va également se traduire par une régression pour de nombreuses femmes. L'expérience a en effet montré qu'un tel arbitrage, déjà retenu pour la bonification pour enfant, a de fait privé aussi des milliers de mères de ce droit. La FSU, avec les collègues concernées n'a cessé de dénoncer ces régressions.

En dépit d'une disposition complémentaire<sup>(2)</sup> permettant « d'assimiler à une interruption de l'activité toute période n'ayant pas donné lieu à cotisation obligatoire dans un régime de base de retraite », ce vote n'en constitue pas moins un nouveau recul des droits des femmes fonctionnaires en matière de retraite.

La FSU déplore le mépris avec lequel le gouvernement a systématiquement esquivé ses questions sur ce dossier et dénonce tant le procédé que la décision. La loi renvoie à la publication de deux décrets en Conseil d'État, dont la rédaction peut être déterminante pour un grand nombre de mères de famille. La FSU poursuivra ses interventions et invite les personnels à se mobiliser massivement le 20 janvier.

(1) Loi de finances rectificative pour 2004, article 136, JO du 31/12/04

(2) Elle ne vaut, actuellement, que pour ce texte (parents de trois enfants).

## SUR LE FOND

S'il répond à un besoin de mobilité professionnelle, ce dispositif est limité. Le gouvernement annonce 500 emplois environ pour la rentrée 2005, un millier par an ensuite alors que les ayants droit sont environ 400 000.

Les suppressions d'emploi annoncées hypothèquent ces engagements et laissent prévoir des tensions fortes dans les administrations d'accueil qui devront départager recrutements externes, promo-

tions de leurs agents et postes offerts aux enseignants.

La qualité de la formation sera déterminante.

La FSU a rappelé son opposition à la loi de réforme des retraites. Elle a renouvelé ses demandes d'une CPA attractive, de rétablissement des congés mobilité et d'amélioration des conditions de travail.

Elle s'est abstenue lors de la réunion de la commission des statuts du conseil supérieur.

# NE PAS JETER SVP

## Connaître ses droits, calculer sa retraite

La loi Fillon sur les retraites a été adoptée en juillet 2003. Loin de « sauver le régime par répartition » comme il a été dit, elle n'assure même pas son financement à terme rapproché. Les nouveautés de la loi rendent encore plus complexe la constitution d'un dossier de pension. Ce dossier reprend en effet la totalité d'une histoire professionnelle personnelle, mais aussi familiale et sociale. Les difficultés ne sont certes pas nées avec la loi Fillon. Mais les débats vifs auxquels elle a donné lieu ont conduit chacun à se poser d'une façon différente la question de la retraite.

L'objet de ce livre est de répondre à cette interrogation. Les auteurs se sont efforcés d'informer très précisément les collègues pour la reconstitution de leur carrière, la constitution de leur dossier de retraite et l'éva-



luation du montant de leur retraite de la sécurité sociale et de la retraite publique. Ce livre a été conçu pour les militants syndicaux dans cette tâche, mais aussi pour tous ceux qui ont le souci d'informer le plus clairement possible sur le contenu précis de la réforme.

Ce faisant, le livre est un moyen, à travers une connaissance informée de la question de la retraite, de contribuer à reconstruire une mobilisation durable pour contraindre les pouvoirs publics à réviser sur les nombreux aspects négatifs de la loi en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004.

Les auteurs, Marcel Brissaud, Viviane Defrance, Philippe Deligny, Philippe Dupont, Anne Féray, Eliza Labaye, Madeleine Lagane, Gilles Moindrot, Jean-Charles Quantin, Érick Staëlen travaillent sur les questions de retraites au sein de la FSU et de ses divers syndicats.

### BON DE COMMANDE

Syndicat (ou section) : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Nombre d'exemplaires : ..... Montant total de la commande : ..... € (4 € par exemplaire)

Prix pour les syndicats et les SD : 4 € - Prix public : 10 €

*Bon de commande à envoyer à l'Institut de recherches de la FSU - 3/5 rue de Metz, 75010 Paris*

**LA VOIX EST L'INSTRUMENT DE TRAVAIL DES ENSEIGNANTS.** Pour Anne Leymarie-Selles, orthophoniste, la voix « est le fruit d'une synergie entre la respiration, la vibration laryngée et la résonance. Elle s'inscrit dans la globalité corporelle et psycho-sociale de chacun, avec son histoire passée et immédiate de notre premier cri à notre dernier râle, elle est notre compagne si quotidienne que nous la négligeons parfois ».\*

## Les profs et leur voix : un accord pas toujours parfait

**D**e fait, « il peut être tenu pour acquis qu'entre la moitié et les trois-quarts des enseignants se sont plaints au cours de leur carrière de troubles vocaux ». C'est la conclusion d'une enquête récente de l'INRS qui fait le point sur les données disponibles à ce sujet, malheureusement insuffisamment étudié en France.

Laryngites, rhinopharyngites, enrrouement, douleurs dans le cou, racllements de gorge... voix fatiguée ou qui se casse, doivent alerter l'enseignant. Le soir, après de nombreuses heures de cours, la voix peut être complètement aphone, avec une gorge douloureuse. Il peut alors s'agir d'un épuisement musculaire (hypokinésie), et peuvent se développer des lésions (nodules, kystes).

Une enquête de la MGEN (2001) met en évidence une forte présence de laryngite et rhinopharyngite chez les enseignants (près de 20 %, c'est-à-dire 10 fois plus que les autres professions), alors que le nombre total d'affections déclarées est plus faible chez les enseignants que dans la population générale. La prévalence est plus forte chez les femmes (23,4 %) que chez les hommes (14,4 %), et dans la tranche d'âge 30/39 ans (22,3 contre 18,3 pour les plus de 50 ans), la lésion la plus fréquente étant le nodule de la corde vocale. Les enseignant(e)s de maternelle sont particulièrement concerné(e)s, sans doute en raison des techniques vocales utilisées, de la primauté de l'oral sur l'écrit et de la nécessité de couvrir le bruit des enfants. Parmi les enseignants du second degré, les professeurs d'EPS sont particulièrement touchés, ainsi que les professeurs de langues et de français qui peuvent être considérés comme « personnels à risque », de même que les enseignants débutants qui ne maîtrisent pas encore l'utilisation de leur voix.

### Quels sont les facteurs aggravants ?

Le bruit est l'une des causes des difficultés : l'acoustique des salles, la réverbération du



© DRH, Les Gagne

bruit, les chaises bruyantes, les gymnases vastes et sonores, la mauvaise isolation par rapport aux pollutions acoustiques extérieures, (travaux de rénovation dans les établissements, par exemple) sont des facteurs entraînant des comportements de forçage pour passer au-delà des bruits parasites.

Les pollutions environnementales sont également des facteurs aggravants ; au-delà de la pollution ambiante, le travail quotidien dans les établissements expose aux poussières de craie, à la présence dans l'air de solvants (feutres, d'ozone (photocopieuses)... Bien difficile d'y échapper ! D'où la nécessité de travailler l'« instrument à cordes » qu'est sa voix, et de la protéger comme un violoniste son Stradivarius ! On sait d'ailleurs que les enseignants ayant pratiqué dans l'enfance le chant ou le théâtre, ou qui s'y adonnent dans leurs loisirs, présentent moins de troubles que leurs collègues (études de Carrière et Arnoux-Sindt, citées par l'INRS). Attention également au tabac !

### Quelle stratégie de prévention ?

Aujourd'hui ces problèmes relèvent très largement encore d'une prise en charge individuelle, chacun se débrouillant avec « sa » voix sans forcément faire le lien avec sa pratique ou son environnement professionnel. Certes, la prise de conscience que la voix des profs est l'instrument de la transmission des savoirs et qu'elle doit rester la plus harmonieuse possible a progressé depuis quelques années. Une circulaire du 23 mai 1997 rappelle que l'enseignant « en fin de formation initiale » doit savoir « utiliser l'espace et le geste et placer sa voix ». Mais l'intendance ne suit pas ! trop peu d'IUFM ont mis en place des formations à destination des stagiaires. C'est notamment le cas de l'IUFM de Paris.

Cyrille Rault-Gregorio, formateur en éducation musicale, chanteur et chef de chœur, est l'un des maîtres d'œuvre de cette formation :

« Les modules « voix de l'enseignant » se déroulent en deux temps :

- Deux conférences (optionnelles) sur la voix de l'enseignant. Il s'agit de présenter le fonctionnement physiologique du système phonatoire et d'observer les risques liés à l'exercice du métier d'enseignant ainsi que de donner des conseils plus techniques pour

### Bibliographie

- *Corps et pédagogie, accord perdu entre le corps et le savoir ?* Coordonné par Véronique Vanier - ADAPT Éditions.
- *Troubles de la voix chez les enseignants*, étude de l'INRS Documents pour la médecine du travail n° 98, 2<sup>e</sup> trimestre 2004.
- Enquête épidémiologique sur la santé des mutualistes MGEN. Sous la direction de Viviane Kovess, 2001.

éviter la fatigue vocale (cas le plus généralement observé dans les pathologies de la voix chez l'enseignant).

• Une série de quatre séances de travail en petits groupes avec un professeur de chant complète ces conférences et constitue la partie pratique de ce module. Il ne s'agit pas de cours de chant mais de cours de placement de la voix permettant de prendre conscience de nos possibilités vocales.

Le travail de la voix lyrique permet de développer une utilisation de la voix optimale, notamment en ce qui concerne le rapport fatigue/puissance, c'est pourquoi nous faisons appel à ces personnes.

Il va sans dire que, si ces séances sont généralement très utiles pour une première découverte, elles ne constituent pas une formation suffisante pour placer la voix définitivement (rien n'est d'ailleurs définitif en matière de voix). L'idéal serait de pouvoir proposer quelques séances d'une ou deux heures dans le cadre de la formation continue à intervalle régulier et ce, tous les deux ou trois ans. La voix évolue tout au long de la vie et les sensations que l'on découvre dans le cadre de ce type de module se perdent assez rapidement.

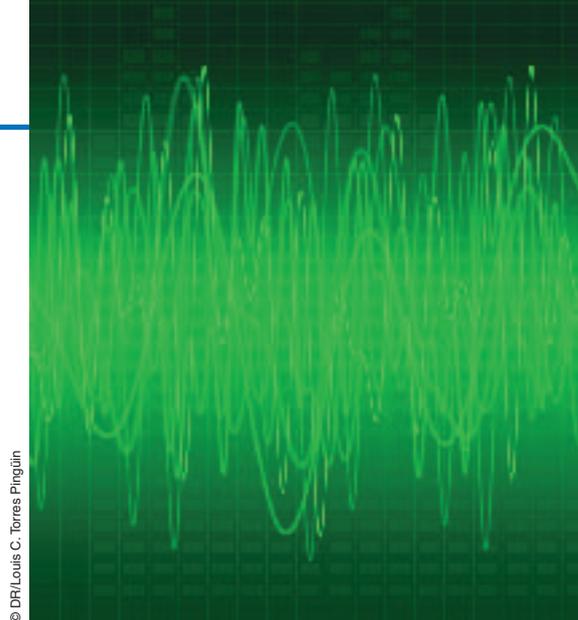
Les stagiaires de l'IUFM semblent très demandeurs de ce type de cours et d'informations car les modules sont tous complets. »

## Quel rôle pour la médecine de prévention ?

Lorsque le problème n'a pas été traité en amont par la formation, ce qui est le cas le plus fréquent, ce risque professionnel devrait impliquer davantage la médecine de prévention : sans « surmédicaliser » la question, celle-ci peut jouer un rôle de conseil, mais aussi intervenir auprès des établissements (examen des locaux, évaluation de l'hygrométrie, de l'ambiance thermique, observation des postes de travail...). La faiblesse du nombre de médecins de prévention – en moyenne 1 médecin pour 18 000 personnels (contre 3 300 dans le privé) –, rend cette prévention tout à fait aléatoire, les médecins étant contraints d'assurer l'urgence (personnels en difficulté) au détriment de la prévention, des visites sur le terrain et de la formation. Du coup, pratiquement rien n'est fait à ce niveau (l'académie de Versailles mène cependant une action en lien avec un phoniatre, mais cela reste un cas isolé). Une intervention des représentants syndicaux dans les CHS devrait permettre d'attirer l'attention sur ce problème, et de sensibiliser l'administration. De même, les demandes syndicales en formation initiale et continue n'intègrent sans doute pas suffisamment cette exigence. ■

Elizabeth Labaye

\* Dans un article extrait de « corps et pédagogie », Adapt.



La MGEN a fait la proposition d'une expertise collective sous la responsabilité d'un chercheur de l'INSERM, expertise qui sera menée sur plusieurs années (2004/2006). Elle a pour objectif de définir les différents troubles rencontrés chez les professionnels qui utilisent la voix ; d'analyser les données disponibles sur les problèmes de voix des enseignants (prévalence, évolution sur les 20 dernières années), d'étudier les différentes causes possibles de dysfonctionnement de la voix dans ces populations, de s'interroger sur les facteurs aggravants liés au sujet lui-même ; de présenter différentes modalités de dépistage (comment faire un bilan vocal ?), de diagnostic et de prise en charge ; d'analyser les répercussions de ces troubles sur l'activité des enseignants et leur impact en santé publique ; de faire le bilan et l'analyse critique des programmes de prévention dans différents pays.

**DOMINIQUE AUDOUX**, médecin scolaire à Nevers, compétente en phoniatry

### Quels conseils pouvez-vous donner pour mieux utiliser sa voix ?

La posture est un des éléments essentiels dans la manière de bien projeter sa voix (la voix projetée étant destinée à un groupe, ce n'est pas une voix utilisée en conversation) : la voix résultant du souffle expiratoire, ce souffle doit donc être suffisamment puissant pour faire vibrer les cordes vocales de manière efficace. Le souffle sera d'autant plus puissant que la respiration est de bonne qualité, l'utilisation de la respiration abdominale plus automatisée avec une bonne connaissance de cette respiration : inspiration en gonflant le ventre et non pas paradoxale, en rentrant le ventre comme elle est souvent inconsciemment utilisée.

La respiration est de meilleure qualité si le thorax est verticalisé, les épaules dégagées, abaissées, décontractées, le cou droit, le menton en très léger « rengorgement », c'est-à-dire ni en l'air ni pointé vers le sol, attitude en souplesse, sans raideur ;

En position debout, les pieds légèrement écartés assurent un ancrage au sol qui permet de donner de la puissance au souffle pour peu qu'on prenne conscience de son trajet jusqu'au larynx. C'est un travail qu'effectuent les professionnels de la voix, notamment les chanteurs qui apprennent à prendre conscience de la trajectoire de leur souffle expiratoire.

En position assise, on veille à ne pas pencher son thorax en avant (position utilisée par contre lors d'une écoute dite bienveillante en situation duelle, mais ceci est une autre histoire), à garder la même position du tronc-épaules-cou-menton et à éviter de croiser les jambes sous le bureau pour la même raison que dans la position debout.

L'important est de bien connaître le processus de fonctionnement et de production de la voix et surtout de la sienne propre :

quelle hauteur, son timbre, en étudiant sa propre posture, ses variations et les conséquences sur sa voix.

Si l'on sent des tensions dans les mâchoires, dans le cou, dans les muscles de la face, dans les épaules, des douleurs dans la gorge, de la sécheresse, des variations d'intensité de sa voix selon les moments de la journée, etc., c'est que l'on force.

### Que faire alors pour protéger sa voix ?

- Prendre conscience de sa propre respiration en s'exerçant à la respiration abdominale régulièrement, sans chercher à l'utiliser de façon consciente.
- Renforcer sa musculature abdominale, gage d'une meilleure expression du souffle, notamment expiratoire, meilleure puissance de celui-ci.
- Prendre conscience de sa propre posture peut se faire en se plaçant contre un mur, cela permet de se rendre compte de sa propre verticalité, par rapport à la posture « idéale ».
- Utiliser largement la relaxation du cou, des mâchoires (bailler, grimacer...), des épaules, cela peut se faire tous les jours, avant ou après les cours.
- Utiliser des phrases courtes, utiliser les silences, balader son regard sur l'auditoire en captant les regards successifs.

Pour protéger sa voix quand on parle à un auditoire, il faut vraiment l'adresser à quelqu'un : elle ne doit pas voler dans le vide.

### À qui s'adresser en cas de problèmes de voix ?

Les ORL ou les phoniatres sont les professionnels de référence pour les diagnostics ; mais les orthophonistes sont particulièrement désignés et compétents pour le suivi, l'entraînement et la rééducation des troubles de la voix.

## Notre sélection

### ► POUR OU CONTRE



La Turquie est à la mode. La question de son adhésion à l'UE provoque une profonde division à droite qui pourrait conduire une partie d'entre elle à voter non au référendum.

Mis à part les clichés, avouons-le, marqués



par le racisme, comment analyser la situation dans ce pays ? Trois livres permettent de l'ébaucher. Le premier, généraliste, se propose d'en dresser un portrait historique.



Des repères nécessaires pour juger de la place de la révolution des années 20 mise en place par Kémal. Cette *Histoire de la Turquie contemporaine* est essentielle parce qu'elle comble un vide béant. Le deuxième, *La République laïque turque*, à travers des études assez longues - en particulier sur le système scolaire hérité du kémalisme mais remis en cause par les forces intégristes - permet de continuer à en dessiner le portrait. Portrait contrasté, entre laïcité - l'État est laïc depuis Kémal - et la montée des forces religieuses voulant transformer l'État. Enfin, le dernier se veut plus polémique et devrait faire réagir, *Lettres aux turco-sceptiques*. Des affirmations seront contredites, y compris d'un auteur à l'autre, et des démonstrations feront réfléchir.

• *Histoire de la Turquie contemporaine*, Hamid Bozarslan, Repères/La Découverte ; *La République laïque turque, trois quarts de siècle après sa fondation par Atatürk*, sous la direction de Robert Anciaux, Complexe ; *Lettres aux turco-sceptiques*, sous la direction de Gengiz Aktar, Actes Sud.

### ► CRI DE COLÈRE

Souvenons-nous. Le 2 septembre 2004, Sylvie Trémouille et Daniel Buffière, inspecteurs du travail, sont assassinés par l'exploitant agricole qu'ils venaient contrôler. C'était en Dordogne. Cet événement est d'abord passé inaperçu. Il a fallu la mobilisation de ce petit corps - 1500 personnes - pour que gouvernement et médias commencent à s'intéresser à cette affaire. À ce meurtre ! Gérard Filoche, lui-même inspecteur du travail, crie, en même temps que ses collègues, sa révolte contre un système qui présente le droit du travail comme des contraintes, des rigidités pour les entreprises et non pas des garanties pour les salariés.

Révéléateur de ce monde libéral. • *On achève bien... les inspecteurs du travail*, Gérard Filoche, Jean-Claude Gawsewitch éditeur.



## ÉGYPTE, ENTRE MYTHE ET RÉALITÉ

### Une référence

L'Égypte antique continue d'exercer une fascination sur nous, pour un régime qui a tenu plusieurs siècles. Ses trésors sont encore visibles aujourd'hui, témoignage de cette civilisation qui nous a léguée une partie de notre environnement culturel - par exemple notre calendrier - et politique. Cette histoire ne cesse d'être racontée. L'originalité de ce catalogue et de cette exposition à l'Institut du Monde Arabe est de mettre en relation des œuvres - limitées tout de même à la période du nouvel empire pour l'essentiel - et la vie politique comme celle des individus avec leurs peurs, leurs faiblesses, leurs sexualités, pour reconstruire leur monde. Une façon de lier archéologie et histoire. Les différentes collaborations couvrent tous ces champs donnant envie d'en savoir davantage, d'aller voir sur place en Égypte ainsi que cette exposition. Signalons une nouveauté difficile à accepter : il fallait un partenaire, ce fût Total. ■

Nicolas Bénies



Pharaon, exposition à l'Institut du Monde Arabe, jusqu'au 10 avril 2005, co-édition IMA/Flammarion



La France des croyances et des superstitions, Christophe Lefebvre, Flammarion

## Une histoire de France

Ce livre là nous propose une autre vision de notre histoire, celles des Provinces françaises, avec ses paysages, ses lieux, ses Saints... Se dessine ainsi une cartographie des peurs, des angoisses, mais aussi des difficultés, des famines, des disettes qui ont structuré la France dite profonde jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle. Une partie de ces croyances, de ces superstitions fait encore partie de notre fond commun sans que nous le sachions toujours. C'est une sorte de résumé culturel, d'explications de certains de nos préjugés. L'iconographie est adaptée au sujet. Les photographies laissent planer les fantômes de nos propres démons. La conclusion de l'auteur montre que l'irrationnel a encore de beaux jours devant lui. Le besoin de croire, écrit-il « ressurgit avec d'autant plus de force que l'homme se sent fragile et impuissant à maîtriser son environnement. Or l'incertitude des temps actuels semble engendrer un regain d'intérêt pour les phénomènes irrationnels ». ■

N. B.

### ► REGARDER LE CINÉMA



L'histoire du cinéma est en train de se réaliser. Parfois de très étranges façons. Comme ce livre. *1001 films*, un titre qui attire l'œil. C'est le but. Dans l'ordre chronologique, sous la direction de Steven Jay Schneider, une soixantaine de critiques nous livre une lecture des films qui ont compté. Il en est d'autres, bien sûr, et l'on pourra critiquer tel ou tel oubli. Tel que, si se présente comme un outil de découverte. Une fiche technique au milieu de photos, d'affiches pour donner l'envie d'en découvrir davantage. Un bel objet à la gloire d'un art spécifique du 20<sup>e</sup> siècle. N.B.

• Éditions Omnibus

### ► COMPRENDRE LA GUADELOUPE

Complexité des rapports entre Noirs et Blancs dans la Guadeloupe de la fin

du XVIII<sup>e</sup> siècle que ce livre, fondé sur des sources inexploitées, permet de comprendre tout en ouvrant une perspective inédite sur le mécanisme de l'esclavage et le fonctionnement de la société coloniale. Il met en lumière la catégorie des libres de couleur, ces descendants d'esclaves qui jouent un rôle clé dans la société esclavagiste et pendant la Révolution. Une société complexe touchée par la vague révolutionnaire venue de France. L'esclavage, d'abord aboli en 1794, est rétabli en 1802. Fait unique dans l'histoire, cet ouvrage raconte cet incroyable aller-retour. Il bouleverse la problématique de la Révolution et des révoltes dans les colonies françaises des Amériques.

Florence Dursapt

• *Esclavage, métissage, liberté, La Révolution française en Guadeloupe (1789-1802)*. Frédéric Régent, Grasset.



### ► POUR L'ANNULATION DE LA DETTE... PAR LE DROIT !

Le CADTM a conçu ce petit livre pour démontrer que la théorie juridique de la « dette odieuse » devrait permettre d'éradiquer une grande partie du montant de l'endettement des pays du Sud. Le moratoire n'est pas une solution. Les derniers événements en Asie du Sud devraient conduire à l'annulation pure et simple de la dette. Un argumentaire à développer. • *Le droit international un instrument de lutte ?*, CADTM/Syllepse



### ► PORTRAIT D'UNE VILLE

Varsovie. Qu'est-elle devenue ? Quels sont ses animateurs ? Comment s'est-elle recomposée ? Les interviews réunies ici essaient de répondre à ces questions. Pour découvrir la Varsovie en mouvement. N.B. • *De Bartek Chacinski, Autrement.*



## Notre sélection

### ► NOTRE TEMPS ET LE SIEN



Rédition de deux livres essentiels à toute bibliothèque, *Le cas Coltrane* d'Alain Gerber où défille toute une époque, celle d'une génération venue à la modernité par Coltrane et le free jazz.

Le romancier s'essaie à analyser l'art particulier du génie déguisé en saxophoniste ténor et il le fait en lien avec son époque, la sienne mais aussi la nôtre. À ce moment-là on pouvait se battre pour ou contre Coltrane. On a perdu, malheureusement, l'habitude de ces joutes absolument nécessaires à toute formation à toute culture unifiant toute une génération.



L'autre est une biographie bizarre, démontée à l'image de sa musique. Celle d'Art Pepper, un des grands altistes de ce temps. Une légende. Qu'aucun romancier n'aurait osé raconter. Un polar de l'extrême. Il fallait qu'il le fasse. Elle permet d'appréhender une des grandes voix du siècle précédent. *Straight Life*, Pepper savait manier l'ironie. Il fut un révolté, un marginal et sa sonorité d'alto ne ressemblait qu'à lui-même. Il raconte qu'il avait sombré dans le coltranisme, perdant ainsi sa personnalité en jouant du ténor. Il a fallu qu'il retrouve l'alto pour se retrouver lui-même. Une grande leçon.

• *Le cas Coltrane*, Alain Gerber; *Straight Life* Art Pepper, Editions Parenthèses, diffusion Harmonia Mundi.

### ► COMMENT NAÎT UNE ŒUVRE D'ART



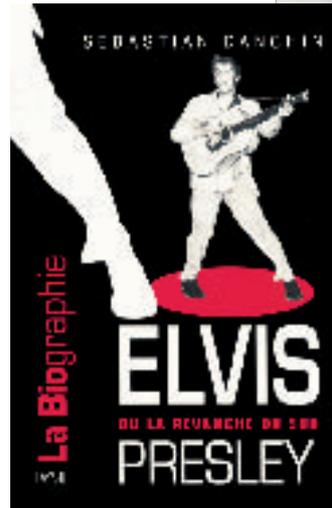
Par l'intermédiaire de l'analyse des films de J.-L. Godard, J.-P. Esquenazi esquisse une théorisation des conditions sociales et esthétiques permettant de cerner la naissance d'une œuvre d'art, d'une nouvelle culture. Godard se sert des traditions du film noir américain notamment pour les bousculer, les métamorphoser, les faire siennes. La nouvelle vague, à ses débuts, se posera comme les révolutionnaires de cet art jeune, le cinéma. D'après l'auteur, ils répondent à une nouvelle donne sociale résultant des aspirations de ce qu'il appelle une nouvelle classe moyenne. Même si ces concepts n'ont pas grand sens, il n'empêche qu'il trace un parallèle intelligent, intéressant, entre les enquêtes sociologiques et la forme esthétique des films de Godard. Cette thèse doit être discutée parce qu'elle permet de lier esthétique et social tout en laissant intact le mystère de l'œuvre elle-même.

• *Godard et la société française des années 1960*, J.-P. Esquenazi, Armand Colin

## LE GÉNIE ET L'HISTRION GÉNIAL

# Histoires du 20<sup>e</sup> siècle

Comment penser le 20<sup>e</sup> siècle, ses révolutions sans faire référence à Elvis Presley d'un côté et à Charlie Parker – Bird, l'Oiseau pour l'éternité – de l'autre. Bird ne fut pas un génie précoce. Il mit du temps avant de savoir le B A BA



de la musique. Il travailla dur, parce que la musique, le saxophone alto qu'il s'était choisi le refusaient. La question qu'on est obligé de se poser, que s'est posée Alain Gerber dans cette fausse-vraie autobiographie à la mode américaine, faisant intervenir tous les proches pour cerner l'enfance du personnage tout en laissant le mystère entier, est comment devient-on un génie ? Parker n'est pas né avec une cuiller en or – même pas en argent – pour le jazz. Mais il vivra entouré de cette musique à Kansas City où il est né en 1920, il apprendra par cœur – quand il pourra – tous les

solos de Lester Young, le saxophoniste ténor, poète de l'indicible, alors chez Count Basie, capable de toutes les enfances. Il se forgera son génie. Personne ne peut ignorer Charlie Bird Parker, celui que ses ailes empêchaient de marcher et qui sait nous entraîner – encore aujourd'hui mystère du mystère – toujours plus haut, toujours plus près du soleil. Bien sûr qu'il s'est brûlé les ailes ! Ce livre-là est un roman – c'est écrit sur la couverture – plus vrai que vrai, obligeant à écouter cet Oiseau, à le réécouter encore. Toujours.

Elvis Presley commence sa carrière lorsque Parker – il mourra le 12 mars 1955 chez la baronne Nica – accède à l'éternité, en juillet 1954. Cette rencontre avec Sam Phillips – producteur des disques Sun – a été plusieurs fois racontée ne serait-ce que parce que les marchands ont voulu fêter le soi-disant 50<sup>e</sup> anniversaire du Rock, l'an dernier. Il manquait pourtant une biographie complète de ce « poor white trash » accédant au statut de légende de son vivant, influençant tous les musiciens des années 60 à qui, sans le vouloir, il montra la voie. Or Elvis ne fut ni plus ni moins qu'un chanteur de blues. Son répertoire le démontre, sa manière de se vêtir, de se coiffer – les cheveux longs, la « banane » alors que la mode était à la coupe « GI » – viennent directement du ghetto noir de Memphis, « Beale Street », comme le blues qu'il chante. Le terme de Rock & Roll – à connotation directement sexuelle et grossière – s'est imposé pour faire oublier que « toute la musique que j'aime, elle vient de là, elle vient du blues ». Et de la Country & Western. Cette alliance ne devait pas se voir, sinon la société étatsunienne était menacée d'explosion. Les mots cachent ces réalités pour laisser le racisme faire son œuvre de division. Sebastian Danchin, spécialiste du blues, a réussi le tour de force de nous faire comprendre le phénomène Presley. Et nous présenter son entourage dont le fameux Colonel Parker – ni colonel, ni Parker – qui métamorphosera le révolté en marchandise pour son plus grand profit de joueur invétéré et faussaire patenté. Une histoire triste, et pas seulement américaine, d'un artiste vaincu par la barbarie du profit à court terme. Sa consommation excessive de médicaments a été la seule façon de se construire un monde parallèle pour continuer à vivre. La thèse de l'auteur, la revanche du sud contre les Yankees n'emporte pas totalement l'adhésion. ■

Nicolas Bénies

• *Charlie*, Alain Gerber, 559 pages, Fayard. *Elvis Presley ou la revanche du Sud*, Sebastian Danchin, 479 pages, Fayard/La Biographie.

## NOS COLLÈGUES PUBLIENT

### ► ENTRÉE DANS L'ÉCONOMIE

Les auteurs se sont mis en quatre pour nous présenter l'essentiel des connaissances économiques et sociales pour préparer les examens et concours de l'enseignement supérieur. Au-delà, les dossiers comme les ouvrages recensés permettront à tout un chacun d'aborder ces rivages qui semblent difficiles de l'économie politique.

• *Économie, analyses contemporaines*, D. Fleutot, J.-Y. Lefessier, P. Madelaine, J.-P. Testenoire, Foucher.

### ► PENSER AUTREMENT

Jean-Yves Lacroix poursuit ses investigations autour de la construction d'autres sociétés alternatives aux capitalismes. Dans ce premier tome – trois sont prévus – il passe en revue les utopies depuis les débuts de la réflexion philosophique. Il prétend que la philosophie ne se comprend que liée à l'utopie.

• *Utopie et philosophie*, Jean-Yves Lacroix, Bordas.

### ► UNE REVUE ÉTRANGE

Les cahiers du détour sont issus principalement d'un atelier d'écriture thérapeutique dans le cadre de l'ACERMA, une association qui œuvre à la réinsertion des malades alcooliques. Qu'on l'ouvre, et on s'apercevra qu'il s'agit d'une véritable revue de littérature. Tous les textes d'où qu'ils viennent trouvent ici leur place. Le numéro 6 de juin 2001 portait, par exemple, sur le thème du buvard.

• Les numéros sont en vente à l'ACERMA, 22, quai de Loire, 75019 Paris. acerma2002@yahoo.fr

## Classique

### BARTOK, SAVANT ET POPULAIRE

Il y a un mois, l'Opéra Bastille résonnait des accords du *Concerto pour orchestre* de Bela Bartok sous la direction de Pierre Boulez. Interprétation magistrale, qui rappelait aussi bien l'importance dans la musique du XX<sup>e</sup> siècle du compositeur hongrois, mort en exil aux États-Unis en 1945, que l'excellence du chef français. Si Bartok marque un tournant, à l'égal d'un Stravinsky ou d'un Schoenberg, dans l'histoire de la musique, c'est d'abord par sa tentative pour régénérer le langage musical en le replongeant aux sources de la musique populaire. Dans ses œuvres majeures, cette fusion de la musique dite « savante » – sous l'influence majeure de Debussy – et de la musique populaire est unique. Ainsi, depuis *Le mandarin merveilleux* jusqu'à *La Musique pour cordes, percussion et célesta* – sans doute son chef d'œuvre – en passant par les trois concertos pour piano, les concertos pour violon ou une abondante musique de chambre, l'œuvre de Bartok demeure essentielle. On s'en persuadera en écoutant les œuvres orchestrales sous la baguette de Ferenc Fricsay (DG), hier, ou de Pierre Boulez (Sony ou DG) aujourd'hui, les œuvres pour violon interprétées par Yehudi Menuhin (EMI) ou Isaac Stern (Sony), les concertos pour piano dans l'interprétation de Geza Anda ou de Maurizio Pollini (DG).

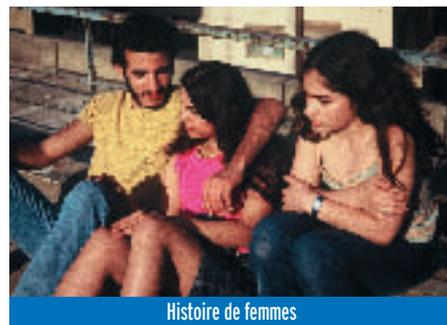
Alexis Chabot

# Dans l'œil du cyclone

**B**eyrouth, années quatre-vingt : pendant les conflits, la vie continue. Pour Lina, douze ans, la guerre fait rage au dehors mais d'abord dans sa maison où l'on est, dit la réalisatrice, comme dans l'œil du cyclone. Danielle Arbid, qui a déjà regardé son pays en documentariste (*Seule avec la guerre*, 2000) cherche ici, dans une fiction teintée d'auto-biographie, à reconstruire une mémoire dispersée où se confondent les émois de la guerre et ceux de l'adolescence : attentes inquiètes, petites joies et grandes souffrances, premier baiser et vie dévastée.

Vue comme un négatif photographique, l'histoire d'hommes qu'est la guerre devient strictement une histoire de femmes : une enfant au regard sauvage que personne n'élève, une mère abandonnée, une vieille tante tyrannique dont la guerre n'a pas modifié les valeurs, une petite bonne sensuelle en quête

insatiable de plaisir. Les bombes qui éclatent au dehors resserrent le groupe dans les abris et en exacerbent les tensions. Le corps fragile de la petite Lina et ses beaux yeux graves sont le lieu où s'affrontent, symboliquement, les camps en présence ; l'amour et la haine, la promesse et la trahison, la jouissance et la mort. On retrouve ici l'écriture intimiste du très beau court-métrage *Étrangère*, conjuguée avec le talent singulier de Danielle Arbid pour disloquer les images tout en ménageant la fluidité du récit et des sentiments. Les coïncidences de la distribution font qu'on ne peut pas ne pas penser à deux films israéliens également tournés vers la souffrance des femmes : importées et vendues comme des animaux dans *Terre Promise* (Amos Gitaï), cherchant à survivre comme on cherche à mourir pour les prostituées de *Mon trésor* (Keren Yedaya). Bien sûr on ne rapprochera le style



Histoire de femmes

feutré d'Arbid ni de l'hystérie filmique d'un Gitaï qui construit l'horreur en reporter musclé, ni du naturalisme compassionnel de Yedaya. Mais les trois films, même s'ils semblent détourner le regard des théâtres habituels de la violence guerrière, ont en commun de nous rappeler qu'un pays est toujours en guerre lorsque le corps et l'âme des femmes y sont des champs de bataille. ■ **Jacqueline Nacache**  
• *Dans les champs de bataille*, Danielle Arbid (France-Belgique-Liban).

## CINÉMA

### Le monde selon Bush



Mark Achbar est l'auteur de *Chomsky, les médias et les illusions nécessaires*, un film sur le linguiste depuis long-

temps contempteur du système états-unien. Cette fois, pour comprendre l'entreprise, avec la cinéaste Jennifer Abbott et le juriste Joël Bakan – auteur en 1997 d'un essai sur l'entreprise mondialisée qui interrogeait « La nature de cette nouvelle institution dominante » – il a pris à la lettre son statut de « personne morale ». Retenant le mot « personne », les cinéastes utilisent la clé (sarcas-tique) de la psychanalyse pour en pénétrer méthodiquement l'inconscient. Il y a effet de masse et de coup de massue. Le film est long (2 h 25) et, soyons francs, éprouvant. Les informations sont simultanées : plusieurs niveaux de sous-titres s'ajoutent aux données de l'image montée court et de la bande-son. C'est en flux tendu que l'attention du spectateur est sollicitée. De cette densité démonstrative émergent, entre autres, des questions de datation : l'enquête est-elle concomitante avec le scandale Enron peu évoqué ? De même il est troublant que seuls les propos d'un trader fassent allusion au 11 septembre 2001 qui aurait été une belle opportunité de spéculer sur l'or. Il semble que le film ait été finalisé à une époque où on pouvait imaginer la défaite de Bush et l'arrivée au pouvoir d'une administration plus attentive aux dérives du capitalisme. À la fin de 2004, *The corporation* est presque déjà un document d'histoire. Soit. Pourtant la charge instruite par le dossier est passionnante. De sa complexité émanent des lumières révélatrices. Personne ne devrait

regretter l'expérience de cette traversée nord-américaine du monde non pas selon Garp mais selon Bush : lui, les pommes pourries ne l'inquiètent pas. **Françoise Jeancolas-Audé**  
• *The corporation*. Documentaire de Mark Achbar et Jennifer Abbott.

### Le court se fait long

Seul lieu qui rende véritablement compte du jeune cinéma français dans toute sa diversité, le festival de Clermont-Ferrand accueillera cette année sa 27<sup>e</sup> compétition nationale, 17<sup>e</sup> internationale et 4<sup>e</sup> compétition labo. Plus de 60 films français et 70 films internationaux d'une cinquantaine de pays seront présentés. Notamment un programme spécial Norvège et un programme boxe, et bien sûr des séquences scolaires, des rencontres avec des réalisateurs, compositeurs... et le marché du film court. Tout autour, des expos, animations, concerts, spectacles, etc.  
• Festival du court métrage, 28/01-5/02. Toutes les infos sur [www.clermont-filmfest.com](http://www.clermont-filmfest.com)

### Le court se fait livre

Dirigée par deux cinéphiles passionnés et défenseurs de longue date du court métrage, cette somme couvre avec rigueur, précision et enthousiasme, tous les aspects d'un format méconnu : histoire, esthétique, économie, théorie. Pour maints cinéastes, de Cocteau à Franju, de Vigo à Marker, le court ne fut ni bout d'essai ni salle d'attente du long, mais le cadre d'œuvres fondamentales ; par-delà ses mérites proprement esthétiques, le court est aussi le terrain où s'épanouissent les formes périphériques, mal-aimées des structures dominantes, expérimental, militantisme et propagande, danse et poésie. Le court métrage touche à tout, ce qui n'en fait pas un format dilettante, mais un lieu essentiel de réflexion sur le film ;

l'histoire du court, nous rappelle ce beau livre, c'est celle du cinéma tout court. **J. N.**  
• *Une encyclopédie du court métrage français*, Jacky Evrard/Jacques Kermabon, Festival Côté court. Ed. Yellow Now.

## MUSIQUE

### Compositrices et auteures du xx<sup>e</sup> siècle

Un chant à soi est un partage de plaisirs et d'admiration, en même temps qu'une gageure musicale ludique. Un programme éclectique et intense, qui raconte, avec une générosité virtuose, qu'au-delà des conquêtes encore à mener, créer au féminin c'est avant tout créer. Que la musique soit classique, de jazz ou populaire elle emporte tout. L'auteur femme ou homme fait preuve du même élan, du même don.

Œuvres de Tori Amos, Lili Boulanger, Lindsay Cooper, Lydia Domancich, Marguerite Duras, Graciane Finzi, Sofia Goubaïdoulina, Juliette, Léa Kettering, Huguette Légaré, Marguerite Monnot, Nathalie Quintane, Marthe Vassallo, Virginia Woolf. Traditionnels bretons et irlandais. Avec Lydia Domancich (piano), Marthe Vassallo (chant), Frédérique Bruyas (lecture).

• *Un chant à soi*, 14 et 15/01 à 21 heures, au Triton.

**Le Triton** se veut club de jazz. Mais il se trouve de l'autre côté du périphérique. Pourtant sa programmation devrait retenir l'attention. D'abord parce qu'il met en valeur les musiciennes, ensuite parce qu'il permet des rencontres prometteuses, comme celle du percussionniste François Merville et son quartet avec l'œuvre Hermeto Pascoal, la banlieue et le Brésil. La musique Klezmer sera aussi de la fête. Les 28/01 et 18/02. Les autres musiques ne sont pas oubliées, la salsa, le 29/01, le tango, le 3/02 et le jazz lui-même, en partenariat avec la Mission Jazz 93, le 4/02.

• Le Triton, 11 bis, rue du Coq-Français, 93260 Les Lilas. M<sup>o</sup> Mairie des Lilas. Réserv. au 01 49 72 83 13. Prix des places 12,50 €. Tarif réduit 10,50 €.

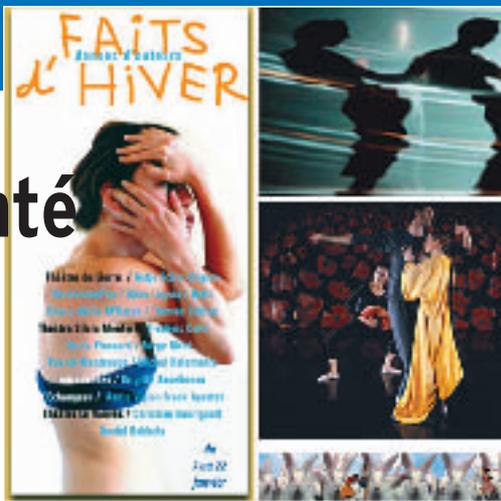


## DANSE ET CRÉATION CONTEMPORAINE

# Un monde enchanté

Depuis une trentaine d'années, la création chorégraphique ne cesse d'innover et d'être marquée par une grande diversité d'expressions, un espace de métissage et de brassage culturel. Un foisonnement de jeunes créateurs et de compagnies, empruntant à toutes les composantes de la création contemporaine, du théâtre (Pina Bausch fut l'une des plus prestigieuses figures de ce rapprochement) aux visuels plastiques et cinématographiques, en passant par les arts de la rue, la poésie... tout en générant aussi ses propres découvertes et novations. L'actualité témoigne de cette diversité et vivacité, d'un déferlement d'imagination et de fantaisie. *On danfe* création «extravagante et sensuelle» de José Montalvo et Dominique Hervieu au Théâtre National de Chaillot (20/1 au 19/2, en tournée avec notamment un arrêt en juin à la Maison des Arts de Créteil, où la C<sup>ie</sup> en résidence a su faire danser tout un quartier...); *L'enfance de Mammame* de Jean-Claude Gallotta au Théâtre de l'Olivier (Istres, 1/2); *Traversée d'ombres* de la Compagnie Retou-

ramont – en résidence à la Maison du théâtre et de la danse à Epinay-sur-Seine qui fourmille d'initiatives – au Théâtre du Lierre à Paris (19-22/1) avant de continuer vers la salle Pablo-Neruda de Morsang-sur-Orge le 31/1, au théâtre de Chatillon en mars... jusqu'à Chaillot et à l'Opéra-Bastille à l'automne. Le mois de janvier est intégralement consacré à des découvertes chorégraphiques dans ce même théâtre ([www.leteatredulierre.com](http://www.leteatredulierre.com)) et au Théâtre de la Bastille accueillant chaque mois de nouvelles créations chorégraphiques («Tourlourou» de Carlotta Sagna, 27-30/1, «Vaisseaux brûlés» de Pascal Gravat, 10-18/2)... Moins prestigieuses mais reflétant aussi une grande diversité, des créations chorégraphiques se destinent plus particulièrement à un jeune public. Au Théâtre Dunois (Paris 13<sup>e</sup>) en permanence, notamment *Trace de lumière* de la C<sup>ie</sup> Claire Laronde (26-30/1), et à l'Espace Paris-



Plaine (15<sup>e</sup>) avec *Le fabuleux destin de Sissi et François-Joseph* imaginé par Ethéry Pagava, ou plus ponctuellement au Théâtre Firmin Gémier d'Antony (92) accueillant *Curieuses*, un voyage original dans l'univers de Barbe-Bleue (26/1) ou à l'Étoile du Nord (75018) avec un mini-festival du 11 au 29 janvier...

Dans le prochain *Mag*, nous donnerons la parole à Michel Caserta, chorégraphe, chercheur et fondateur-directeur infatigable de la biennale nationale de danse du Val-de-Marne, qui, depuis plus de 20 ans, a accompagné et contribué à l'émergence de nouveaux talents... ■

**Philippe Laville**

Les lieux évoqués dans ce texte sont partenaires de «Réduc'SNES». Chaillot appliquant un tarif réduit à tout enseignant (coordonnées et précisions sur les spectacles sur [www.snes.edu](http://www.snes.edu)).

## MUSIQUE

Le monde tel qu'il devrait être



Comme chaque année, depuis cinq ans maintenant, la fédérations des associations des musiques et danses traditionnelles (FAMDT) organise en partenariat avec la Maison des Cul-

tures du Monde et l'IRMA, un festival *Planètes Musiques* pour faire se rencontrer toutes les musiques du monde. Une sorte de manifeste pour un autre monde, ouvert sur les autres cultures et capable de dialoguer les unes avec les autres. Un programme ouvertement opposé aux principes mêmes du libéralisme. Un acte de foi dans notre commune humanité. Il aura lieu du 24 au 26/02 à Paris, avec la tenue de deux tables rondes sur *Sauvegarde du patri-*

*moine immatériel et musiques traditionnelles en France* (le 25) et *Pourquoi diffuser des musiques traditionnelles/musique du monde ?* (le 26 à 10 h), trois concerts et une sortie d'album. Une tournée sera ensuite organisée passant par Bouguenais (44), le 14/04, St-Bonnet près de Riom (63) du 13 au 16/05, Tulle (19) le 18/03... **Nicolas Béniès**

• Rens. au 05 49 95 99 90, [www.famdt.com](http://www.famdt.com)

### Un festival permanent

La cité de la musique propose plusieurs rencontres. *Beethoven/Chostakovitch* face au pouvoir avec l'orchestre symphonique de Budapest et un forum (21 et 22/01), *Le blues urbain* (28 et 29/01) donc une nuit du blues avec Jean-Jacques Milteau et Mighty Mo' Rodgers, une légende. Pierre Boulez sera l'interlocuteur du thème *Musique pure engagée* (du 5 au 22/02),

pour son 80<sup>e</sup> anniversaire. Il évoquera, à ce propos, les carrières et les musiques de Arnold Schönberg – musicalement progressiste et politiquement réactionnaire – et de Hanns Eisler, le compositeur attiré de Brecht comme de thèmes révolutionnaires.

Pour terminer dans la beauté et dans la danse ce trimestre, la cité se penche sur la MPB, musique populaire brésilienne, avec forums, concerts et diverses expressions pour aborder ce pays-continent (du 19 au 29/03).

Le cinéma ne sera pas oublié avec les films de Walter Salles reliant Paris et le Brésil pour essayer de définir des nouvelles formes de narrations.

• Rens. au 01 44 84 44 84, [www.cite-musique.fr](http://www.cite-musique.fr)



## Sortez avec Réduc'SNES

Éléments de programmation de quelques nouveaux ou fidèles partenaires :

• **Centre culturel Marcel Pagnol** à Bures-sur-Yvette (01 69 18 79 50) *Les Chardons rouges*, de Jean-Jacques Greneau, sur la résistance d'Helza à Grozny, « comme un chardon rouge enraciné dans les pierres » au milieu de « cette guerre qui n'a de logique que par la raison du plus armé et qui engendre la violence des opprimés », élément d'un cycle « Chantiers de guerre » créé par la Compagnie du Minotaure (5/02, précédé à 17 h d'une conférence-débat dans le cadre du 60<sup>e</sup> anniversaire de la victoire sur le nazisme : « Résistance/terrorisme ? » animée par Lucie Aubrac, avec la participation de la porte-parole des mères de soldats russes envoyés en Tchétchénie...).

• **Centre dramatique de Thionville-Lorraine** (nouveau nom du TPL, 03 82 82 14 92) *Bar suivi de La Festa*, les remous de la société sicilienne écrits par Spiro Scimone mis en scène par Laurent Vacher (11-15/01).

• **Château de Morsang-sur-Orge** (01 69 72 20 30) le Théâtre du Conte Amer présente 4 pièces de Monique Enckell questionnant avec constance et humour notre monde à la dérive, la spoliation des richesses, les injustices... (18-30/01).

• **Théâtre du Chaudron** (75012) Cartoucherie (01 43 28 97 04) *Georges Sand à l'Assemblée nationale, une femme en politique*, un hommage à cette militante de la liberté et des luttes contre l'injustice et la misère, contre la peine de mort et pour les droits des femmes... conçu et réalisé par Jeanne Champagne (6-12/01).

• **Théâtre du Chêne Noir** à Avignon (04 90 82 40 57) adaptation très contemporaine du grand poème épique du Prix Nobel de littérature Frédéric Mistral, *Mireille* par Gérard Gelas (14/01-4/02).

• **Théâtre International de Langue Française** : *Un abus dans le cœur de l'auteur libanais/québécois Wajdi Mouawad*, une histoire de voyage à travers les questionnements de la vie comme les perçoivent les enfants... mise en scène Christian Gagneron (tout public dès 14 ans, 25/01-19/02, 01 40 03 93 90).

• **Théâtre Jean-Vilar** à Vitry (01 55 53 10 60) création par Caroline Gautier et Carlo Carcano d'un opéra poétique et humoristique dont le personnage principal est une classe représentée par un chœur d'enfants, d'après l'œuvre d'Edmondo de Amicis, particulièrement de « Cuore », célèbre roman de 1884, contemporain de Pinochio... (22-23/1).

• **Théâtre de l'Olivier** à Istres (04 42 55 24 77) avec le 7<sup>e</sup> festival des arts du geste *Les élancés* associant spectacles de danse, cirque, théâtre visuel... (février).

• **Théâtre de la Tempête** (Cartoucherie, 01 43 28 36 36) *Le procès* de Kafka, mis en scène par Philippe Adrien, directeur du théâtre (11/01-13/02; rencontre-débat après le spectacle du 13/01).

• **Théo-Théâtre** (01 45 54 00 16) pour découvrir de jeunes compagnies avec *Hors course* de Benoit Marbot (jusqu'au 19/02), *Demande à la poussière* de John Fanche (jusqu'au 5/02), *Les caprices de Marianne* de Musset par la Compagnie La Strada (jusqu'au 6/02).

Détails sur ces lieux et programmations, et d'autres composantes de l'actualité culturelle sur le site du SNES à l'adresse [www.snes.edu/snesactu/](http://www.snes.edu/snesactu/) rubrique culture... avec l'accès permanent à la base « Réduc'SNES » répertoriant la centaine de lieux accessibles à tarif réduit pour les syndiqués... [Philippe.Laville@snes.edu](mailto:Philippe.Laville@snes.edu)

### Voyage culturel

*Syrie-Liban, carrefour des civilisations*, du 26/04 au 7/05 (départ de Paris). Réduc'SNES s'applique aussi à cette initiative d'une association animée par des collègues, organisatrice de séjours et de cours de langues à Bègles (33) : 05 56 85 62 70 ou 06 09 27 04 31.

Ont participé à la conception de ces pages : Nicolas Béniès, Françoise Jeancolas, Philippe Laville, Jacqueline Nacache.

# Des ressources sur le réseau



© DR

## Pour le FLE, que chercher sur Internet ?

La demande de ressources pour l'enseignement du français langue étrangère (FLE) a considérablement augmenté ces dernières années, y compris parmi nos collègues enseignant en France, et également pour des actions hors du cadre scolaire. Là encore, même si Internet n'est évidemment pas la panacée, il serait dommage de ne pas s'intéresser aux possibilités offertes par le réseau. On peut en effet y trouver réponse complète ou partielle aux divers besoins :

- acquérir des compétences ou connaître les modalités d'une certification ;
- contacts ou adresses ;
- travaux de didactique des langues ;
- pistes pédagogiques, éventuelle-

ment fiches prêtes pour l'utilisation en classe ;

- exercices et logiciels en ligne ou à télécharger, références de cédéroms ;
- bibliographies... ou catalogues.

On trouve ainsi des sites (et références) pour travailler les quatre compétences :

1. l'expression écrite à l'aide du courrier électronique, par la participation à des forums, des créations collectives, jeux, ateliers d'écriture dirigée... ;
2. la compréhension écrite avec la presse écrite, les contes... ;
3. la compréhension orale à l'aide de logiciels, en écoutant des radios... ;
4. l'expression orale avec des logiciels, voire en communiquant avec des internautes à l'aide d'un microphone et d'une webcam.

### NE NÉGLIGEZ PAS

Ne négligez pas d'utiliser pour le FLE des sites aussi divers que ces quelques exemples arbitraires (vous trouverez évidemment des listes plus étoffées sur les portails principaux).

- Comptines, chansons et poésies : <http://www.momes.net/comptines/index.html>
- Chansons populaires : <http://www.geocities.com/Vienna/Choir/7173/index.htm>
- Poésie : <http://poesie.webnet.fr/>
- Ambassades de France : <http://www.adit.fr/>
- Guide de l'Internet culturel : <http://www.culture.gouv.fr/culture/int/>
- Assemblée nationale : <http://www.assemblee-nat.fr/>
- Géographie de la France : <http://www.france.diplomatie.fr/> rubrique découvrir la France.
- Histoire et géographie : <http://www.ac-toulouse.fr/histgeo/>
- Exercices du Gril : <http://www.univ-tlse2.fr/gril/>
- Orthonet, du Conseil international de la langue française <http://www.cilf.org/> (histoire de l'orthographe, etc.).
- Trésor de la langue française : <http://atilf.atilf.fr/tlf.htm>
- Cours de la BBC : <http://www.bbc.co.uk/education/languages/french/index.shtml>
- Ressources sur les langues (ministère de la Culture) : <http://www.culture.fr/culture/dgllf/liens/liens.htm>
- Répertoire de ressources éducatives en français : <http://www.lettres.net/>
- Radio France International : <http://www.rfi.fr/>
- Radio France : <http://www.radiofrance.fr/>

Et on trouve évidemment aussi des ressources pour acquérir des connaissances : vocabulaire, grammaire...

Les listes de diffusion et forums sont bien utiles pour échanger entre collègues du FLE et on peut même en créer pour amener les élèves à communiquer.

Par ailleurs, on profitera de l'existence de sites en France comme à l'étranger pour varier les approches ou trouver la démarche adaptée à sa propre situation ; et on n'oubliera pas tout ce qui sert au FLE

sans être fait pour le FLE : sites des médias, journaux et revues écrits, des radios, ou sites présentant civilisation, histoire, géographie, institutions... et pourquoi pas le jardinage !

Nous vous proposons quelques liens, certains étant des portails si riches qu'un seul serait déjà susceptible de vous guider dans une longue exploration aussi fructueuse que diversifiée. Après essai, vous garderez dans vos signets un petit nombre de sites pour une grande variété de types de recherches. ■

### ET AUSSI, TOUJOURS POUR LE FLE

- **Méthodologis** <http://perso.wanadoo.fr/methodologis/>. Portail réalisé par Pierre Picard, professeur au Centre Audiovisuel de Royan pour l'Étude des Langues. Voyez par exemple *Civilisation*.
- **FIPF** [http://www.fipf.org/index\\_ressources.htm](http://www.fipf.org/index_ressources.htm). Site de la Fédération internationale des professeurs de français. Des fiches pédagogiques ("Quoi faire avec..."), des liens ("médias", "que faire avec les mots?"), des projets d'échanges.
- **Le monde du FLE** <http://fle.asso.free.fr/liens/index.htm>. Site des associations de français langue étrangère, ADACEF, ANEFLE, ASDIFLE et SIHFLES, avec notamment des ressources pédagogiques autour de Noël, de la chanson, de la bande dessinée, etc. À connaître aussi pour les

adresses de listes de diffusion et forums, associations, syndicats...

- **EduFLE.net** <http://www.edufle.net/article111.html>. 40 sites de grande qualité sélectionnés en fonction de l'avis des utilisateurs, commentés, classés : arts, chansons et comptines, culture, expressions idiomatiques et proverbes, grammaire, jeux, littérature, outils de référence, production et compréhension, prononciation et vocabulaire.
- **Francofil** [http://www.francofil.net/fr/fle\\_fr.html](http://www.francofil.net/fr/fle_fr.html). Centre de ressources académiques, scientifiques et culturelles sur les pays francophones. À noter : liens vers institutions, échanges linguistiques, recherche d'emploi.

- **Francophonie** : <http://www.francophonie.org/> (agence de la francophonie), <http://dgllf.culture.fr/> (Délégation générale à la langue française, avec pages sur la francophonie, la langue française et les textes littéraires, la traduction, etc.), <http://www.auf.org> (agence universitaire de la francophonie à Montréal).
- **Espace pédagogique FLE** : [http://www.u-grenoble3.fr/espace\\_pedagogique/index.html](http://www.u-grenoble3.fr/espace_pedagogique/index.html).
- À visiter : <http://www.franparler.org/cgi/index.pl>, un site de l'agence intergouvernementale de la francophonie.
- Catalogue des **listes de diffusion francophones** : <http://www.francophilistes.com/> et <http://www.fr.net/news-fr/liste.html>.

# Sur le Web, les incontournables du FLE

- **fle.fr** <http://www.fle.fr/>. Portail de référence, animé par l'Espace universitaire Albert Camus de Montpellier, sélection commentée des meilleurs sites pour professeurs et étudiants : ressources pédagogiques, certifications et formations du FLE... Ne négligez pas la rubrique *Le cartable connecté* qui conduit celui qui apprend à des activités (orales, etc.) en fonction de ses besoins.
- **ÉduFLE.net** <http://www.edufle.net/>. Site coopératif, lieu d'échanges entre les acteurs FLE. Nombreuses ressources (dossiers didactiques, activités et exercices, bibliographie) très bien commentées. Ne manquez pas la rubrique *Rechercher*, avec activités et exercices en ligne classés selon une typologie détaillée (grammaire, vocabulaire, écoute/oral, écrit, etc.).
- **EduSud** <http://www.edusud.org/ressources/fle/sitographie.html>. Portail du Réseau africain de formation à distance (RESA-FAD), avec des liens largement commentés. À noter : formation à distance, cédéroms, français précoce, français sur objectifs spécifiques, enseignement bilingue, etc.).
- **ClicNet** <http://clicnet.swarthmore.edu/fle.html>. Cet annuaire de 400 ressources pédagogiques pour animer les cours, classés par types d'activité et niveaux requis

### MICROSOFT OU LOGICIELS LIBRES ? POUR QUI « ROULE-T-ON » ?

Nous avons expliqué dès le second dossier (*US Magazine* 11/99) pourquoi l'Éducation nationale et ses personnels se devaient de développer l'utilisation de logiciels libres : pour des raisons relatives aux valeurs que nous avons pour mission de transmettre, pour des raisons pédagogiques, pour des raisons pratiques et économiques. Nous revenons très régulièrement sur ces questions et nous avons créé une rubrique spécifique. Nous pensons cependant que seront amenés à installer et utiliser de tels logiciels, soit les collègues bien au fait des questions informatiques, soit les collègues qui auront progressivement développé leur utilisation des ordinateurs qui les entourent, quels qu'ils soient. Nos articles donnent le plus souvent la priorité à ces collègues, qui ne gèrent pas le réseau d'établissement et hésitent à demander le remplacement du pack *Microsoft* en vente quasi-forcée (et payé avec l'achat de l'ordinateur) par un pack de logiciels libres, système d'exploitation compris. Dans cet esprit, nous avons expliqué le mois dernier (et ce n'est pas la première fois !) comment réaliser des outils pédagogiques et nous avons décrit par défaut les commandes usuelles sur des logiciels *MS* très connus. Notre propos n'étant pas d'inciter à préférer *MS*, nous avons précisé que la méthode était identique sur certains logiciels libres et, sur deux sites cités, l'un explique comment faire des diaporamas avec *OpenOffice.org*, libre, gratuit, facile, performant... Si, après cela, quelqu'un cherche à se procurer *PWPT*... c'est à n'y rien comprendre !

Nous avons reçu quelques réactions hostiles. Hostiles à... ? À l'utilisation des logiciels *MS*?... Comme nous le redisons chaque mois, il est maintenant très facile de faire d'autres choix sans perte de temps. Nous vous renvoyons aux articles déjà parus : *Pourquoi et quels LL* (11/99 et 12/01) ? *Des réseaux libres dans les écoles* (12/2002) ; *installer Linux* (06/04) ; notre rubrique *Logiciels libres et alternatifs* chaque mois, etc. Et bientôt ce dossier : *S'équiper en LL facilement, chez soi et dans l'établissement, pour toutes les fonctions classiques, facilement, rapidement, avec des logiciels performants*. Ces textes et des liens sont sur notre site. Lequel est en cours de transfert sous *Spip* (libre) avec, déjà, notre catalogue de publications et, prochainement, une rubrique consacrée aux LL, restructurée. **Alain Prevot, pour Adapt**

a été créé par Carole Netter, enseignante de français à l'Université de Swarthmore (USA).

- **Bonjour de France** <http://www.bonjourdefrance.com/>. L'école Azurlingua de Nice, offre fiches pédagogiques complètes (documents didactisés, déroulement des séquences...), directement utilisables en classe, deux forums, etc.
- **FLE sitographie** <http://perso.wanadoo.fr/fle-sitographie/>. Le site de Thierry Lebeau (centre de linguistique appliquée, Besançon) est régulièrement mis à jour, très riche, bien classé. À noter : liens vers les médias francophones (journaux, radios), vers les dictionnaires généraux et spécialisés, vers des moteurs de recherche. « *J'ai créé ce site pour avoir un outil de travail me ser-*

vant au CLA comme à l'étranger et montrant concrètement à quoi peut servir Internet. J'expose une pratique qui me convient tout en pensant qu'elle peut aussi convenir à d'autres. En fait si la mondialisation effraie certains, on peut également parier qu'elle serve "l'intelligence distribuée" et favorise la transmission de l'information, la connaissance des cultures, le renouvellement pédagogique, et surtout la communication grâce au travail collaboratif, dimension la plus novatrice d'Internet.»

### NOS SITES DU MOIS

**Un site à suivre**  
L'association Sésamath s'efforce de développer une mutualisation de ressources à l'intention des collègues de mathématiques. Avec en particulier des logiciels et exercices gratuits (par téléchargement en ligne) ou regroupés sur un cédérom diffusé par Génération-5 pour un prix raisonnable.

- Allez voir au moins le portail sésamath <http://www.sesamath.net>. Vous pouvez télécharger *MathEnPoche*, logiciel libre.
- Si vous préférez, pour 20 euros, un CD, une interface graphique « professionnelle », une version enregistrant les scores, etc., informez-vous sur <http://www.generatio5.fr>.

- **Le weboscope** <http://millennium.arts.kuleuven.ac.be/weboscope/> Guide pour les ressources en didactique du FLE sur Internet, il s'adresse surtout aux (futurs) professeurs de FLE. Rubriques pour l'utilisation d'Internet, pour lire, écrire, écouter, parler et une série d'activités visant l'intégration maximale des différentes compétences. Et aussi des outils de travail des connaissances, grammaire, vocabulaire, interculturel. ■

**Pages réalisées par Alain Prevot pour Adapt-SNES**  
237, boulevard Saint-Germain, 75007 Paris, tél. : 01 40 63 27 70  
[alain.prevot@adapt.snes.edu](mailto:alain.prevot@adapt.snes.edu)

À partir des données réunies par Marylène Cahouet, Valérie Sultan, Christine Chollet. De nombreux liens et commentaires sont évidemment tirés des portails ci-dessus.

Ces articles sont soumis à la licence libre GPL, c'est-à-dire que la reproduction exacte et la distribution intégrale sont permises sur n'importe quel support, à autant d'exemplaires que vous le désirez, pourvu que cette notice et les mentions de copyright soient préservées.

Tous les articles multimédias parus dans *L'US Magazine*, des centaines de tests de cédéroms, de nombreux liens, le catalogue des publications d'Adapt (commande en ligne possible) sur <http://www.adapt.snes.edu>

### DES NOUVELLES DES LOGICIELS « ALTERNATIFS »

Le tracé des courbes mathématiques peut être grandement facilité par des outils informatiques. Pour l'élève qui veut vérifier son travail comme pour l'enseignant qui veut intégrer ces tracés dans un cours ou un exercice, sur papier ou sur un site Internet, sans avoir à passer par le scanner. Sous *Linux*, on pourra utiliser :

- **kmpilot** (du bureau *KDE*) qui contient de nombreuses fonctionnalités, tracé de courbes en coordonnées orthogonales ou polaires, fonctions explicites ou paramétriques, combinaisons de fonctions (possibilité de choix de couleurs, de l'échelle du quadrillage), les fonctions dérivées, les tangentes. Il sera ensuite possible d'imprimer la composition ou de l'exporter au format *pdf* en passant par la fonction *Imprimer* ou un autre format en faisant une capture d'écran. Documentation en français : <http://docs.kde.org/fr/HEAD/kdeedu/kmpilot/>.
- **Mathplot** permet en plus du tracé, le positionnement de points, de tangentes, des intersections avec l'axe *x'*, sur la courbe, des minima et/ou maxima, les points d'intersections de deux courbes avec affichages des coordonnées. On peut même tracer les solutions des systèmes d'inéquation. Page officielle : <http://merd.sourceforge.net/pixel/mathplot.html>. Mais chacun trouvera bien entendu ces deux logiciels libres dans sa distribution *Linux*.

À noter aussi un programme gratuit multiplate-forme, car écrit en *Java*, que vous pourrez donc utiliser dans un navigateur sous *Mac* ou *Linux* ou *Windows*. Il offre en plus la possibilité de tracer des courbes en 3D, mais ne permet ni la sauvegarde, ni l'exportation, ni le choix des couleurs (il faudra faire des captures d'écran). Voir <http://vallyr.club.fr/java.html>. Rubrique suivie par Claude Micouin : [logiciels.alternatifs@adapt.snes.edu](mailto:logiciels.alternatifs@adapt.snes.edu).

## "L'exercice charrie avec lui une véri

**L'US :** *François Bigrel, vous êtes l'instigateur des Rencontres du CREPS Aquitaine qui traitent tous les quatre ans de thèmes débordant largement le cadre de la seule pratique sportive. Vous avez produit en 2001 par exemple « Variations sur l'exercice », un ouvrage collectif qui constitue justement les actes des rencontres de cette année-là. Que voulez-vous interroger dans la pratique de l'exercice ?*

**F. B. :** Prenons l'exemple de l'enseignement des sports collectifs comme le basket ou le handball. Il est fréquent de faire précéder ces apprentissages d'un jeu « idéal », la « passe à dix » censée apprendre aux jeunes à se passer la balle afin qu'ils transfèrent cela ensuite dans le jeu lui-même. Je considère aujourd'hui que non seulement cet exercice ne permet pas d'avancer dans l'apprentissage de ces sports, mais pire, qu'il gêne cet apprentissage. Il est vrai que quand on observe un match de handball, on voit bien que les joueurs se font des passes et on en conclut « aisément » qu'il faut faire des passes pour jouer au hand. Malheureusement faire des passes n'est pas du tout la finalité du jeu. Cette finalité est de faire face à l'incertitude posée par les situations de jeu dans laquelle, certaines fois seulement, la passe est nécessaire. On joue pour inventer en situation des solutions permettant de résoudre les problèmes, à chaque fois originaux, qui s'y posent. La « solution » en handball, ce n'est pas de faire dix passes, c'est de marquer un but ! Celui qui a la balle en main doit donc décider ou de tirer ou de passer la balle et il faut alors, pour l'entraîner, le replacer dans le contexte des « exigences de la situation ». Il faut qu'il se frotte à ce que Miguel Benasayag appelle des « conditions nécessaires », pour qu'émerge le comportement adapté du handballeur. Entre une « pédagogie de la passe » pour amener au handball, et une pédagogie du handball par lui-même, il y a un monde.

Que ce soit dans la pratique sportive ou dans d'autres champs de savoirs, l'exercice charrie avec



© Thierry Nectoux

lui un invisible qui est une véritable conception du monde. Or je pense que cette conception est la plupart du temps négligée alors que c'est sur elle que tout repose. Parler d'exercice, c'est – cela devrait être – parler de l'apprentissage de « quelque chose » par un individu qui, en l'apprenant, s'humanise. De quelle nature est cette chose, de quel homme est-il alors question et pour quel homme cet apprentissage est-il entrepris ? Malheureusement ce moment de réflexion en amont de l'apprentissage ne semble guère faire problème dans les milieux de l'entraînement sportif comme dans les milieux de l'éducation. De façon générale, nous sommes trop centrés sur les contenus et négligeons la part d'invisible qui porte sur le sens. Aucun contenu n'est porteur de sens en lui-même. Le sens, c'est chacun d'entre nous qui le construit avec sa propre histoire de vie en interrogeant sans cesse les représentations à priori qui

existent ici ou là. La situation sportive de compétition a une double singularité : l'originalité des circonstances qui la définissent, lesquelles en nombre quasi

### Repenser l'exigence de « haut niveau »

infini rendent la situation nécessairement unique (et donc imprévisible pour une part), et l'individu qui vit cette situation, qui est un être singulier. La question est donc celle du sort « philosophique » que l'on fait subir à la notion de « situation », et, derrière cette question, c'est cette autre, très ancienne, du rapport entre le sujet et l'objet.

**L'US :** *En quoi votre recherche peut-elle interpeller d'autres champs disciplinaires ?*

**F. B. :** Justement en interrogeant les représentations du sujet d'une part et les connaissances et les savoirs d'autre part. Il y a deux façons d'évincer ce sujet de l'acte d'apprendre : soit en le plaçant

au centre (il est un roi), soit en le plaçant à l'extérieur (il est un étranger). Dans les deux cas, il ne peut se structurer. Nous savons aujourd'hui que les processus d'apprentissage doivent permettre que le sujet qui apprend établisse un rapport avec le monde. Ce qui conduit alors à évoquer des notions comme celle de liberté et de bonheur : la liberté, ce n'est pas une faculté que l'on apprend en soi, c'est le produit d'une connivence avec des contraintes. Le bonheur, ce n'est pas rêver d'éliminer un jour toutes les contraintes, c'est apprendre à « jouer » avec. Le bonheur est donc la conséquence d'un « travail » dans l'imprévu fait de « noces longues »<sup>(1)</sup> et désintéressées. Le CREPS Aquitaine organise autour de ce thème les 15, 16 et 17 mars prochain (2005) un colloque intitulé « art de jouer, art de vivre... » où se rencontreront philosophe, artiste, entraîneurs...<sup>(2)</sup> Pour en revenir au problème d'interdisciplinarité, je prendrai l'exemple des cours d'anatomie que nous donnons dans nos établissements. Il y a une façon classique d'enseigner cette matière, façon que l'on pourrait qualifier de « très chirurgicale ». Mais quel sens cela a-t-il réellement compte tenu des problèmes qui se posent à nous en matière d'en-

traînement ? Si l'omoplate, par exemple, n'est plus simplement décrite mais problématisée comme un élément de la posture bipède permettant de faire face de



© Daniel Maunoury

# table conception du monde''

façon originale à l'environnement, cela prend tout de suite une autre dimension. C'est au formateur d'organiser et d'assumer le savoir original qu'il construit et propose en s'ouvrant à des champs théoriques multiples parce que, tout simplement, compte tenu de la mission qui lui est confiée, il a trouvé ce sens là « pour lui ». Le grand problème est donc celui de la formation des formateurs.

L'anatomie dont nous avons besoin n'est pas celle du chirurgien. Il y a un savoir d'ordre anatomique à aménager en s'appuyant sur la

s'appuient sur les mêmes connaissances proposent pourtant des modèles explicatifs concurrents... Ce n'est pas seulement en voyant tomber la pomme que Newton a fait ses découvertes...

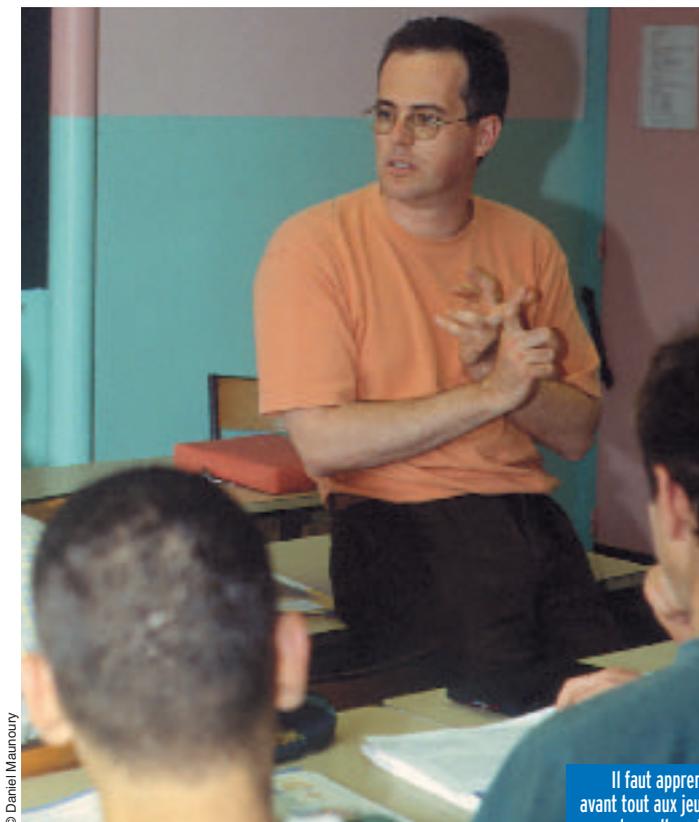
**L'US : Où se situent les freins pour transformer la formation des formateurs ?**

**F. B. :** Il y a quelques années est paru dans *La Recherche* un article intitulé « La maladie de l'orme, ou l'ignorance en sciences ». Cet article racontait l'anecdote suivante : les ormes

## Le bon formateur c'est celui qui n'a jamais abandonné la question qui l'a mis, lui, en travail

connaissance de la connaissance que, par tradition, nous méconnaissions : le bon formateur c'est celui qui n'a jamais abandonné la question qui l'a mis, lui, en travail. Il faut alors parler des sciences en montrant leur degré relatif de validité et cesser de les « fanatiser », ce qui est toujours une solution de facilité. D'une part, elles ne disent pas la vérité mais une vérité parmi d'autres et ne sont d'aucun secours en matière de choix éthique. Pour former véritablement, il faut apprendre avant tout aux jeunes de quelle nature est le savoir. Pour cela, il faut par exemple enseigner en faisant de l'épistémologie, en retraçant la genèse des connaissances, en montrant comment les scientifiques qui

ont eu une maladie au XIX<sup>e</sup> siècle à Paris. Un botaniste a étudié et soigné, à ce moment là, cette maladie. Actuellement les ormes ont cette même maladie mais personne ne peut les guérir. Alors on les coupe ! Cet article souhaitait montrer que quelquefois « la science crée de l'ignorance » parce qu'aujourd'hui, il y a un spécialiste de l'écorce qui est à Tokyo, un autre, spécialiste de l'aubier, qui est à San Francisco... L'Université a construit son pouvoir sur quelques illusions qui ont conduit à une perte importante de sens. En privilégiant le « comment », nous avons négligé le « pourquoi ». Or les principaux paradigmes ayant cours à l'Université ont maintenant cinq



© Daniel Maunoury

Il faut apprendre avant tout aux jeunes de quelle nature est le savoir

siècles. Pourquoi continuent-ils de « travailler » sans être interrogés alors qu'ils influencent fortement une certaine conception de la formation des maîtres ? Pourquoi ne savons-nous formuler l'exigence de « haut-niveau » qu'à travers la lecture autorisée par ces paradigmes-là ? Pourquoi personne aujourd'hui n'est finalement plus capable de trouver du sens à la recherche scientifique telle qu'elle est produite ? Nous lui faisons une confiance qui est à l'image de notre ignorance. Ce n'est plus acceptable aujourd'hui.

Je crois qu'il n'y a qu'une seule compétence à laquelle nous devons en permanence nous préparer : c'est celle de tenter d'« apprendre à penser ». Penser, c'est introduire de la relativité dans son propre point de vue et dans le point de vue de l'autre tout en s'appuyant sur lui. C'est aussi avoir le courage de faire ce que dit Paul Valéry du métier d'artiste, « s'avancer dans l'arbitraire et laisser derrière soi la nécessité ». Ce courage de l'arbitraire définit à mes yeux la vie humaine : quand Borg a inventé son revers à deux

mains, il a ouvert un champ immense pour tous ceux qui sont un peu faibles avec une seule main. Combien avons-nous perdu de joueurs de tennis qui auraient été bons à deux mains mais qui n'osaient pas ? et *a contrario* combien avons-nous perdu également de joueurs que l'on a forcé à jouer à deux mains alors que cela ne leur convenait pas. Borg s'est « avancé dans l'arbitraire » et « a laissé derrière lui la nécessité »

## Apprendre à « avancer dans l'arbitraire »

(mais pas l'obligation). Aujourd'hui nous savons que l'on peut faire un revers à une ou à deux mains et que cela est équivalent tant que le revers est « efficace ». Il nous faut former l'aptitude à « inventer » et cela dans tous les domaines, car notre condition humaine en situation l'exige. ■

**Propos recueillis par Sylvie Nony**

- (1) Expression de Michel Serres.
- (2) Liste dans l'encadré ci-contre.

## SIXIÈMES RENCONTRES DU CREPS AQUITAINE 15, 16 ET 17 MARS 2005

Avec : ANDRACA Pierre, CTR natation ; BACRI Jean-Pierre, acteur et auteur ; BASSIS Odette, présidente du GFEN, docteur en sciences de l'éducation ; COSTANTINI Daniel, entraîneur national (FFHB) ; DI MARTINO Jean-François, entraîneur national FFescrime ; DUFLO Colas, philosophe, professeur d'université ; GATIEN Jean-Philippe, équipe de France de tennis de table ; JACQUARD Albert, généticien, écrivain ; LEVEQUE Claude, artiste plasticien ; LEVY Alain, champion du monde de bridge ; PERRENOUD Philippe, professeur d'université ; PLEWINSKY Catherine, éducatrice sportive (natation) ; RAT Michel, entraîneur national (FFB) ; SCRIBOT Francis, professeur agrégé d'EPS ; SCHWINT Daniel, professeur d'université ; SUSBIELLES François, CTR pelote basque.

Dépliant à demander au CREPS Aquitaine,  
653, cours de la Libération, 33405 Talence Cedex.



ADAPT • Éditions  
Un service du SNES

## LE SITE D'ADAPT

Il a fait peau neuve : Alain Prevot, responsable des pages multimédia dans *L'US*, vient de le réaménager. Vous pouvez consulter tous nos ouvrages (avec couverture couleur, sommaire complet, introduction, 4<sup>e</sup> de couverture) comme si vous les feuilletiez. La commande en ligne avec paiement par carte sécurisé fonctionne bien : et c'est tellement plus simple !

Il est accessible directement [www.adapt.snes.edu](http://www.adapt.snes.edu) ou depuis le site du SNES.

Y sont proposés, outre le catalogue des ouvrages édités, des tests de CD-Rom éducatifs (400 environ) ainsi que de nombreux liens et toutes les pages multimédia de *L'US*.

## Autour des pratiques artistiques

### Corps et pédagogie

Un recueil d'articles pour tenter de comprendre ce qui se joue dans les corps, qu'il s'agisse de ceux des enseignants ou de ceux des élèves : quel rôle, encombrant ou créatif, le corps peut-il tenir dans les apprentissages ? Comment affronter la difficulté d'être qui rend nos métiers si exigeants ?

Approches philosophique, psychanalytique ou sociologique, témoignages : une quinzaine de contributions dont deux autour de Claude Pujade-Renaud et de Michel Bernard.

• Coordonné par V. Vanier, 144 pages, sept. 2004, 14 €.

### Entrées dans la ville - Enseigner la ville : une démarche citoyenne

La ville, devenue l'environnement quotidien de la plupart d'entre nous, est le lieu d'enjeux majeurs de notre société. Comment la décrypter, s'y regarder, la redécouvrir peut-être pour se l'approprier ? C'est la médiation des arts qui est proposée ici, en connexion avec les autres disciplines scolaires, pour analyser avec des élèves

les multiples visages de cet espace urbain, lieu de tension et de création (avec la participation d'A. Hayot, ethnologue et de F. Pavloff, écrivain).

• Coordonné par V. Vanier, 1998, 88 pages, 10 €.



### Théâtre : le désir de jouer

Le désir de faire du théâtre est devenu extrêmement fréquent. Qu'est-ce qui aujourd'hui le motive ? De quoi est-il le signe ? Quelle est sa légitimité ? A quelle reconnaissance peut-il prétendre ?

Est-ce encore le théâtre qui est en jeu ? Cet ouvrage, en croisant des points de vue différents, s'interroge sur l'universalité d'un désir profondément humain, en même temps que sur la diversité des pratiques et la singularité des parcours d'acteurs.

• Coordonné par Luc Boucris, 2000, 192 pages, 11,50 €.



### Aventures d'écriture

Les ateliers d'écriture se multiplient dans des lieux et des milieux très différents. D'où vient ce plaisir d'écrire individuellement mais en groupe, à partir d'un déclencheur ou de contraintes formelles ?

Écrivains et enseignants s'interrogent sur la viabilité de ce type d'écriture dans l'institution scolaire et témoignent de pratiques très variées dans des lieux divers (dont un entretien avec François Bon).

• Coordonné par V. Vanier, 2002, 135 pages, 14 €.

### De l'écrit à l'écran :

#### Maupassant, Renoir, Santelli

Quand Renoir, avec Une partie de campagne, et Santelli, avec L'Enfant, adaptent Maupassant à l'écran, ils invitent à redécouvrir la poésie de l'eau, à regarder au-



dès des personnages, à prendre la mesure des retournements si fréquents chez Maupassant. L'étude conjointe des nouvelles et des films, par ses va-et-vient constants, permet de comprendre comment les images, par la logique qui leur est propre, peuvent féconder une lecture et déboucher sur une poésie.

• Par Luc Boucris, Prix Maupassant, 1996, 100 pages, 10 €.

### La lecture plaisir : de festivals en concours littéraires

L'apparente désaffection pour la lecture qui touche les élèves n'est pas fatale. Depuis des années, des enseignants lancent des expériences pédagogiques pour développer cette activité de lecture. Pour qu'elle retrouve son mystère et redevienne un plaisir, il est parfois souhaitable de passer par des chemins détournés : Goncourt des Lycéens, Festival du Premier Roman de Chambéry, mais aussi expériences plus modestes et moins médiatiques.

• Coordonné par V. Vanier, 1998 - 112 pages, 10 €.

### Le mythe d'Orphée dans les métamorphoses d'Ovide

Orphée, c'est l'amour, la mort, la musique, la poésie... Ce mythe grec (sans texte grec), d'une exceptionnelle fécondité puisé indéfiniment repris, est étudié ici à travers les Métamorphoses d'Ovide. Cette étude intéressera les profs de lettres bien sûr mais aussi tous ceux qui aiment l'histoire d'Orphée, l'opéra de Monteverdi ou les films d'Angelopoulos.

• Coordonné par Françoise Létoublon, 2001, 128 pages, 11 €.



## Lettres

### Entre deux langues, Autobiographie et bilinguisme



Recueil de 25 très beaux textes où des écrivains de double culture parlent de leur identité, de leur rapport à l'école et à la création (Pasolini, Hélias, Sarraute, Memmi, Chamoiseau, Kundera, Makine et bien d'autres). La possession d'une seconde langue maternelle, qu'elle soit régionale ou étrangère, permet d'aborder de manière originale l'autobiographie. Textes assortis de commentaires sobres et efficaces pour travail en classe.

• Par Micheline Cellier-Gelly, Claire Torreilles et Marie-Jeanne Verny, 144 pages, 15 €.

### Exercices de remédiation pour la classe de français

Outil de travail individuel ou collectif destiné aux élèves de collège. Des centaines d'exercices simples et progressifs utilisables dans des classes hétérogènes, pour la remédiation comme pour l'approfondissement. (Même collection et mêmes auteurs que « La Bible et l'Odyssee » et « Fables et contes. »)

• Par D.Beloud, F. Droz et I. Hout.

Trois titres disponibles :

**Au pays des mots :** pour se familiariser avec le dictionnaire et les rapports entre les mots (définitions, familles de mots, antonymes, synonymes, homonymes, polysémie, champs lexicaux, expressions toutes faites).

• 64 pages, (pochette de deux cahiers), 2004, 12 €.

**Au pays de l'écrit :** pour s'approprier un manuel, comprendre les consignes, repérer les types de textes, exploiter titre et couverture d'un livre, jouer avec les mots.

• 64 pages, 2004, 12 €.

**Fables et contes :** pour repérer le schéma narratif, le point de vue, savoir décrire, lire l'image, s'entraîner à l'oral, s'initier au latin et à la langue médiévale, parodier.

• 64 pages, 2003, 10 €.

### Lectures croisées : le commentaire de texte en français, philosophie et histoire

Nos élèves ont à pratiquer l'exercice du commentaire dans trois disciplines avec des consignes parfois très différentes. Comment s'y retrouvent-ils ? Cet ouvrage confronte les pratiques, les présupposés et l'histoire de l'exercice scolaire dans les trois matières, propose différentes approches disciplinaires du même texte et s'interroge sur la paraphrase qui est au cœur même de l'activité du commentaire.

• Pochette de 84 pages, 1994, 11 €.



## BON DE COMMANDE

Nom : .....

Adresse : .....

Commande .....

À envoyer avec le chèque correspondant (port gratuit) libellé à l'ordre d'ADAPT, à ADAPT Éditions, 237, bd Saint-Germain, 75007 Paris. Tél. : 01 40 63 28 30. Site : [www.adapt.snes.edu](http://www.adapt.snes.edu)

## Histoire des sciences

Une dizaine d'ouvrages à la fois accessibles et rigoureux, en co-édition Vuibert/Adapt, peuvent être consultés et commandés sur le site [www.adapt.snes.edu](http://www.adapt.snes.edu)